Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

29 et 30 avril 2020

ANNEXE
- BUDGET PRIMITIF 2020 -

RAPPORT DE PRÉSENTATION

2ème réunion de 2020

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

S O M M A I R E

RAPPORT DE PRESENTATION - BUDGET PRINCIPAL 2020

1ÈRE COMMISSION – FINANCES....3
LE CONTEXTE LEGISLATIF....4
I – LA LOI DE FINANCES 2020 (LFI)....4
II – LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS....6
LE BUDGET 2020 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL....7
I - LES RECETTES....11
II - LES DÉPENSES....30
III - L'ÉPARGNE....50
IV - LA DETTE DÉPARTEMENTALE....51
V - LES CRÉDITS DE RÉSERVE....52
2ÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL....77
MOYENS GÉNÉRAUX....77
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS....78
RESSOURCES HUMAINES....83
3ÈME COMMISSION : SOLIDARITÉS HUMAINES....85
LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)....86
LES POLITIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (PA) ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (PH)....87
LA GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES D'INSERTION....88
LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL....89
L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE....89
4EME COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX..96
VOIRIE DEPARTEMENTALE....96
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX....115
5ÈME COMMISSION :....131
ÉDUCATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SPORT....131
ÉDUCATION....131
I – FONCTIONNEMENT....131
II – INVESTISSEMENT....135
CENTRE UNIVERSITAIRE....143
RESTAURANT UNIVERSITAIRE....145
SPORTS ET LOISIRS : ANIMATION SPORTIVE ET JEUNESSE....146
I – FONCTIONNEMENT....146
II – INVESTISSEMENT....148
III- RECETTES PRÉVISIONNELLES....148
BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE....150
TRANSPORTS....155
6 ÈME COMMISSION : AGRICULTURE ET RURALITÉ....156
AMÉNAGEMENT FONCIER....157
SOLIDARITÉ TERRITORIALE....158
AIDE AU SECTEUR AGRICOLE....158
AUTRES POLITIQUES SUIVIES PAR LA 6ÈME COMMISSION....160

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

7ÈME COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....162
TOURISME ET PATRIMOINE.....162
SOLIDARITE TERRITORIALE.....162
TOURISME.....167
I - INVESTISSEMENT.....167
II - FONCTIONNEMENT.....168
OPÉRATIONS STRUCTURANTES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE.....169
8ÈME COMMISSION : ENVIRONNEMENT.....173
LA RESSOURCE EN EAU.....173
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES.....177
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ.....178
POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE.....182
BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE.....183
L'AIDE AUX ASSOCIATIONS QUI OEUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT.....185
9ÈME COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE.....187
VIE ET ASSOCIATIONS CULTURELLES 187
I – FONCTIONNEMENT 187
II – INVESTISSEMENT.....188
LE SERVICE TARN-ET-GARONNE REGIE SPECTACLE.....189
ABBAYE DE BELLEPERCHE MUSÉE DES ARTS DE LA TABLE ET PATRIMOINE CULTUREL 189
I – FONCTIONNEMENT 190
II – INVESTISSEMENT 191
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.....192
I – FONCTIONNEMENT 193
II – INVESTISSEMENT 194
MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE.....196
I – FONCTIONNEMENT 253 100 €.....197
II – INVESTISSEMENT 197
ESPACE DES AUGUSTINS.....199

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

———

RAPPORT DE PRÉSENTATION
BUDGET PRIMITIF 2020

1ÈRE COMMISSION – FINANCES

Le projet de Budget Primitif pour 2020 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes (en mouvements réels), à la somme de :

391 272 793 €

Ainsi que je vous l'ai indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, ce projet de budget reprend les restes à réaliser et les excédents de l'exercice 2019, reprise qui fait l'objet d'un rapport particulier auquel vous voudrez bien vous référer.

La structure du budget primitif 2020 se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes
Investissement	70 541 913,53 €	51 430 001,69 €
Restes à réaliser	35 966 614,43 €	15 626 391,31 €
Déficit 2019	1 745 064,04 €	
Total investissement	**108 253 592,00 €**	**67 056 393,00 €**
Fonctionnement	283 019 201,00 €	300 630 543,98 €
Excédent 2019		23 585 856,02 €
Total fonctionnement	**283 019 201,00 €**	**324 216 400,00 €**
TOTAL	**391 272 793,00 €**	**391 272 793,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Ce projet de budget 2020 prend en compte :

- les nouvelles dispositions de la loi de finances 2020,

- les nouvelles dispositions de la loi de programmation des finances publiques,

- l'ensemble des éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

Ce budget s'attache, malgré le poids de nos dépenses obligatoires à préserver nos interventions en direction des communes, EPCI et associations ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'investissement important.

LE CONTEXTE LEGISLATIF

I – La Loi de Finances 2020 (LFI)

La loi de Finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est parue au journal officiel du 29 décembre 2019.

L'article 16 a acté le transfert du Foncier Bâti (FB) départemental au profit du bloc communal à compter de 2021. Pour compenser les Départements de la perte de leur FB, il leur sera affecté une fraction de TVA, à compter de 2021, déterminée par rapport aux recettes de TFPB perçues en 2020.

En outre, est créé un fonds de soutien au profit des Départements doté de 250 M€ de TVA supplémentaires à répartir selon l'article 208 de la LFI. Cette répartition est définie ainsi : pour être éligible, le montant des DMTO perçus en N-1 doit être inférieur à la moyenne et la collectivité doit avoir un taux de pauvreté supérieur ou égal à 12%. Ce fonds remplacera le fonds de stabilisation doté de 115 M€ institué par la LFI 2019.

A compter de 2022, son montant évoluera chaque année en fonction de la TVA collectée et sera doté :

- d'un montant fixe de 250 M€,

- de la dynamique sur TVA collectée et reversée sous forme de fonds de sauvegarde aux Départements, à la Ville de Paris, à la Métropole de Lyon, aux collectivités de Corse, Guyane et Martinique confrontés à une baisse importante des DMTO et à une hausse des dépenses au titre du RSA, de l'APA et de la PCH.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Les articles 73 et 79 fixent pour 2020 le montant de la DGF a 26,847 Mds €, soit un montant quasi identique par rapport à 2019. La dotation particulière élu local est abondée de 28 M€ afin de financer la revalorisation des indemnités versées aux élus dans les communes de moins de 3500 habitants. Cette revalorisation est ainsi financée par la diminution des concours versés par l'Etat aux Régions et aux Départements, pour moitié chacune (-14 M€).

Les variables d'ajustement diminuent de 151 M€ dont notamment 29 M€ sur les transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale pour les Départements, le reste impactant les Régions et les Communes.

L'article 80 élargit l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux pour les dépenses réglées à compter du 01/01/2020.

L'article 78 inscrit à la hausse la péréquation verticale de 190 M€, montant similaire à celui de 2019.

L'article 255 crée un fonds unique de péréquation des DMTO regroupant les anciens fonds, à savoir le fonds national de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité des DMTO créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019.
Il sera alimenté par deux parts : la première, de manière proportionnelle, sur 0,34% du montant des DMTO perçu par chaque département l'année précédente, la seconde pour alimenter 750 M€ avec une contribution des Départements dont l'assiette des DMTO par habitant est supérieure à 75% de l'assiette DMTO moyenne.

Les articles 258 et 259 concernent les dotations de soutien à l'investissement local pour 1,8 Mds €, similaire à 2019. Outre la dotation politique de la Ville (150M€), la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (1,04 Mds €), la dotation de soutien à l'investissement local (570 M€), les Départements bénéficient de 212 M€ au titre de la DSID, anciennement DGE.

L'article 21 voit la suppression de 18 taxes à faible rendement (rendement annuel inférieur à 150 M€) après la suppression de 26 taxes en 2019.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

II – La Loi d'Orientation Des Mobilités

La loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités a été promulguée le 24 décembre 2019.

L'article 15 prévoit la généralisation de la tarification sociale de l'eau. Les services publics d'eau et d'assainissement sont autorisés à mettre en oeuvre des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous.

L'article 36 rend possible le retour aux 90 km/h sur des sections de routes départementales bidirectionnelles sans séparateur central. Aucun décret d'application n'est nécessaire à sa mise en oeuvre, mais plusieurs conditions devront être respectées

L'article 71 aménage la compétence du département en matière économique. En effet, suite à la loi Notre, cet article apporte des aménagements à la répartition des compétences économiques entre les collectivités territoriales, en reconnaissant aux Départements, dans des secteurs circonscrits et sous conditions, des possibilités d'intervention, notamment en matière d'aides aux entreprises.

Il rétablit tout d'abord une capacité d'intervention du Département en cas de catastrophe naturelle. Celui-ci est désormais autorisé à verser des aides aux entreprises dont au moins un établissement se situe dans une commune du département définie par un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et dont l'activité est affectée en raison des dommages importants subis par son outil de production.

Ces aides auront pour objet de permettre aux entreprises de remettre en état leurs locaux et moyens de production, de reconstituer un stock, d'indemniser une perte de revenu afin de redémarrer leur activité.

Le Département pourra ensuite participer par des subventions au financement des aides que la Région octroie en matière d'agriculture et de la pêche. Cette possibilité est désormais étendue aux comités des pêches et de la conchyliculture. De plus, le Département pourra, dans les mêmes conditions, cofinancer les crédits du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).
Mais les aides du Département le seront toujours en complément des financements versés par les Régions.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

L'article 84 permet de modifier en cours de mandat des délégations à la commission permanente. Cet article a pour objet de permettre au conseil départemental et au conseil régional de modifier en cours de mandat la liste des compétences qu'ils ont déléguées à leur commission permanente.

L'article 106 : il s'agit de l'expérimentation de la formation à la langue des signes d'au moins un agent au sein des collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants. A titre expérimental, pour une durée maximale de trois ans à compter de la publication de la présente loi, les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants proposent à un agent au moins par collectivité concernée, au titre des formations de perfectionnement, une formation à la langue des signes française.

LE BUDGET 2020 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Ce projet de budget pour 2020 (en mouvements réels) est ainsi constitué :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT AUTOFINANCEMENT
INVESTISSEMENT	108 253 592 €	67 056 393 €	-41 197 199 €
FONCTIONNEMENT	283 019 201 €	324 216 400 €	41 197 199 €
TOTAL	**391 272 793 €**	**391 272 793 €**	

L'autofinancement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et sert à financer le remboursement en capital de la dette ainsi que les nouveaux investissements.

L'autofinancement prévu au titre de du projet de budget primitif s'élève à 41 197 199 €.

Il participe au financement de la section d'investissement à hauteur de 38 % après reprise des restes à réaliser et des excédents de 2019.

Avant d'entrer dans le détail des dépenses-recettes, les grands principes qui ont présidé à l'élaboration de ce budget sont présentés.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été indiqué les axes majeurs pour l'année 2020 :

En ce qui concerne les recettes :

- pas de hausse de la fiscalité,

- maîtrise de l'endettement : volume d'emprunts limité à 13 millions d'euros.

S'agissant des autres recettes, notamment celles induites par les mesures législatives et fiscales en cours, leurs montants ont été estimés sur la base des notifications 2019 et des données globales de la loi de finances pour 2020 dans l'attente des renseignements qui seront fournis par les services préfectoraux et fiscaux.

En ce qui concerne les dépenses, elles ont été estimées selon la méthode suivante :

- Pour les dépenses d'investissement : **maintien de la procédure « autorisations de programmes-crédits de paiements »** conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT en rappelant :

- qu'une autorisation de programme constitue la limite supérieure des engagements sur une opération donnée (investissements directs) ou sur une politique (investissements indirects),

- que le crédit de paiement fixe la limite maximum des dépenses autorisées par l'assemblée, pour l'année, sur la ligne budgétaire correspondante.

Le recours à cette méthode financière a un double but :

- ne pas geler inutilement des crédits sur des lignes budgétaires sans besoins réels,

- mieux percevoir le coût d'une opération ou d'un programme réparti sur plusieurs exercices budgétaires.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Il s'agit, par cette pratique, non de différer des dépenses sur l'avenir mais, année par année, de s'engager résolument sur des actions prioritaires tout en connaissant leur impact financier tant pour le présent que pour le futur.

Chaque autorisation de programme inscrite dans les rapports particuliers a fait l'objet d'un lissage dans le temps des besoins en crédits de paiement correspondants.

- Pour les dépenses de fonctionnement : **inscription sur chaque ligne budgétaire de la section de fonctionnement des dépenses prévisibles pour l'année** et ce, à partir des données suivantes :

- besoins exprimés par les services départementaux pour 2020,

- résultats anticipés de la gestion 2019,

- données du compte administratif 2018 et du compte administratif prévisionnel de 2019.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

BUDGET PRIMITIF 2020

RECETTES 391 M€

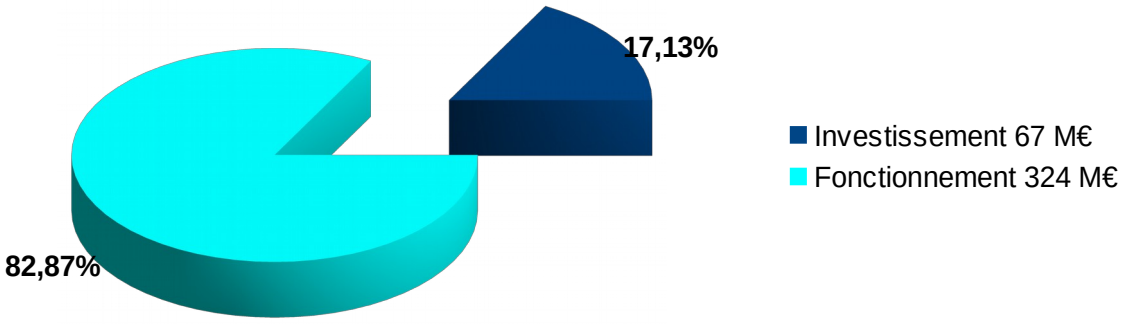

DÉPENSES 391 M€

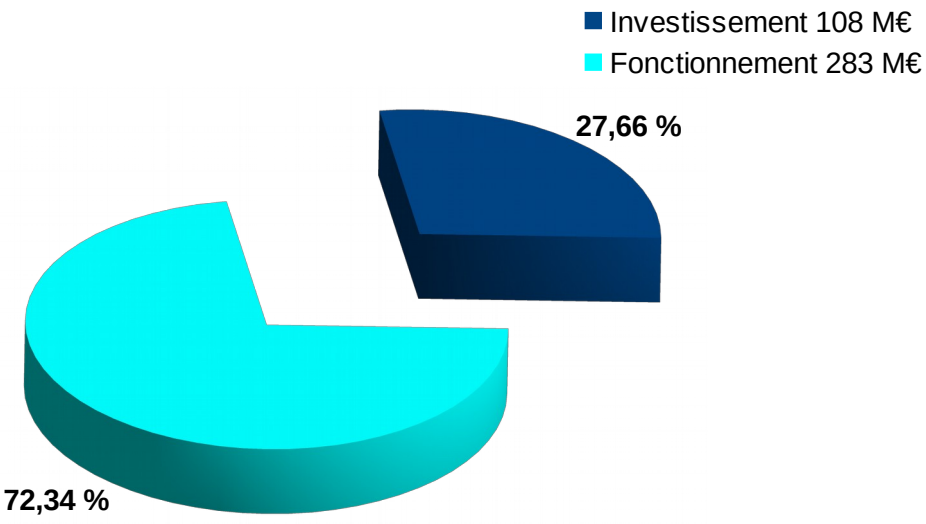

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

I - LES RECETTES

Les recettes, d'un montant de **391 272 793 €**, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement..... 324 216 400 €
- Investissement…..…67 056 393 €

Les recettes de fonctionnement

324 216 400 €

NATURE	BP 2019	BP 2020	VARIATION
FISCALITE DIRECTE			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	76 391 516,00 €	78 336 271,00 €	1 944 755,00 €
Rôles supplémentaires.....	50 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	10 000 000,00 €	10 766 057,00 €	766 057,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 790 000,00 €	4 925 000,00 €	135 000,00 €
Fonds nat. de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 134 357,00 €	6 134 357,00 €	0,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	500 000,00 €	593 000,00 €	93 000,00 €
Fonds de solidarité inter département (FSID)……....	1 656 597,00 €	0,00 €	-1 656 597,00 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti)	6 360 000,00 €	6 696 776,00 €	336 776,00 €
Sous-total fiscalité directe	**105 882 470,00 €**	**107 601 461,00 €**	**1 718 991,00 €**
IMPOTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	28 000 000,00 €	30 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	170 000,00 €	200 000,00 €	30 000,00 €
Taxe départementale ENS.....	20 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €
Taxe pour CAUE.....	400 000,00 €	350 000,00 €	-50 000,00 €
Fonds de péréquation DMTO.....	4 000 000,00 €	4 351 000,00 €	351 000,00 €
Taxe d'aménagement.....	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	35 680 000,00 €	37 000 000,00 €	1 320 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)…….	3 100 000,00 €	3 400 000,00 €	300 000,00 €
T.I.C.P.E.....	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	0,00 €
Fonds de solidarité inter département (FSID)……....	0,00 €	1 712 000,00 €	1 712 000,00 €
Fonds de solidarité DMTO.....	1 700 000,00 €	1 914 000,00 €	214 000,00 €
Sous-total fiscalité indirecte	**77 970 000,00 €**	**83 877 000,00 €**	**5 907 000,00 €**
DOTATIONS			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	40 197 488,00 €	40 656 276,00 €	458 788,00 €<<
FCTVA……	289 267,01 €	300 000,00 €	10 732,99 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 652 594,00 €	1 642 594,00 €	-10 000,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)…..	6 900 000,00 €	6 915 973,00 €	15 973,00 €
Allocations compensatrices.....	2 174 000,00 €	2 200 000,00 €	26 000,00 €
Sous-total dotations État	**51 213 349,01 €**	**51 714 843,00 €**	**42 705,99 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Prestation Compensation Handicap.....	2 765 000,00 €	2 840 000,00 €	75 000,00 €
M.D.P.H.....	452 000,00 €	480 000,00 €	28 000,00 €
Participations.....	1 002 060,00 €	1 743 082,00 €	741 022,00 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	750 000,00 €	800 000,00 €	50 000,00 €
Total dotations	**56 182 409,01 €**	**57 577 925,00 €**	**936 727,99 €**
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles.....	931 300,00 €	940 800,00 €	9 500,00 €
Recouvrements divers (maisons de retraite...).....	12 760 500,00 €	11 471 500,00 €	-1 289 000,00 €
Sous-total autres produits	**13 691 800,00 €**	**12 412 300,00 €**	**-1 279 500,00 €**
ATTENUATION DE CHARGES			
Remboursement indemnités journalières.....	**40 000,00 €**	**32 000,00 €**	**-8 000,00 €**
RMI/RSA			
R.S.A.....	3 270 298,00 €	3 270 298,00 €	0,00 €
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P).....	17 180 812,00 €	17 180 812,00 €	0,00 €
F.M.D.I.....	1 700 000,00 €	1 800 000,00 €	100 000,00 €
Autres produits RSA/RMI (indus,fse...).....	2 375 000,00 €	2 866 624,00 €	491 624,00 €
Sous-total RMI/RSA	**24 526 110,00 €**	**25 117 734,00 €**	**591 624,00 €**
APA			
Dotation C.N.S.A.....	10 445 000,00 €	10 740 000,00 €	295 000,00 €
Indus.....	430 000,00 €	430 000,00 €	0,00 €
Sous-total APA	**10 875 000,00 €**	**11 170 000,00 €**	**295 000,00 €**
AUTRES RECETTES			
Produits des services du domaine.....	1 970 530,00 €	1 934 144,00 €	-36 386,00 €
Produits financiers.....	400 425,00 €	400 435,00 €	10,00 €
Produits exceptionnels.....	273 033,34 €	507 544,98 €	234 511,64 €
Sous-total autres recettes	**2 643 988,34 €**	**2 842 123,98 €**	**198 135,64 €**
Excédent de fonctionnement reporté	**17 959 092,65 €**	**23 585 856,02 €**	**5 626 763,37 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**307 770 870,00 €**	**324 216 400,00 €**	**14 445 530,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

324 216 400 €

59,06%	Fiscalité directe/indirecte	191 478 461,00 €
17,76%	Dotations	57 577 925,00 €
7,75%	RSA	25 117 734,00 €
3,45%	APA	11 170 000,00 €
4,71%	Autres recettes	15 286 423,98 €
7,27%	Excédent 2019 reporté	23 585 856,02 €
	TOTAL	324 216 400,00 €

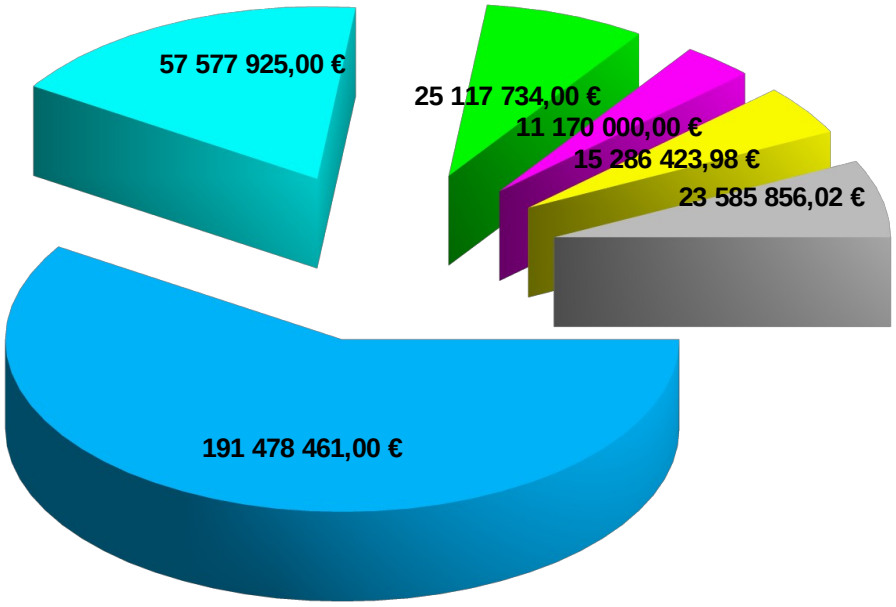

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

– La fiscalité directe : 107 601 461 €

- Les impôts locaux

Le taux de la taxe sur le foncier bâti, actuellement en vigueur pour la part départementale, est de **28,93 %** (y compris le taux régional et la part des frais de gestion de l'État).

L'état fiscal n°1253 DEP ne nous ayant pas encore été transmis, j'ai donc estimé, sur la base d'une revalorisation de 1,2 % et dynamique de 1 %, soit 2,2 % au total, un produit attendu de la taxe sur le foncier bâti de **78 336 271 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires estimé pour 2020 à **150 000 €**.

Depuis 2011, il est attribué aux Départements une part de CVAE et le produit des IFER. Au titre de 2020, le montant prévisionnel de CVAE est de **10 766 057 €** et tient compte du transfert de la compétence transport à la Région au titre de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

Le montant des IFER ne nous ayant pas encore été communiqué, je l'ai estimé à un montant de **4 925 000 €** (4 921 583 € en 2019).

- Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a prévu l'instauration, à compter de 2011, du fonds national de garantie individuelle de ressources pour chaque niveau de collectivités territoriales.

L'objectif de ce fonds était de réaliser l'équilibre pour chaque collectivité en effectuant des prélèvements sur les collectivités « gagnantes » pour reverser aux collectivités « perdantes » lors de la réforme.

Dans ce projet de budget 2020, j'ai prévu une recette de **6 134 357 €** identique à celle perçue en 2019 car elle est figée depuis 2013.

- Le fonds national de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif à compter de 2013.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

2015	2016	2017	2018	2019
831 544 €	835 304 €	891 594 €	579 330 €	536 370 €

Pour 2020, le cabinet Ressources Consultant Finances a estimé un montant de **593 000 €**.

- Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du foncier bâti par l'État)

L'État transfère des fonds aux Départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH.

2016	2017	2018	2019
6 576 346 €	6 506 234 €	6 336 100 €	6 490 831 €

Pour 2020, le fonds est estimé par le cabinet Ressources Consultant Finances à 6 696 776 €, soit 5,3% de plus qu'au BP 2019.

– La fiscalité indirecte : 83 877 000 €

- Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Un rapport particulier vous est présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du taux à 4,5 %.

Compte tenu des montants encaissés pour 2017 (29 480 731 €), pour 2018 (29 755 098 €) et ceux enregistrés au titre de 2019 (34 448 602 €), les recettes des droits de mutation ont été estimées à **30 000 000 €** pour 2020.

En 2019, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à 316 678 € (181 649 € en 2017 et 221 864 € en 2018). Dans ce projet de budget 2020, une recette prévisionnelle de **200 000 €** a été inscrite.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

La loi du 29 décembre 2010 a substitué, à compter du 1er mars 2012, la taxe d'aménagement à toutes les taxes d'urbanisme (y compris la taxe pour le financement des CAUE et la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles).

Dans mon projet de budget 2020, j'ai donc prévu une recette de :

- 350 000 € concernant la taxe pour le financement des CAUE, (400 000 € inscrits au BP 2019) (taux à 0,3 %),

- 2 000 000 € pour la taxe d'aménagement (taux à 1,9 %), montant identique inscrit au BP 2019.

- Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2019, l'État nous a versé une somme de 4 501 360€. Pour 2020, j'ai prévu une recette de **4 351 000 €**, conforme aux estimations du cabinet Ressources Consultant Finances.

- Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation. En 2018, nous avons perçu 1 337 735 € et en 2019 1 605 573 €.

Pour 2020, j'ai estimé à **1 914 000 €** le montant alloué au département, pour arriver à un solde négatif de 519 000€ en tenant compte du reversement au fonds de solidarité. Le Département serait donc contributeur à hauteur de 2,433 millions et percevrait 1,914 millions.

- La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 constitue le socle juridique de l'attribution aux Départements d'une fraction de TSCA destinée à financer les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

En 2007, la TSCA a intégré les compensations concernant l'entretien des routes nationales transférées, la prise en charge des agents TOS, le transfert des agents DDE, la formation des assistants familiaux et l'attribution d'un forfait externat. Au titre de 2008, la TSCA comprend également la compensation du personnel de l'aménagement foncier.

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a attribué aux départements une fraction de la TSCA concernant les contrats d'assurances des véhicules à moteur destinée à contribuer au financement des SDIS.

Enfin, l'article 77 de la loi de finances 2010 a prévu de transférer aux départements une part supplémentaire de TSCA pour compenser la perte de recettes fiscales liée à la réforme de la fiscalité de 2010.

Le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à 36 935 324 € en 2018 et à 37 950 788 € en 2019. J'ai estimé un montant de **37 000 000 €** dans mon projet de budget 2020 du fait des incertitudes liées aux évolutions de cette ressource.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité

Notre assemblée a fixé le coefficient applicable pour l'année 2019 lors de la session de vote du BP 2018. Le produit encaissé s'est élevé à 3 424 510 € en 2018 et 3 389 720 € en 2019. Pour 2020, j'ai inscrit un montant de **3 400 000 €** au titre de cette taxe.

Un rapport particulier vous est également présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du coefficient de la taxe d'électricité pour 2021.

- La T.I.C.P.E

L'article 59 de la LFI pour 2004 attribue aux départements une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP), devenue TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), pour compenser la décentralisation du RMI/RMA à compter du 1er janvier 2004.

A ce titre, notre département a perçu 2 912 139 € en 2018 et 2 909 784 € en 2019. En 2020, un montant de **2 900 000 €** est prévu, à l'identique de la prévision budgétaire 2019.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Le F.S.I.D.

Le Fonds de Soutien Interdépartemental des Départements (FSID) a été institué par la loi de finances pour 2019, pour la durée de vie des pactes financiers conclus entre les départements et l'État en 2018.
Le FSID représente 250 millions d'euros, prélevés et reversés entre départements.

Ce fonds vise à une meilleure répartition des ressources au bénéfice des départements confrontés à des difficultés sociodémographiques particulières, dont les départements ruraux marqués par une insuffisance structurelle de moyens pour répondre aux défis de l'aménagement et de l'attractivité de leur territoire.

Un montant de 1 712 000 € a été prévu à ce titre.

– Les dotations : 57 577 925 € dont 51 714 843 € de dotation Etat

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est composée de :

- la dotation forfaitaire, modifiée en 2015 (dotation de base + complément de garantie) calculée sur le montant N-1, augmenté des nouveaux habitants à raison de 74,02 € par habitant supplémentaire (sauf écrêtement), estimée à **24 638 000 €**

- la dotation de compensation, destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant était figé à hauteur celui de 2010, soit 7 750 102 €.

La loi de finances pour 2017 a réduit de 152 614 € pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne son montant afin de financer la réforme des modalités de financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers.

Ainsi, pour 2018, son montant a été ramené à **7 597 488 €** et est reconduit à l'identique en 2020 puisqu'il est devenu fixe.

- la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Concernant cette dotation, j'ai estimé son montant à **8 420 788 € pour 2020.**

Depuis 2009, la DGF était indexée sur l'inflation prévisionnelle. A partir de 2011, son montant est fixé dans la loi de finances, et précisé pour chaque type de collectivité.

- la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,

Dans mon projet de budget 2020, la DGF a été estimée à **40 656 276 €** pour 40 151 649€ en 2018 et 40 197 488 € en 2019.

Un écrêtement pourra toutefois être appliqué si le potentiel financier par habitant s'avérait être supérieur à 95 % de la moyenne nationale dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement de la pénultième année. Cet écrêtement sert à financer le coût de la part « dynamique de la population ».

- DGF dotation forfaitaire.....24 638 000 €
- DGF dotation de compensation.....7 597 488 €
- DGF dotation de fonctionnement minimale (DFM).....8 420 788 €

- Le FCTVA

Les articles 34 et 35 de la loi de finances pour 2016 ont élargi l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition s'applique à compter des dépenses constatées en 2016. A compter de 2020, les dépenses relatives aux réseaux seront éligibles.

J'ai prévu à ce titre un montant de **300 000 €**.

- La dotation générale de décentralisation (DGD)

La dotation générale de décentralisation a été instituée en 1984 et modifiée successivement en 1998, 1999 et enfin 2004.

Depuis 2009, elle est figée à **1 642 594 €**.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

La loi de finances pour 2010 (art. 78) a institué le versement d'une dotation par catégorie de collectivités locales pour compenser la part de taxe professionnelle non couverte par les nouvelles recettes. Depuis 2014, le montant était figé à **7 909 921 €**. Cependant, la loi de finances pour 2017 a élargi l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée à la DCRTP.

Les services de l'État nous ont versé un montant de **6 915 973 €** en 2019. Je vous propose d'inscrire une somme identique au titre de 2020.

- Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au département au moyen de l'état fiscal n°1253 DEP de notification des bases de la fiscalité directe.

Le montant de ces allocations ne nous ayant pas été notifié pour 2020, je prévois un montant de **2 200 000 €** répartis comme suit :

* 20 000 € pour la contribution économique territoriale,
* 100 000 € pour la taxe sur le foncier bâti,
* 2 080 000 € pour la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti).

- La participation de l'État au financement de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale du Handicap (M.D.P.H.)

A compter du 1er janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la prestation de compensation du handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'État verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie **(CNSA)** :

- Prestation de compensation du handicap : **2 840 000 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : **480 000 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Les autres participations

Il s'agit principalement des recettes prévisionnelles concernant :

- le plan pauvreté pour 350 000 €,

Lancée en 2019, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec une contractualisation entre l'Etat et les départements porte sur 3 priorités :

- remettre l'accent sur l'insertion,
- prévenir toute "sortie sèche" pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance,
- refondre et revaloriser le travail social au service de toutes les familles.

L'assemblée départementale, lors de sa séance du 6 mars 2019, a acté le principe de l'engagement du département de Tarn-et-Garonne dans cette démarche et le 4 juin 2019, la Commission Permanente a approuvé la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la convention sont effectués de façon conjointe par le Département et par l'Etat, avec notamment la production d'un rapport d'exécution annuel.

Pour 2020, le montant des recettes sera défini par avenant à la convention, au regard de justifications produites au titre de l'année précédente. A noter également qu'en 2020, les montants des financements de l'Etat attribués à chaque département tiendront compte de la fusion du FAPI (fonds d'appui aux politiques d'insertion) avec le FALPAE (fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi). Dans ce cadre, il est proposé l'inscription d'une recette prévisionnelle de 350 000€ au budget 2020.

- la dotation de la CNSA au titre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : 550 000 €,

- le recouvrement du FARPI (recettes concernant la restauration dans les collèges). Au titre de 2020, un montant de **800 000 €** a été inscrit.

J'ai, au total sur ce poste, inscrit une prévision de **2 543 082 €** pour le budget 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

– Les autres produits de gestion courante : 12 412 300 €

- Les revenus des immeubles

Le montant inscrit pour 2020 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **940 800 €**, proche de celui de 2019 (931 300 €).

- Les recouvrements divers

Il s'agit de recouvrements auprès d'autres collectivités pour des frais engagés pour l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des établissements spécialisés, des frais de séjour, des foyers occupationnels ou des placements en maison de retraite. Dans mon projet de budget 2020, j'ai inscrit un montant de **11 471 500 €.**

– Les atténuations de charges : 32 000 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM. Un montant de **32 000 €** a été inscrit à ce titre pour 2020.

– Le RMI/RSA : 25 117 734 €

Ces recettes se composent de :

- La participation de l'État au financement du RSA : **22 251 110 €, avec**

- l'attribution d'une part de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - ex-TIPP)

L'article 59 de la loi de finances précise qu'au titre de l'année 2004, la compensation est calculée sur la base des dépenses engendrées par le paiement du RMI en 2003 et qu'au titre des années suivantes, elle sera ajustée de manière définitive au vu des comptes administratifs des départements pour 2004.

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- le versement de la part représentative de l'Allocation de Parent Isolé

A compter du 1er juin 2009, la loi « R.S.A. » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2019, nous avons encaissé **3 270 298 €**. J'ai inscrit un montant identique pour 2020 ce dernier étant figé depuis 2014.

- le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€, ce fonds est constitué de trois parts :

- une première part destinée à compenser l'écart entre les dépenses de RSA et la compensation (40 % du fonds) ;
- une deuxième part de péréquation prenant en compte le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (30 % du fonds) ;
- une troisième part au titre des projets d'insertion et de retour à l'emploi (30 % du fonds).

La Loi de Finances 2017 pérennise le FMDI et réoriente la troisième part au regard des contrats aidés effectivement cofinancés par les Départements.

La part attribuée au Département de Tarn-et-Garonne s'est élevée à 1 753 495 € en 2018 et 1 861 525 € en 2019. Au titre de 2020, je l'ai estimée à **1 800 000 €**.

Ce fonds est destiné à compléter la compensation versée par le biais de la TICPE.

En cumulant les dotations versées par l'État (TICPE + financement API + FMDI), **le taux de couverture** qui était de 80 % en 2009, est passé progressivement à 62 % en 2014, 58 % en 2015 et 53 % en 2019.

- Les autres produits RMI/RSA : **2 866 624 €**

Ce sont principalement les recettes liées aux indus RSA (225 000 €) ainsi qu'au fonds social européen (2 571 624 €).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

– L'APA : 11 170 000 €

- La participation de l'État au financement de l'APA : **10 740 000 €**

La mise en place, à compter de 2002, de l'allocation personnalisée d'autonomie a induit un surcoût financier pour lequel l'État a décidé de verser aux départements une participation au titre du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA). A ce titre, j'ai prévu un montant de **10 200 000 €** pour 2020.

L'instauration de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement nous procure de nouvelles ressources. J'ai donc inscrit un montant prévisionnel de **540 000 €** à ce titre pour 2020.

Le **taux de couverture** des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 33 % en 2015 puis à 41 % en 2016. Pour 2019, le taux de couverture a été de 38 %.

- Le recouvrement des indus de l'APA **: 430 000 €**

– LES AUTRES RECETTES : 2 842 123,98 €

- Les recettes des produits des services du domaine : **1 934 144 €**

Les principales sont :

- occupation du domaine public (253 716 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (174 040 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (1 445 188 €).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Les produits financiers : **400 435 €**

Il s'agit du fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 qui vise à apporter une aide aux collectivités les plus fortement affectés par les emprunts structurés dont ils sont porteurs. Cette aide vient atténuer l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de la renégociation de la dette engagée par le Département en 2017 avec la caisse française de financement local (ex Dexia). Elle est versée sous forme d'annuité d'un montant identique (400 425 €) pendant 12 ans.

Pour les 10 € restant il s'agit de rendement de valeur mobilière.

- Les produits exceptionnels : **507 544,98 €**

Des remboursements de sinistres sont inscrits, dont 140 000 € concernant la voirie.

– L'excédent 2019 reporté : 23 585 856,02 €

Il s'agit de reprendre par anticipation le résultat 2019 dès le budget primitif 2020.

Je vous invite à vous référer à mon rapport particulier qui vous est présenté dans le cadre de cette session.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

67 056 393 €

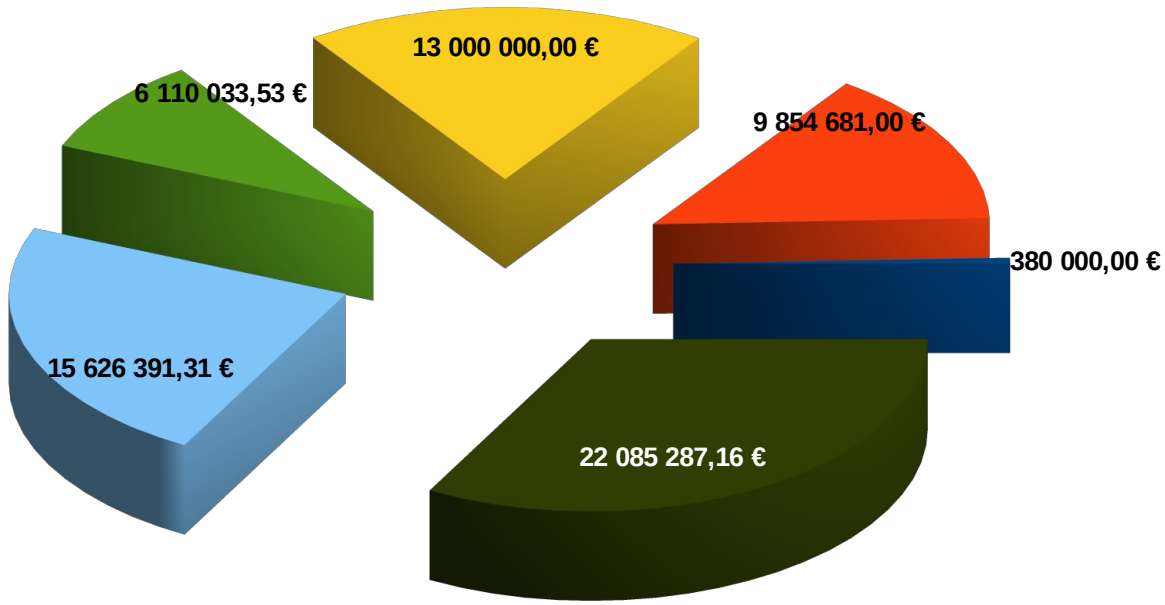

0,57%	Produit amendes radars auto.	380 000,00 €
14,70%	Subventions et participations	9 854 681,00 €
19,39%	Emprunts	13 000 000,00 €
9,11%	Divers	6 110 033,53 €
23,30%	Restes à réaliser	15 626 391,31 €
32,93%	Couverture du besoin de fin.	22 085 287,16 €
	TOTAL	67 056 393,00 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Les recettes d'investissement :

67 056 393 €

NATURE	BP 2019	BP 2020	VARIATION
F.C.T.V.A.....	3 399 875,89 €	4 900 033,53 €	1 500 157,64 €
D.G.E part rurale.....	308 475,00 €	0,00 €	-308 475,00 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	0,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	380 000,00 €	380 000,00 €	0,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	4 270 796,00 €	8 942 062,00 €	4 671 266,00 €
EMPRUNTS.....	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €	0,00 €
DIVERS.....	5 580 000,00 €	1 210 000,00 €	-4 370 000,00 €
Sous-Total	**27 851 765,89 €**	**29 344 714,53 €**	**1 492 948,64 €**
EXCÉDENT REPORTE.....	4 402 188,05 €	0,00 €	-4 402 188,05 €
RESTES A RÉALISER.....	16 269 550,76 €	15 626 391,31 €	-643 159,45 €
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT…	20 487 975,30 €	22 085 287,16 €	1 597 311,86 €
TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	**69 011 480,00 €**	**67 056 393,00 €**	**-1 955 087,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Le Fonds de compensation de la T.V.A.

Compte tenu du montant des dépenses mandatées aux comptes 20, 21 (acquisitions) et 23 (travaux) du Compte Administratif provisoire 2019, le F.C.T.V.A. pour 2020 a été estimé à la somme de **4 900 033,53 €**.

- Dotation globale d'équipement - DSID

La DGE départementale était composée de deux parts, la première concernant les investissements directs, la seconde les investissements indirects à caractère essentiellement rural.

La loi de finances pour 2006 (article 24) a supprimé la première part qui était versée sous forme d'un taux de concours (2,78 % des dépenses d'équipement des départements).

L'article 259 de la loi de finances pour 2019 la transforme en une dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) s'articulant autour de deux parts :

. une première part de 77% de l'enveloppe répartie en part régionale dans des domaines jugés prioritaires au niveau local par les préfets de région,

. une seconde part représentant 23% de l'enveloppe. Elle est répartie entre Départements à raison de leur insuffisance de potentiel fiscal. Cette part est libre d'emploi.

Nous venons d'être destinataire de deux arrêtés attributifs me permettant d'inscrire **329 000 €** au titre de la DSID 2020.

- La D.D.E.C.

La dotation départementale d'équipement des collèges (D.D.E.C.), instituée par la loi du 22 juillet 1983, à compter du 1er janvier 1986, était indexée sur l'évolution de la D.G.E.

En 2008, la DDEC s'est élevée à **912 619 €** (elle était de 1 055 892,27 € en 2007).Cette dotation devait progresser selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (hypothèse 2009 : + 2,6 %).Depuis 2009, l'État a **« gelé »** cette dotation à hauteur du montant perçu en 2008.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Le produit des amendes de radars automatiques

Instituée en 2008, cette dotation, calculée selon la longueur de la voirie départementale, s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre 414 825 € en 2019.

Pour 2020, j'ai inscrit une recette prévisionnelle de **380 000 €**, en baisse par rapport à 2019, afin d'anticiper la baisse des recettes des radars au niveau national suite aux dégradations des radars automatiques constatées depuis mi novembre 2018.

- Les subventions et participations : 8 942 062 €

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Participation logement : 5 179 088 €
- Participation voirie : 773 215 €
- Centre Universitaire : 2 706 652 €
- Divers : 283 107 €

- L'emprunt

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €**.

- Les dépenses diverses

Cette rubrique **(1 210 000 €)** recouvre principalement les prêts au personnel pour 100 000 €, le produit de cession du reliquat des gendarmeries de Bruniquel pour 81 000 €, des gendarmeries de Montech pour 500 000 €, la maison de Molières pour 169 000 € et 50 000 € de cessions diverses ainsi que 310 000 € pour la pente d'eau de Montech.

- Le besoin de financement **: 22 085 287,16 €**

Cette inscription correspond au différentiel entre les restes à réaliser de recettes (15 626 391,31 €) et de dépenses (35 966 614,43 €) et le résultat de la gestion de la section d'investissement 2019.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

II - LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **391 272 793 €**, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement..... 283 019 201 €
- Investissement.....108 253 592 €

- Les dépenses de fonctionnement : 283 019 201 €

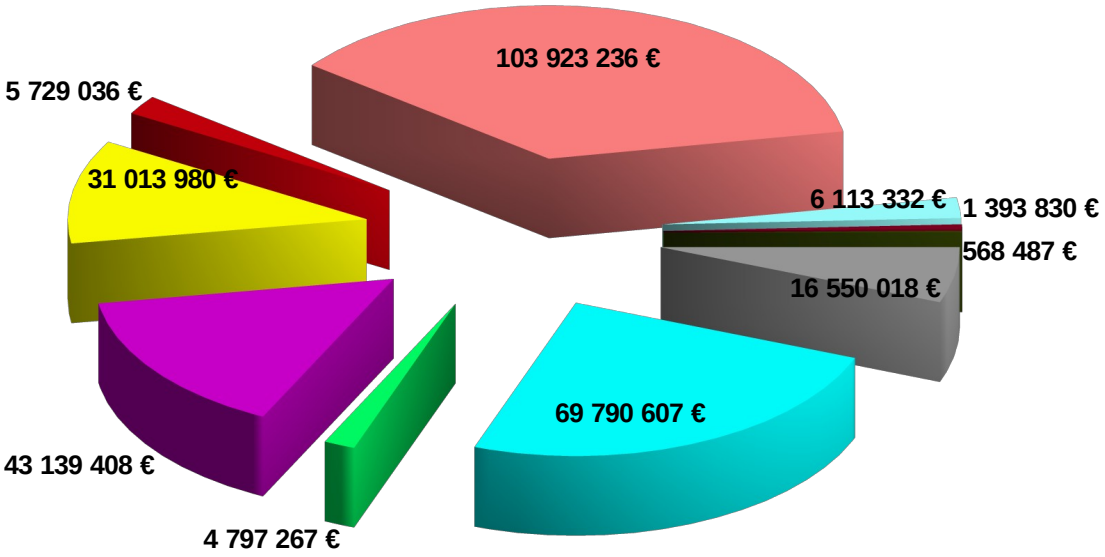

5,85%	Charges à caractère général	16 550 018 €
24,66%	Charges de personnel y compris RSA	69 790 607 €
1,70%	Atténuation de produits	4 797 267 €
15,24%	RMI-RSA	43 139 408 €
10,96%	APA	31 013 980 €
2,02%	Dépenses imprévues	5 729 036 €
36,72%	Autres ch. de gestion courante	103 923 236 €
2,16%	Charges financières	6 113 332 €
0,49%	charges exceptionnelles	1 393 830 €
0,20%	Dotations aux provisions	568 487 €
		283 019 201 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	BP 2019	BP 2020	Variation
Chapitre 011 :Charges à caractère général	**15 807 444,00 €**	**16 550 017,83 €**	**742 574 €**
dont transports scolaires	1 091 000 €	1 235 000 €	144 000 €
voirie	2 887 000 €	3 167 000 €	280 000 €
fluides	1 685 550 €	1 800 450 €	114 900 €
fournitures et alimentation	1 398 840 €	1 420 375 €	21 535 €
locations et crédit-bail	740 577 €	734 498 €	-6 079 €
entretien et maintenance	1 645 478 €	1 715 302 €	69 824 €
frais de déplacement	824 728 €	837 132 €	12 404 €
Chapitre 012 : Chges personnel y compris RSA	**67 194 940 €**	**69 790 607 €**	**2 595 667 €**
dont assistants familiaux	15 414 800 €	16 738 000 €	1 323 200 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	**5 239 679 €**	**4 797 267 €**	**-442 412 €**
Chapitres 015+017 :RMI + RSA	**44 580 073 €**	**43 139 408 €**	**-1 440 665 €**
dont allocations et contrats	41 255 356 €	40 148 808 €	-1 106 548 €
Chapitre 016 : APA	**30 462 484 €**	**31 013 980 €**	**551 496 €**
dont allocations APA	30 461 614 €	31 008 200 €	546 586 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	**97 887 671 €**	**103 923 236 €**	**6 035 565 €**
dont PCH	7 580 000 €	7 871 000 €	291 000 €
allocations sociales (hors PCH)	3 421 223 €	3 402 330 €	-18 893 €
frais de séjour et d'hébergement	55 322 920 €	60 951 686 €	5 628 766 €
dotations collèges	4 425 756 €	4 537 870 €	112 114 €
participations budgets annexes	5 423 758 €	5 385 428 €	-38 330 €
participations SDIS	8 240 534 €	8 385 601 €	145 067 €
subventions de fonctionnement	7 466 429 €	7 410 278 €	-56 151 €
Sous-total dépenses de gestion	**261 172 291 €**	**269 214 516 €**	**8 042 225 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Chapitre 66 : Charges financières	**6 555 092 €**	**6 113 332 €**	**-441 760 €**
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	845 092 €	823 332 €	-21 760 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	**993 657 €**	**1 393 830 €**	**400 173 €**
dont subventions exceptionnelles	867 557 €	962 080 €	94 523 €
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	**200 000 €**	**568 487 €**	**368 487 €**
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	**3 887 150 €**	**5 729 036 €**	**1 841 886 €**
TOTAL	**272 808 190 €**	**283 019 201 €**	**10 211 011 €**

Comme rappelé lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses de la section de fonctionnement sont évaluées au plus près, avec l'ensemble des services, l'objectif étant double : respecter notre engagement d'évolution de dépenses tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, à l'exclusion des frais financiers qui seront examinés plus loin, et qui s'élèvent à 6,1 millions d'euros, les dépenses de gestion de ce projet de BP 2020 représentent 269 millions d'euros. Elles sont en hausse de 3 % par rapport au BP 2019, 70 % de cette progression concernant les frais de séjours et d'hébergement.

- les charges à caractère général sont en hausse avec **16,5** millions d'euros (+ 742 574 €). Dans cette évolution, à noter le poste eau-énergie-carburant qui augmente de 115 K€ compte tenu de l'évolution des prix, le poste entretien voirie de 280 K€, ainsi que le poste transport des élèves de +144 K€.

- les charges de personnel (chapitre 012 y compris personnel RSA) augmentent globalement de 3,87%. Mais, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 8,58 % de BP à BP, la hausse concernant le personnel départemental se limite à + 2,45 % notamment avec la mise en place du RIFSEEP.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- le chapitre 014 « atténuation de produits » enregistre une baisse de 442 412 € à 4,79 M€ avec notamment selon les projections réalisées, la disparition du prélèvement du FSID (629 K€ en 2019) et le relèvement du prélèvement du fonds de solidarité DMTO de 233 K€.

- les dépenses d'aide sociale

Les trois allocations de solidarité (APA, RSA et PCH), d'un volume de 82 millions d'euros, sont quasi stables par rapport au BP 2019 (82,6 M€) avec une évolution différenciée selon :

- le RSA : - 1,4 M€,
- la PCH : + 0,3 M€,
- l'APA : + 0,65 M€.

LES RESTES A CHARGE 2020

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	31 013 980 €	10 740 000 €	20 273 980 €
PCH	7 871 000 €	2 840 000 €	5 031 000 €
RSA	43 139 408 €	22 251 110 €	20 888 298 €
TOTAL	82 024 388 €	35 831 110 €	**46 193 278 €**

Au total, charges de personnel exclues et tous chapitres confondus, les dépenses d'aide sociale représentent **156 214 626 euros soit 55,2 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

	BP 2019	BP 2020
Prévention médico-sociale	284 959 €	316 874 €
Famille et enfance	18 387 766 €	22 599 733 €
Personnes handicapées	43 653 398 €	44 331 576 €
Personnes âgées	11 662 815 €	11 804 732 €
RMI / RSA	44 580 073 €	43 139 408 €
APA	30 462 484 €	31 013 980 €
Autres interventions	1 638 001 €	1 792 965 €
Services communs	1 207 808 €	1 215 358 €
TOTAL	**151 877 304 €**	**156 214 626 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

On constate en particulier une hausse significative pour les personnes handicapées (+0,7 M€), de l'APA (+0,6 M€) et surtout pour le secteur famille enfance (+4,2 M€) dont les prévisions budgétaires pour 2020 des frais d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance ont été réalisées sur la base d'une augmentation maîtrisée du prix de journée de + 1.2%.

Cependant, il est inscrit des enveloppes budgétaires supplémentaires pour répondre aux besoins en placements d'enfants ordonnés par les magistrats (places en MECS et en lieux de vie) ainsi que pour la création d'un nouveau dispositif de mise à l'abri des mineurs non accompagnés.

La hausse de BP à BP est là aussi significative avec une évolution de 2,8% entre 2019 et 2020.

- les autres charges de gestion courante comprennent :

– les dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 537 870 € en en hausse de 112 K€,

– la participation du département aux dépenses du SDIS pour un montant de 8 385 601 euros (+ 1,76 %), conformément à la convention signée entre les deux structures.

– les participations versées aux budgets annexes. Elles sont quasi stables (5 385 428 € en diminution de 38 330 €),

. GIP LABO et LABO : - 45 778 €
. TGCC : - 30 880 €
. RU : + 6 510 €
. Base de loisirs du Tarn et de la Garonne : + 27 030 €
. SATESE : - 34 000 €
. CDEF : + 38 788 €
. IMEP : identique à 2019

– les autres charges de gestion qui s'élèvent à 5 979 043 € (-0,8%) dont :

. les indemnités, frais de mission et de formation des élus départementaux pour 1 062 000 €,

. la participation aux organismes de regroupement (barrage de St Géraud, SMEAG, Syndicat des déchets ménagers et SDAN) pour 584 389 € (article 6561 sauf GIP LABO regroupé avec le budget annexe LABO ci dessus),

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

. les secours d'urgence, bourses scolaires, cotisations et adhésions pour 805 300 €(articles 6512 à 6518),

. les autres participations d'un montant de 3 527 354 euros dont l'essentiel concerne le domaine scolaire et culturel (classes de découverte, transports, participation pédagogique,...), le secteur économique ou social (article 6568).

. Enfin, l'enveloppe des subventions de fonctionnement (chapitre 65 7 410 278 €) et exceptionnelles (chapitre 67 : 962 080 €) représente un montant global de 8 372 358 euros (en hausse de 0,7 %).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
COMMUNICATION VUE : 03		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
6573477 94 VVFL	Villes et villages fleuris	6 000	6 000		6 000
TOTAL		**6 000**	**6 000**		**6 000**

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
SERVICE SOCIAL VUE : 08		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
657425 0202 ADOS	Subventions de fonctionnement	50 000	50 000		50 000
657425 32 ASCG	Association sportive Conseil Départemental	2 000	2 000		2 000
TOTAL		**52 000**	**52 000**		**52 000**

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE LA PROGRAMMATION VUE : 2501		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
6574 74 STER	Solidarité territoriale aux associations	104 800	64 800		64 800
TOTAL		**104 800**	**64 800**		**64 800**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		**Autorisations d'engagement**	**Échéancier des crédits de paiements**		
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE VUE : 4003		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
657418 41 CAMSP	CAMSP	204 000	204 000		204 000
TOTAL		**204 000**	**204 000**		**204 000**

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		**Autorisations d'engagement**	**Échéancier des crédits de paiements**		
AIDE SOCIALE LÉGALE VUE : 4006		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
	Conférence des financeurs				
65734 532 CONF	Actions collectives	100 000	100 000		100 000
657451 532 CONF	Actions collectives associations	450 000	450 000		450 000
657417 538 CLIC	Instances de coordination gérontologique	106 993	106 993		106 993
657417 538 ILCG	Aides aux instances locales	24 391	24 391		24 391
TOTAL		**681 384**	**681 384**		**681 384**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
65734 58 ENFA	Organismes publics	600	600		600
6574 58 CARI	Associations caritatives	109 000	109 000		109 000
6574 58 ENFA	Enfance et famille	141 314	141 314		141 314
6574 58 INSE	Insertion	62 966	62 966		62 966
6574 58 SOHU	Solidarités humaines	133 810	133 810		133 810
6574 58 STAU	Soutien à l'autonomie	44 819	44 819		44 819
TOTAL		**492 509**	**492 509**		**492 509**

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
	Fonds de Solidarité Logement :				
6573471 58 FSLM	Grand Montauban	121 634	121 634		121 634
657374 58 FSLH	Tarn-et-Garonne Habitat	20 000	20 000		20 000
65740 58 LGSO	Logement social	217 500	217 500		217 500
TOTAL		**359 134**	**359 134**		**359 134**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SPORT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
657371 221 COLLEGES	Classes de découverte collèges	230 000	230 000		230 000
6574 28 AENF	Aide à l'enseignement	15 000	15 000		15 000
6574 221 BMTG	Bien manger en Tarn-et-Garonne	35 000	35 000		35 000
TOTAL		**280 000**	**280 000**		**280 000**

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SPORT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SPORTIVES VUE : 3600		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
6574 32 SPER	Sport Performance	670 000	670 000		670 000
6574 32 SPEV	Sport Evènement	130 000	130 000		130 000
6574 32 SPSC	Soutien au sport scolaire	52 000	52 000		52 000
6574 32 SPTO	Sport pour Tous	378 000	378 000		378 000
Sous-total Subventions de fonctionnement		**1 230 000**	**1 230 000**		**1 230 000**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
65737 738 AAGE	Promotion départementale Ets publics locaux	145 000	158 400		158 400
6574 738 AAGE	Promotion départementale asso et privés	200 000	169 852		169 852
657414 928 ASGR	Assurance Grêle	75 000	75 000		75 000
TOTAL		**420 000**	**403 252**		**403 252**

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
65734 / 65737 / 6574 94 AAGT	Promotion touristique	20 000 52 000 290 000 **362 000**	20 000 63 850 302 508 **386 358**		20 000 63 850 302 508 **386 358**
657343 738 SERA	Sentiers de randonnée	17 000	18 220		18 220
6574 94 TOUF	Actions touristiques	6 750	6 750		6 750
65740 72 CAUE	C.A.U.E.	120 000	120 000		120 000
65740 94 OVDT	Organismes départementaux à vocation touristique	1 120 720	1 120 720		1 120 720
TOTAL		**1 626 470**	**1 652 048**		**1 652 048**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		**AE 2020**	**CP 2020**		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
6573476 738 ENST	Gestion des Espaces Naturels Sensibles		6 500		6 500
6574 738 ATUF	Protection de l'environnement	298 651	298 651		298 651
TOTAL		**298 651**	**305 151**		**305 151**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES CULTURELLES VUE : 3602		AE 2020	CP 2020		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
	Actions éducatives, culturelles et sportives				
657342 311 EDMU	Écoles de musique communales	182 000	182 000		182 000
65743 311 EDMU	Ecoles de musique asso.	24 000	24 000		24 000
6573473 311 CART	Centre des Arts	42 000	27 200		27 200
6573474 311 INVE	Inventaire du patrimoine	60 000	60 000		60 000
65740 311 ADDA	A.D.D.A	410 000	410 000		410 000
65734 311	Communes-communautés de communes				
ACAS		5 000	5 000		5 000
FEST		15 000	15 000		15 000
INIC		10 000	11 500		11 500
POCI		20 000	21 500		21 500
PRIS		5 000	7 500		7 500
		55 000	**60 500**		**60 500**
65743 311					
ACAS		332 000	349 000		349 000
FEST		230 000	240 000		240 000
INIC		215 000	233 300		233 300
PRAR		45 000	51 000		51 000
PRIS		3 000	3 000		3 000
CHOR		15 000	15 000		15 000
TOTAL		**840 000**	**891 300**		**891 300**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations d'engagement	Échéancier des crédits de paiements		
MEDIATHEQUE VUE : 3606		AE 2020	CP 2020		
			BP	DM	TOTAL
Imputation Code	**Subventions de fonctionnement**				
657346 313 BIET	Aide aux bibliothèques	**10 000**	**5 000**		**5 000**
TOTAL		**10 000**	**5 000**		**5 000**

Les dépenses d'investissement :

108 253 592 €

La gestion des investissements du Département s'articule autour des autorisations de programmes dont la couverture pluriannuelle est compatible avec les ressources fiscales et les possibilités d'emprunt à moyen terme.

Les dépenses d'investissement 2020 sont supérieures de plus de 2% à celles de 2019 (108 253 592 € contre 105 974 160 €). Elles se décomposent, en crédits de paiement, de la manière suivante :

- programmes départementaux : 59 527 808,38 € (dont 12 000 € hors AP) dont 27 531 355,38 € de restes à réaliser 2019 (dont 9 922 € hors AP),

- programmes non départementaux (subventions versées aux communes, EPCI et tiers) : 28 843 894,58 € dont 8 435 259,05 € de restes à réaliser 2019,

- des dépenses financières d'un montant total de 19 881 889,04 € dont 16 036 825 € au titre du remboursement du capital de la dette, 2 M€ de dépenses imprévues, 100 000 € au titre des immobilisations financières et 1 745 064,04 € de déficit 2019 reporté.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Les programmes départementaux

Les autorisations de programmes propres à l'exercice 2020 s'élèvent à **29 938 167 €,** supérieures de 18 % à 2019 (25 319 913 €).

Les crédits ouverts pour l'ensemble des dépenses d'investissement de cette catégorie, se chiffrent à **59 527 808,38 €, restes à réaliser compris**. Hors restes à réaliser, ils s'élèvent à 31 996 453 € et sont supérieurs au BP 2019 (25 628 940 €). Ces autorisations de programmes et crédits de paiements sont affectés sur les opérations déclinées lors des Orientations Budgétaires.

Ainsi en AP sont proposés :
- 2 857 62 € pour le renouvellement de matériel (engins, voirie, véhicules)
- 2 254 950 € pour le renouvellement de matériel ou logiciels afin de maintenir à niveau nos systèmes informatiques
- 15 895 000 € pour la voirie et l'aménagement
- 7 455 000 € pour les bâtiments départementaux.

Concernant les crédits pour les équipements scolaires, culturels et sportifs, ils sont en augmentation en 2020, passant de 812 431 € à 1 144 750 €.

Concernant le patrimoine départemental, les crédits ouverts passent de 34 909 479 € en 2019 à 31 170 381 € en 2020 et proviennent essentiellement des dépenses des CMS, des gymnases ou encore des collèges et du collège de Verdun.

Ces sommes vient abonder les crédits déjà inscrits pour ces opérations , en particulier pour le collège de Verdun (4,3 M€), la rénovation des archives départementales (3,7 M€), les collèges (1,7 M€), les CMS (1,2 M€) ou encore la MDPH (1,6 M€).

La voirie se voit attribuer une enveloppe de 19,4 M€ (+26%), restes à réaliser inclus, alors que les moyens informatiques (collèges, administration) sont abondés à hauteur de 3 M€ (restes à réaliser intégrés).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

La décomposition, par domaine, des investissements départementaux pour 2020 est la suivante :

	AP 2020	CP 2020
Voirie	15 895 000 €	19 415 371 €
Enseignement, Culture, Sport et transports	688 150 €	1 144 750 €
Patrimoine	7 431 000 €	31 170 381 €
Tourisme	80 000 €	2 269 362 €
Environnement	33 000 €	305 066 €
Moyens Généraux (matériels subdi, CMS, CD, ...acquisition véhicules, engins...)	3 405 762 €	2 054 195 €
Acquisition de matériel, logiciels et divers	2 405 255 €	3 246 761 €
TOTAL	**29 938 167 €**	**59 605 886 €**

- Les programmes non départementaux

Les autorisations de programmes destinées aux communes, aux EPCI et aux tiers représentent, cette année, **22 662 461 €** :

* subventions en capital..... 18 962 461 € (17 576 761 € en 2019)

* subventions en annuités…. 3 700 000 € (4 170 000 € en 2019)

Les crédits de paiement 2020 (y compris les restes à réaliser pour un montant de 8,4 millions d'euros) s'élèvent à **28 843 861 €** :

* subventions en capital.....23 537 665 € (23 365 605 € en 2019)

* subventions en annuités.....5 306 196 € (5 361 199,89 € en 2019)

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Les subventions en capital

	AP 2020	CP 2020
Voirie communale	786 021 €	917 636 €
Aides aux communes et tiers en matière scolaire, culturelle et sportive	2 084 000 €	3 327 466 €
Économie, tourisme, agriculture	1 173 464 €	932 668 €
Environnement	1 467 683 €	1 605 546 €
Aides au logement	5 073 775 €	7 126 331 €
Aménagements communaux (dont AEP et assainissement)	8 377 518 €	9 628 018 €
Sous-total en capital	**18 962 461 €**	**23 537 665 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

23 537 665 €

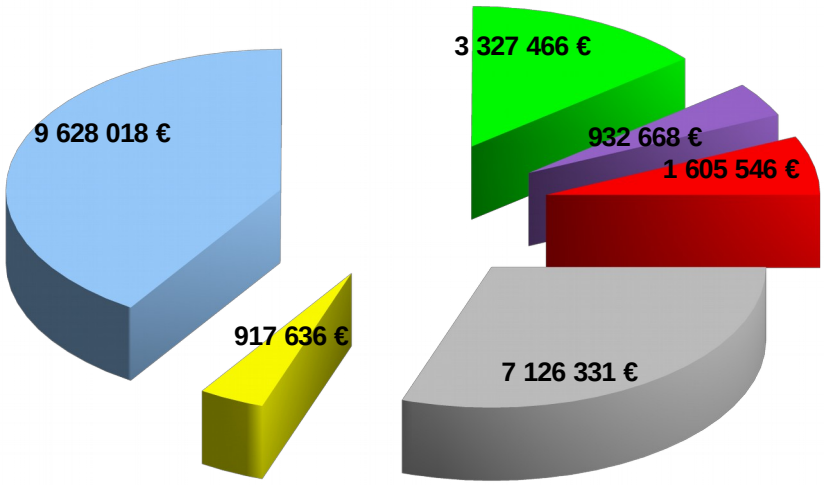

30,28%	Logement	7 126 331 €
3,90%	Voirie communale	917 636 €
40,90%	Aménagement communaux	9 628 018 €
14,14%	Equipements scolaires, culturels et sportifs	3 327 466 €
3,96%	Economie, tourisme, agriculture	932 668 €
6,82%	Environnement	1 605 546 €
		23 537 665 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Les subventions en annuités

S'agissant des subventions en annuités pour les communes, les EPCI et les tiers, conformément au guide des aides départementales aux communes et EPCI, approuvé le 16 mars 2016, le seuil de ces subventions avait été fixé à **150 000 €.** Lors de notre dernière session consacrée au ROB le 6 mars 2020, le seuil pour les subventions en annuités a été abaissé à **100 000 €.**

Les nouveaux dossiers, reçus à ce jour, susceptibles de bénéficier d'une aide en annuités concernent :

- Alimentation en eau potable .....….....	1 700 000 €
- Bâtiments communaux (maison des internes, parvis du Musée et du square Picquart, déchetterie Grand Montauban, ALSH pays Lafrançaisin)	2 000 000 €
TOTAL.....	**3 700 000 €**

Est présentée, ci-après, la ventilation par politique de l'annuité 2020 relative aux dossiers de subventions déjà attribuées par la Commission Permanente :

- Alimentation en eau potable .....….....	1 654 732 €
- Assainissement	597 795 €
- Bâtiments communaux.....	364 038 €
- Bâtiments et patrimoine culturels.....	496 358 €
- Bâtiments scolaires.....	524 881 €
- Développement économique.....	53 040 €
- Équipements sportifs.....	291 854 €
- Équipements touristiques.....	15 397 €
- Maisons de retraite.....	346 019 €
- Maison de santé pluriprofessionnelle.....	100 230 €
- Nouvelles technologies de communication.....	69 169 €
- Ordures ménagères.....	196 808 €
- Divers (associations, organismes, mutuelles).....	595 875 €
TOTAL	**5 306 196 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Les dépenses financières

Ces dépenses, qui s'élèvent à 19 881 889,04 **€**, concernent à titre principal :

- le remboursement du capital des emprunts pour 16 036 825 € dont 538 092 € au titre du pont de Verdun,

- les immobilisations financières (100 000 €),

- les dépenses imprévues (2 000 000 €),

- le déficit reporté 2019 (1 745 064,04 €).

Les dépenses imprévues diminuent de 3 M€ en 2019 à 2 M€ en 2020. Le montant consacré au remboursement de capital de la dette hors PPP augmente de 1,6% de BP à BP (+ 243 927 €).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

III - L'ÉPARGNE

L'épargne de gestion : 30 508 048 €

Il s'agit des dépenses et recettes de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

Les recettes de gestion 2020 augmentent de 8,6 M€ et passent de 291,1 millions d'euros au BP 2019 à 299,7 millions d'euros au BP 2020 (principalement 7,6 M€ sur la fiscalité directe-indirecte dont +2 M€ de droits de mutation, +2 M€ sur la fiscalité, + 1 M€ sur la CVAE, les rôles supplémentaires et les IFER ou encore 1 M€ sur les fonds de péréquation et 1,3 M€ sur la TSCA).

Dans le même temps, les dépenses de gestion augmentent de 8 millions d'euros (261,2 millions d'euros au BP 2019 et 269,2 au BP 2020). Cette évolution est différenciée selon les postes : ainsi, les charges à caractère général augmentent de 0,7M€, les charges de personnel augmentent de 2,6 M€ dont 1,3 M€ pour les assistants familiaux, le RSA diminue de 1,4 M€, l'APA augmente de 500 K€ et les autres charges de gestion de 6 M€ (PCH + 300 K€ et frais de séjour et d'hébergement + 5,6 M€).

Ainsi l'épargne de gestion 2020 progresse de 29,9 M€ au BP 2019 à 30,5M€ dans ce projet de BP 2020 (+0,6 million d'euros).

L'épargne brute : 17 611 342,98 €

L'épargne brute, qui est l'épargne de gestion diminuée des dépenses et recettes financières et du solde des opérations exceptionnelles, passe de 19 millions d'euros au BP 2019 à 17,6 M€ au BP 2020. (- 1,4 million d'euros). Cette évolution négative provient des crédits de réserve supérieur de 1,8 million d'euros par rapport à 2019.

L'épargne nette : 1 574 517,98 €

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette du BP 2020 est en baisse de 1,6 millions d'euros par rapport au BP 2019 qui est la conséquence de la hausse des crédits de réserve décrite ci-dessus. Le capital de la dette, PPP de Verdun inclus, passe de 15,7 M€ en 2019 à 16 M€ en 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

IV - LA DETTE DÉPARTEMENTALE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

La répartition et la structure de l'encours de la dette ont été présentées lors des orientations budgétaires en précisant qu'elles font l'objet d'un rapport particulier, présenté conformément à la réglementation dans le cadre de ce budget primitif. Il est néanmoins apporté les précisions suivantes :

La dette propre

- encours de la dette (hors PPP) : 190 483 378,17 euros,
- taux moyen : **2,84 % en 2020** (il était de 8,30 % en 1996 et de 3,02 % en 2019 dont 2,78 % pour les taux fixes uniquement),
- durée résiduelle moyenne : **13 ans 3 mois.**

La dette relative au PPP du pont de Verdun sur Garonne

- encours de la dette PPP : 14 796 507,60 euros,
- taux : **5,50 %**,
- durée résiduelle : **17 ans 10 mois.**

Suite à la renégociation de 2 emprunts structurés en 2017, le Département a bénéficié d'un fonds de soutien de 4,8 M€. Après prise en compte de ce fonds de soutien, l'encours net de la dette s'élève à 201 275 627,85 € au 01/01/2020. Ce fonds sera versé jusqu'en 2028 à hauteur de 400 425€ par an.

Par rapport à 2019, on constate que le stock de dette continue sa décrue (-3 M€ en 2020) pour atteindre un stock net fin 2020 en dessous des 200 M€.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Enfin, le volume d'emprunt maximum proposé pour 2020 soit 15 millions d'euros, inférieur au capital remboursé, permet de poursuivre l'effort de désendettement (-2,5 M€).

V - LES CRÉDITS DE RÉSERVE

Compte tenu d'une part, des contraintes financières évoquées au début de rapport et, d'autre part, de la rigueur qui a prévalu à l'élaboration du projet de budget 2020, les crédits de réserve dont dispose le Département s'élèvent à **7 729 036 €** (ils étaient de 6,89 M€ au BP 2019).

Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement:

  Chapitre 020.....2 000 000 €

- Section de fonctionnement:

  Chapitre 022.....5 729 036 €

Le montant des crédits de réserve représente plus de 1,97 % du budget, en progression de près d'un million par rapport à 2019.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
COMMUNICATION VUE : 03		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
20513 023 LOGI	Création site Internet	15 000	52 000	0	52 000
216 311 OEUVREAR	Objets œuvres d'art	3 000	3 000	0	3 000
2188 023 MATOS	Acquisition de matériel	0	22 370	2 019,36	24 389,36
Sous-total programmes départementaux		**18 000**	**77 370**	**2 019,36**	**79 389,36**

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CABINET VUE : 04		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
21882 0202 MATAUDIO	Acquisition de matériel spécialisé	14 000	14 000	0	14 000
Sous-total programmes départementaux		**14 000**	**14 000**	**0**	**14 000**

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
SERVICE SOCIAL VUE : 08		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
27431 01	Prêts au personnel	100 000	100 000	0	100 000
Sous-total programmes départementaux		**100 000**	**100 000**	**0**	**100 000**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
PARC AUTOMOBILE VUE : 6002		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
21573 621 MATVOIES	Acquisition matériel technique voirie	898 000	296 000	61 838	357 838
2182 0202 VELOELEC	Acquisition vélos électriques	1 200	1 200	0	1 200
2182 0202 VEHI	Acquisition de véhicules	510 000	262 000	84 810	346 810
21822 0202 VEHIE	Acquisition d'engins	1 442 000	492 000	166 974	658 974
2182 621 LOCAUTO	Acquisition matérielvoirie	6 362	6 362	0	6 362
Sous-total programmes départementaux		**2 857 562**	**1 057 562**	**313 622**	**1 371 184**

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ACHAT / APPROVISIONNEMENT VUE : 6001		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
21573 0202 MATOS	Acquisition matériel technique	78 000	78 000	60 738	138 738
21573 23 MATOS	Acquisition matériel technique	200	200	0	200
21573 621 MATOS	Acquisition matériel subdivision	70 000	70 000	27 981	97 981
21848 0202 MATERIEL	Acquisition matériel	20 000	20 000	1 263	21263
21848 0202 POSTAD	Acquisition matériel postes adaptés Département	2 500	2 500	22	2 522
21848 313 MATERIEL	Acquisition matériel Médiathèque	7 300	7 300	0	7 300
21848 315 MATERIEL	Acquisition matériel Archives	17 500	17 500	0	17 500
21848 48 MATERIEL	Acquisition matériel CMS	30 000	30 000	20 766	50 766
21848 50 MATERIEL	Acquisition matériel DSD	25 000	25 000	2 056	27 056
21848 621 MATERIEL	Acquisition matériel subdivisions	5 000	5 000	887	5 887

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

21882 0202 MATERIEL	Acquisition matériel Département	180 000	180 000	23 259	203 259
21882 0202 POSTAD	Acquisition matériel postes adaptés Département	7 500	7 500	2 690	10 190
21882 23 MATERIEL	Acquisition matériel C.U	2 200	2 200	0	2 200
21882 313 MATERIEL	Acquisition matériel bibliothèque	3 000	3 000	0	3 000
21882 315 MATERIEL	Acquisition matériel archives	16 000	7 600	0	7 600
21882 48 MATERIEL	Acquisition matériel CMS	33 500	33 500	298	33 798
21882 50 MATERIEL	Acquisition matériel DSD	23 500	23 500	0	23 500
21882 621 MATERIEL	Acquisition matériel subdivisions	27 000	27 000	3 251	30 251
Sous-total programmes départementaux		**548 200**	**539 800**	**143 211**	**683 011**

2ème COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES, PERSONNEL

EN EUROS		**Autorisations de programmes**	**Échéancier des crédits de paiements**		
INFORMATIQUE VUE : 1501		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2031 0202 AMOGENE	Audit général informatique	350 000	50 000	0	50 000
2031 0202 REINFIN	Re informatisation finances	0	150 000	0	150 000
2031 0202 POSTES	Postes	10 000	10 000	0	10 000
2031 0202 SECURITE	Etudes Sécurité	16 000	16 000	0	16 000
20512 0202 LOGICIEL	Acquisition de logiciels	0	32 630	43 608	76 238
20512 0202 LOG2019	Achat logiciels 2019	0	66 972	79 860	146 832
20512 221 GEDSAE	Logiciels	0	346 368	0	346 368
20512 0202 LOGICIEL	Logiciels	0	231 624	77 961	309 585
20512 0202 POSTES	Achat logiciels 2020	318 300	206 800	0	206 800
20512 0202 SAUVEG	Achat logiciels 2020	35 000	35 000	0	35 000
20512 0202 SECURITE	Achat logiciels 2020	120 800	89 800	0	89 800

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

20512 0202 SERVEUR	Achat logiciels 2020	36 500	36 500	0	36 500
20512 0202 DIVERS	Achat logiciels 2020	72 300	56 300	0	56 300
20512 0202 RDPD	Achat logiciels 2020	18 000	18 000	0	18 000
20512 221 COLLEGE	Achat logiciels 2020	85 000	45 000	0	45 000
21831 221 VERDUN	Acquisition matériel informatique collèges	41 000	41 000	0	41 000
21838 0202 MATINF	Acquisition matériel informatique	0	26 353	20 094	46 447
21838 0202 GEDSAE	Acquisition matériel GED	0	100 000	0	100 000
21838 221 COLLMCO	Parc informatique collèges	0	0	2 808	2 808
21838 221 CNIP	Collèges numériques	0	503 520	63 551	567 071
21838 0202 POSTES	Acquisition matériel 2020	429 100	225 600	0	225 600
21838 0202 RESEAUX	Acquisition matériel 2020	30 000	15 000	0	15 000
21838 0202 SAUVEG	Acquisition matériel 2020	27 000	27 000	0	27 000
21838 0202 SECURITE	Acquisition matériel 2020	5 450	5 450	0	5 450
21838 0202 SERVEUR	Acquisition matériel 2020	96 000	96 000	0	96 000
21838 221 COLLEGE	Acquisition matériel 2020	150 000	50 000	0	50 000
21838 221 VERDUN	Acquisition matériel 2020	61 500	61 500	0	61 500
2185 0202 TELEPH	Matériel de téléphonie	83 000	58 000	0	58 000
2185 221 TELEPH	Matériel de téléphonie collèges	270 000	102 000	0	102 000
Sous-total programmes départementaux		**2 254 950**	**2 702 417**	**287 882**	**2 990 299**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
PMI VUE : 4003		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2157 40 MATOS	Acquisition de matériel PMI	10 755	7 000	12 157	19 157
Sous-total programmes départementaux		**10 755**	**7 000**	**12 157**	**19 157**

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE LÉGALE VUE : 4006		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204142 538 PAEM	Modernisation établissements publics personnes âgées	91 500	59 517	54 903	114 420
2041811 52 MDPH	Subvention MDPH	172 205	172 205	0	172 205
20422 538 PAEP	FAMEPA	30 500	30 500	30 500	61 000
Sous-total programmes pour les Tiers		**294 205**	**262 222**	**85 403**	**347 625**

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204220 58 X914	Subvention exceptionnelle aux organismes à vocation sociale	2 000	2 000	40 000	42 000
Sous-total programmes pour les Tiers		**2 000**	**2 000**	**40 000**	**42 000**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

3ème COMMISSION : SOLIDARITÉ, SANTÉ, ACTION SOCIALE, HANDICAP ET LOGEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204141 72 204142 72 APOB	Aides aux collectivités locales (ANAH)	60 000 310 000	-10 248 899	9 210 25 944	9 200 274 843
		370 000	248 889	35 154	284 043
204142 72 APCO	Aides pour Palulos communaux	0	-7 000	8 700	1 700
204142 72 LOLO	Aménagement de bâtiments communaux en logements sociaux	6 870	-49 741	60 046	10 305
2041782 72 APPB	Aide à la pierre aux organismes publics	407 400	119 400	139 741	259 141
2041782 72 APPO	Aide production T&G	0	0	54 099	54 099
2041782 72 FHAB	Logements sociaux Tarn-et-Garonne Habitat surcoût	47 500	25 000	17 500	42 500
2041782 72 FHAP	Aide à la production ets publics locaux	0	68 580	145 542	214 122
2041782 72 LOBO	Logements sociaux Tarn-et-Garonne Habitat bonus	110 000	25 000	0	25 000
2041782 72 PRPO	Plan de réhabilitation du parc immobilier de Tarn-et-Garonne Habitat	0	367 990	42 277	410 267
20422 72 APOB	Aide aux particuliers	3 550 000	3 653 590	943 589	4 597 179
20422 72 APOP	Aide à la pierre prop.privés	160 000	109 311	140 053	249 364
204254 72 APPR	Aide à la pierre org.privés	0	0	65 328	65 328
20422 72 APPR	Aide à la pierre org.privés	55 800	29 990	476 168	506 158
20422 72 FHAB	Logements sociaux privés surcoût	0	17 490	10	17 500
20422 72 LOBO	Logements sociaux privés bonus	70 000	-10	10	0
Sous-total Programmes pour les Tiers		**4 777 570**	**4 608 489**	**2 128 217**	**6 736 706**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

4ème COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE LA VOIRIE AMENAGEMENT VUE : 5001		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2031 621 ETUD	Frais d'études de voirie	30 000	30 000	9 000	39 000
203114 621 ETUDOA	Frais d'études et d'investigations pour les ouvrages d'art	70 000	80 000	0	80 000
2111 94 CSJC	Acquisition foncière Saint Jacques de Compostelle	0	0	24 852	24 852
2115 621 FONCIER	Acquisition terrains batis	0	0	64 992	64 992
2121 621 PLANT	Plantations d'alignement	30 000	20 000	0	20 000
2151 621 FONCIER	Acquisition foncière pour la voirie	20 000	8 612	75 078	83 690
2152 621 ECLAIR	Modernisation éclairage public	120 000	50 000	0	50 000
2152 621 COMPT	Installations de voirie	20 000	10 000	0	10 000
2152 621 SIGN	Acquisition de matériel de signalisation pour les routes départementales	175 000	175 000	17 944	192 944
231511 621 231512 622 231517 621 GRRD / INTP DOMAGRRD	Travaux sur routes départementales	15 000 000 300 000 80 000 15 380 000	15 300 000 200 000 80 000 15 580 000	2 131 390 481 575 31 928 2 644 893	17 431 390 681 575 111 928 18 224 893
231511 621 VVVT	Vélo voie verte du Tarn	0	400 000	0	400 000
231515 621 FALAISE	Travaux sur falaises	50 000	25 000	0	25 000
23152 621	Travaux sur les ponts Bowstring	0	0	200 000	200 000
Sous-total programmes départementaux		**15 895 000**	**16 378 612**	**3 036 759**	**19 415 371**
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204142 628 DOUX	Cheminements doux	100 000	50 000	0	50 000
Sous-total Programmes pour les Tiers		**100 000**	**50 000**	**0**	**50 000**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

4ème COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2031 52 MDPH	Frais d'études	0	-25 299	25 300	1
203117 315 ARCHIV	Frais d'études des bâtiments scolaires, culturels et sportifs	0	0	20 160	20 160
203121 0202 HODE	Frais d'études hotel département	0	-91 180	100 000	8 820
20316 221 FRET	Frais d'études	110 000	110 000	56 911	166 911
2115 0202 FONCIER	Acquisition foncière	150 000	150 000	71 623	221 623
21318 0202 JARDIMOD	Acquisition autre	0	0	90 000	90 000
21318 621 CTDEP	Containers de stockage	3 000	3 000	0	3 000
2157 221 CUIS	Acquisition matériel de cuisine pour les collèges	231 000	209 420	86 027	295 447
23122 11 CAGE+ RECAGE	Aménagement de terrains	72 000	224 000	231 514	455 514
23122 221 COURS	Réfection des cours des collèges	39 000	-2 964	113 023	110 059
23128 0202 HODE	Escalier coté Tescou	90 000	90 000	0	90 000
23128 621 SUDE	Aménagements subdivision	80 000	80 000	0	80 000
23128 48 MDSOL	Aménagement Cours MDS	30 000	30 000	0	30 000
231311 0202 REHODE	Restructuration de l'Hôtel du Département	0	-4 710	50 381	45 671
231311 ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	0	-70 600	70 600	0
231311 0202 HODE	Travaux à l'Hôtel du Département	163 000	133 000	94 766	227 766
231311 0202 CVCHODE	Travaux à l'Hôtel du Département	0	891 180	0	891 180
231312 0202 AUBA	Travaux sur les autres bâtiments	8 000	4 176	5 000	9 176

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
231312 221 PROG	Grosses réparations collèges	325 000	155 000	371 562	526 562
231312 23 REPA	Grosses réparations batiments	6 000	6 000	3 350	9 350
2313126 221 VERDUN	Construction du collège de Verdun-sur-Garonne	0	477 689	4 357 834	4 835 523
231313 48 CMSD	Grosses réparations sur les bâtiments sociaux	94 500	86 000	1 264 701	1 350 701
231313 50 DSD PSHUM	Grosses réparations DSD	260 000	200 000	161 159	361 159
231313 52 MDPH	Travaux MDPH	0	0	1 609 387	1 609 387
231314 221 COGY	Construction du gymnase du collège Azana	0	15 000	142 224	157 224
231314 221 PPIG PTIG	Travaux sur installations sportives des collèges et plateau Verdun	0 414 500 0	-645 340 000 0	646 312 417 400 000	1 652 417 400 000
		414 500	339 355	713 062	1 052 417
231314 312 / 313 / 315 GRRPBELL MEDIAT	Travaux sur les bâtiments culturels	0 0	20 000 0	96 821 378 212	116 821 378 212
		0	20 000	475 033	495 033
2313143 312 GRRPBELL	Travaux Belleperche	15 000	15 000	0	15 000
2313143 312 TEMPLE	Travaux Espaces Augustins	5 000	5 000	15 000	20 000
2313143 315 ARCHIV	Construction des Archives Départementales	0	0	3 718 337	3 718 337
231318 33 CENVAC	Travaux au Centre de vacances de Mimizan	0	-911	912	1
2313186 11 CAGE RECAGE	Travaux sur les gendarmeries	178 000 0	178 000 0	162 218 927 935	340 218 927 935
		178 000	178 000	1 090 153	1 268 153
2313186 621 SUDE	Travaux sur les subdivisions départementales	133 000	53 000	169 111	222 111

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX VUE : 5502		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2313186 621 LABAT	Travaux Subdi	0	0	300 000	300 000
2313186 621 CTDEP	Travaux	240 000	200 000	0	200 000
2313513 0202 HODE	Travaux signalétique	0	50 000	122 842	172 842
2313186 91 NOVAL	Travaux Novalia	8 000	8 000	0	8 000
231532 0202 REDI	Câblage informatique	9 000	9 000	0	9 000
231722 221 COURS	Travaux sur terrains collèges	285 000	125 000	296 419	421 419
2317312 221	Travaux collèges recus MAD	4 442 000	2 808 900	1 060 470	3 869 370
2317312 221 PPIC	Construction collèges	0	188 000	685 523	873 523
2317318 621 ANTE	Travaux antennes départementales	40 000	35 000	0	35 000
231314 221 ADAP	Accessibilité installations sportives	0	0	150 000	150 000
231312 221 ADAP	Accessibilité collèges	0	0	35 484	35 484
2317312 221 ADAP	Accessibilité collèges reçus MAD	0	0	291 863	291 863
2381 23 CUESRI	Construction C.U	0	2 800 783	3 616 812	6 417 595
Sous-total programmes départementaux		**7 455 000**	**9 503 839**	**21 666 542**	**31 170 381**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SPORTIVES VUE : 3600		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
21571 221 ESCO	Équipement sportif des collèges	100 000	100 000	10 166	110 166
Sous-total programmes départementaux		**100 000**	**100 000**	**10 166**	**110 166**
Imputation Code	**Programmes pour les tiers**				
204142 32 ESPC	Équipements sportifs communaux	600 000	276 262	824 811	1 101 073
20422 32 SPAB	Travaux bâtiments associatifs	40 000	15 125	71 056	86 181
Sous-total programmes pour les tiers		**640 000**	**291 387**	**895 867**	**1 187 254**
TOTAL		**740 000**	**391 387**	**906 033**	**1 297 420**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2157 221 MATOS	Matériel collèges	50 000	30 000	12 084	42 084
21831 221 MATOS	Matériel informatique collèges	20 000	10 000	0	10 000
21841 221 1ESC/CREQ	1er équipement collèges	150 000	573 834	145 211	719 045
Sous-total programmes départementaux		**220 000**	**613 834**	**157 295**	**771 129**
Imputation Code	**Programmes pour les tiers**				
204122 221 REGION	Travaux dans les cités scolaires	0	200 000	71 760	271 760
204142 21 BSAA BSCC	Constructions scolaires liste A Constructions scolaires liste C	100 000 350 000	174 638 122 606	314 854 128 167	489 492 250 773
		450 000	297 244	443 021	740 265
204142 21 BSCD	Réhabilitation énergétique établissements scolaires 1er degré	120 000	40 000	147 171	187 171
204142 21 BSRB	Grosses réparations bâtiments scolaires	250 000	185 380	182 629	368 009
20431 221 FCSH / PECP	Participations versées aux établissements scolaires	20 000	20 000	582	20 582
20422 221 COLLSECU	Travaux sécurité collèges privés	100 000	45 000	0	45 000
Sous-total programmes pour les tiers		**940 000**	**787 624**	**845 163**	**1 632 787**
TOTAL		**1 160 000**	**1 401 458**	**1 002 458**	**2 403 916**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

5ème COMMISSION : ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPORT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
CENTRE UNIVERSITAIRE VUE : 3607		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2157 23 MATOS	Acquisition de matériel	1 000	1 000	0	1 000
21841 23 MOBI	Acquisition de mobilier	40 000	40 000	0	40 000
2188 23 MATSPE	Acquisition de matériel spécifique	22 000	22 000	0	22000
Sous-total programmes départementaux		**63 000**	**63 000**	**0**	**63 000**

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DE L'ÉCONOMIE VUE : 3801		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204142 93 FIEC	Aides immobilières aux activités commerciales en zone fragile	90 000	52 219	86 007	138 226
204163 91 SDAN	Tarn-et-Garonne Numérique	236 964	236 964	0	236 964
20421 93 EIPE	Équipements industriels de production pour les entreprises	0	-15 253	15 253	0
20421 93 FIEA	Réalisation d'audits entreprises	0	-5 791	5 791	0
20422 93 AIAC	Aides immobilières aux activités en zone rurale	0	-473	473	0
20422 93 FIES	Aides batiments	0	-29 831	29 831	0
Sous-total programmes de tiers		**326 964**	**237 835**	**137 355**	**375 190**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204142 928 20422 928 ASTC ASTP	Travaux d'assainissement des terres agricoles	32 000 5 000	8 573 0	28 571 5 110	37 144 5 110
		37 000	8 573	33 681	42 254
20421 928 AISA	Aides aux investissements en matériel agricole	30 000	4 773	20 000	24 773
20421 928 CUMA	Politique en faveur des CUMA	160 000	160 000	0	160 000
20421 928 PDAE	Échanges amiables d'immeubles ruraux	20 000	10 577	20 000	30 577
20421 928 SDNAGRI	Nouveaux agriculteurs	360 000	100 000	0	100 000
20422 928 PDAR	Retenues collinaires	16 000	0	0	0
Sous-total programmes pour les Tiers		**623 000**	**283 923**	**73 681**	**357 604**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

6ème COMMISSION : AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET RURALITÉ

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
MISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL VUE : 2502		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2051 95 SDASPINT	Accueil internes	500	500	0	500
2158 70 SIGNSUBV	Panneaux	0	10 000	21 366	31 366
2188 95 SDASPINT	Accueil internes	400	400	0	400
Sous-total programmes départementaux		**900**	**10 900**	**21 366**	**32 266**
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204141 74 FDSE	Études et phases pré-opérationnelles	320 000	351 559	233 501	585 060
204142 74 FDSC	Phases opérationnelles	0	23 137	210 833	233 970
Sous-total programmes pour les Tiers		**320 000**	**374 696**	**444 334**	**819 030**
TOTAL		**320 900**	**385 596**	**465 700**	**851 296**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
POLITIQUES TERRITORIALES VUE : 2503		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204142 0202 CIME	Travaux cimetières communes	30 000	0	0	0
204142 312 MONU	Travaux rénovation patrimoine commémoratif	20 000	-5 000	26 522	21 522
204142 61 CABT	Caniveaux, bordures et trottoirs	180 000	109 986	149 181	259 167
204142 628 COBO	Aires de covoiturage et bornes élect.	200 000	94 158	5 842	100 000
204142 628 VCEM / VCDE	Voies d'intérêt intercommunal et réfections de ponts	130 000	27 066	56 573	83 639
204142 628 VCEN	Divers voies d'intérêt intercommunal	2 887 518	2 580 570	472 226	3 052 796
204142 628 VCIN	Intempéries sur voirie communale	0	5 728	86 281	92 009
204142 72 HAIN	Amélioration habitat insalubre	130 000	68 669	55 733	124 402
204142 74 LOCQ	Lotissements de qualité	20 000	22 920	7 680	30 600
204142 74 OPAA	Amélioration de l'habitat	1 500 000	1 162 999	486 906	1 649 905
204142 74 VIAM	Aménagement de villages	600 000	316 948	0	316 948
204143 74 / 204142 74 SUMR	Salles à usages multiples	1 100 000	1 009 207	241 255	1 250 462
204142 74 BCTR HAAP MAIA MAIC	Bâtiments communaux réparations	1 260 000	1 385 346	142 370	1 527 716
204142 74 X912	Aide exceptionnelle aux organismes publics	0	3 776	0	3 776
Sous-total programmes pour les Tiers		**3 565 000**	**3 317 553**	**1 152 883**	**4 470 436**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
BUREAU DU TOURISME VUE : 3803		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2152 94 SIGNTOUR	Signalisation touristique	15 000	105 000	49 794	154 794
2152 621 VIVREICI	Signalisation	0	65 000	0	65 000
2188 94 MATSPE	Compteurs Saint Jacques de C.	15 000	15 000	0	15 000
4541132 01 VVVA 032	Vélo voie verte gorges et vallée de l'Aveyron	0	45 087	41 827	86 914
4541134 01 CSJC 034	Chemin Saint Jacques de Compostelle	0	20 000	80 000	100 000
458133 01 033	Pente d'eau de Montech	50 000	480 000	1 361 654	1 841 654
4541135 01 035	Grotte de Bruniquel	0	6 000	0	6 000
Sous-total programmes départementaux		**80 000**	**736 087**	**1 533 275**	**2 269 362**
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204141 94 20422 94 FTOT	Structuration offices de tourisme communaux	12 000 3 000 15 000	3 525 0 3 525	16 659 1 500 18 159	20 184 1 500 21 684
204142 94 FIT1 GESG	Modernisation et aménagement de gîtes d'étapes	13 500 30 000 43 500	9 000 27 600 36 600	0 9 038 9 038	9 000 36 638 45 638
204142 94 FITC	Modernisation de campings communaux	7 500	0	2 163	2 163
204142 94 FITE	Équipement de loisirs liés à l'eau	50 000	49 937	43 452	93 389
204142 94 FTPC	Hébergement plus produits communaux	3 000	0	0	0

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

204142 94 MVVP	Modernisation villages de vacances pavillonnaires	50 000	0	0	0
204142 94 PTEH	Modernisation haltes nautiques	13 500	-7 424	7 424	0
204142 94 VVCM	Valorisation Canal des 2 Mers	13 500	-5 000	5 000	0
204183 94 VVCANAL	Etude station dépotage canal 2 mers	7 500	7 500	0	7 500
20421 94 TSVI	Équipement audio des sites de visites	20 000	22 000	7 500	29 500
Sous-total Programmes pour les Tiers		**223 500**	**107 138**	**92 736**	**199 874**
TOTAL		**303 500**	**843 225**	**1 626 011**	**2 469 236**

7ème COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

EN EUROS		**Autorisations de programmes**	**Échéancier des crédits de paiements**		
ÉLECTRIFICATION RURALE VUE : 5002		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
2041782 74 ELER	Électrification rurale	686 021	676 021	191 615	867 636
Sous-total Programmes pour les Tiers		**686 021**	**676 021**	**191 615**	**867 636**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
20310 61 GOUYRE THERON TORDRE	Frais d'études barrages	0	0	21 336	21 336
203110 738 ENST	Plan de gestion	15 000	-2 084	14 384	12 300
2152 738 ENST	Signalisation	0	-1 127	9 580	8 453
2152 738 SIGNENV	Signalétique environnement	7 000	7 000	0	7 000
2153 61 FALQ	Branchement réseaux AEP	3 000	3 000	0	3 000
21573 61 GOUYRE THERON TORDRE FALQ MIROUNAC	Acquisition matériel spécialisé	8 000	8 000	56 260	64 260
231211 738 ST JACQUES GRGRP	Aménagement terrains	0	0	15 000	15 000
231318 61 GOUYRE THERON TORDRE FALQ	Travaux barrages	0	0	7 000	7 000
231721 738 GARON	Travaux sur terrains ENS	0	9 217	157500	166 717
Sous-total programmes départementaux		**33 000**	**24 006**	**281 060**	**305 066**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT VUE : 70		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204141 68 204142 68 RICE RICA	Aménagement de rivières	10 000 110 000 120 000	7 415 88 689 96 104	14 342 54 473 68 815	21 757 143 162 164 919
204142 61 ASAG	Assainissement des agglomérations	300 000	-11 040	281 471	270 431
204142 61 EPTC EPTR	Alimentation en eau potable	0 350 000 350 000	0 141 576 141 576	33 533 618 284 651 817	33 533 759860 793 393
204142 731 DECH	Création de déchetteries	437 000	100 000	0	100 000
204142 738 ENST	Travaux espaces naturels sensibles	0	0	16 120	16 120
2041152 738 DECHSYN	Syndicat départemental des déchets	160 683	160 683	0	160 683
204152 61 CEROU	Subv.equipement	100 000	100 000	0	100 000
Sous-total programmes pour les Tiers		**1 467 683**	**587 323**	**1 018 223**	**1 605 546**
TOTAL		**1 500 683**	**611 329**	**1 299 283**	**1 910 612**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
AFFAIRES CULTURELLES VUE : 3602		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2157 312 TEMPLE	Acquisition d'outillage technique pour l'Espace des Augustins	44 000	13 000	0	13 000
21841 312 TEMPLE	Mobilier bureau	7 000	7 000	0	7 000
2188 312 TEMPLE	Equipement salle des Augustins	1 000	1 000	0	1 000
Sous-total programmes départementaux		**52 000**	**21 000**	**0**	**21 000**
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204142 312 PIRC	Restauration de pigeonniers	3 500	3 500	6 273	9 773
20421 312 ADDA	Site internet ADDA	0	0	10 000	10 000
Sous-total programmes pour les Tiers		**3 500**	**3 500**	**16 273**	**19 773**
TOTAL		**55 500**	**24 500**	**16 273**	**40 773**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ARCHIVES DÉPARTEMENTALE VUE : 3605		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2157 315 / MATSPE	Acquisition matériel technique et divers	700	700	0	700
216 315 FDSARCHI	Acquisition fonds d'archives	14 000	14 000	0	14 000
21882 315 MATSPE	Autres matériels divers	300	300	0	300
2316 315 RESTAUR	Restauration Archives	180 000	40 000	0	40 000
Sous-total programmes départementaux		**195 000**	**55 000**	**0**	**55 000**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE VUE : 3606		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
216 313 COLLEC	Collections	1 000	1 000	0	1 000
21838 313 MATINF	Acquisition de matériel informatique	0	226	0	226
21882 313 MATOS	Acquisition de matériel	5 050	5 050	0	5 050
Sous-total programmes départementaux		**6 050**	**6 276**	**0**	**6 276**
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204141 313 BIBM	Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèques	30 000	6 000	0	6 000
204142 313 BIBA	Aide à la construction et à l'aménagement de bibliothèques	100 000	0	0	0
204141 313 BINF	Informatisation	10 000	4 000	0	4 000
204141 313 BIAR	Mat animation réseaux	10 000	0	0	0
Sous-total programmes pour les Tiers		**150 000**	**10 000**	**0**	**10 000**
TOTAL		**156 050**	**16 276**	**0**	**16 276**

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
COGEMATS VUE : 3609		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2157 311 MATCUMAT	Acquisition de matériel et mobilier	5 000	15 000	0	15 000
Sous-total Programmes départementaux		**5 000**	**15 000**	**0**	**15 000**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

9ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

EN EUROS		Autorisations de programmes	Échéancier des crédits de paiements		
ABBAYE DE BELLEPERCHE VUE : 3610		**AP 2020**	**CP 2020**		
			BP	Reports	TOTAL
Imputation Code	**Programmes départementaux**				
2121 312 2128 312 CLOITRE	Plantation d'arbres	600	600	0	600
216 312 COLLEC	Collections et œuvres d'art	40 000	40 000	7 000	47 000
21838 312 MATOS	Acq. Mat. Et outillages	1 500	1 500	0	1 500
2188 312 MOBBELLE	Mobilier urbain et vitrines	5 000	5 000	49 079	54 079
Sous-total programmes départementaux		**47 100**	**47 100**	**56 079**	**103 179**
Imputation Code	**Programmes pour les Tiers**				
204141 312 OMCC OMIC	Objets et mobiliers classés et inscrits	18 500 7 000 25 500	5 485 5 545 11 030	37 224 13 030 50 254	42 709 18 575 61 284
204142 31 MHCC MHIC	Monuments historiques et inscrits	0 0 0	-10 000 0 -10 000	128 856 91 876 220 732	118 856 91 876 210 732
2041455 312 MHCC MHIC	Monuments historiques et inscrits	200 000 100 000 300 000	-10 328 44 183 33 855	98 791 50 000 148 791	88 463 94 183 182 646
204142 312 MHCC MHIC	Monuments historiques et inscrits	15 000 10 000 25 000	2 990 -10 000 -7 010	15 000 15 000 30 000	17 990 5 000 22 990
Sous-total programmes pour les Tiers		**350 500**	**27 875**	**449 777**	**477 652**
TOTAL		**397 600**	**74 975**	**505 856**	**580 831**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

2ÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL

MOYENS GÉNÉRAUX

La direction des moyens généraux dispose pour 2020 d'un budget en **fonctionnement de 3 142 003 €** correspondant aux besoins de la collectivité en fournitures, petits matériels, divers consommables, fluides, électricité, maintenance du matériel et des véhicules.

A noter que si le poste "achats" est orienté à la baisse en 2020, une augmentation du prix des fluides été anticipée.

Les prévisions en **investissement s'élèvent à 1 597 362 €** et seront réparties entre des dépenses pour renouvellement de matériel et de nouvelles acquisitions :

Véhicules et engins :

- 1 camion 19 tonnes
- 1 camion 10 tonnes
- 1 camion 7 tonnes
- 3 tracteurs épareuses
- 1 tracteur agricole
- 1 machine à peinture
- 3 véhicules utilitaires (fourgons 12 m³) et un petit utilitaire
- 1 pelle mécanique
- 1 vélo à assistance électrique

Matériel technique :

- 2 nettoyeurs vapeur pour environ 10 000 €, prévus dans le cadre du projet de ménage éco-responsable. Leur acquisition permettra néanmoins de diminuer de manière importante les dépenses de produit d'entretien (diminution estimée aujourd'hui à 4 000 € par an).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Une valise diagnostic d'un montant de 13 000 € : cet outil permet le diagnostic électronique lors de l'entretien des véhicules (véhicules légers, fourgons et engins agricoles) ; son coût est justifié par le fait qu'elle est multi-marques, elle dispose également d'une hot-line ainsi que de mises à jour en ligne.

Matériel administratif :

- Plusieurs photocopieurs à acheter en remplacement de ceux qui arrivent en fin de location

SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS

Le budget **d'investissement** alloué en 2020 s'élève à **2 702 417 €** pour des actions consistant à :

Améliorer la sécurité :

- Alimentation électrique des locaux techniques secondaires

Les alimentations électriques de deux locaux techniques situés sur les sites du 13, rue du Docteur Labat et du 28, rue de la Banque à Montauban ne sont pas secourues en cas de panne et de nombreuses directions ou services en dépendent :

- Pôle solidarités humaines, site des allées Mortarieu ;
- M.D.P.H. ;
- direction des moyens généraux ;
- centre technique départemental ;
- subdivision de Montauban ;
- S.A.T.E.S.E.

Deux onduleurs suffiront à parer aux pannes les plus fréquentes.

Coût estimé 2020 : 5 000 €

- Sécurisation des accès à l'Internet

Les accès à l'Internet des sites autonomes des « chalets » de la base de loisir de Tarn-et-Garonne et de l'atelier de la D.S.I.T. sont du type de ceux que l'on rencontre dans des installations domestiques peu ou pas sécurisés.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Afin d'éviter d'éventuelles infractions que relèverait la haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI) et garantir un niveau de protection des usagers mineurs accueillis dans les « chalets », ces accès doivent être protégés au même titre que ceux du site principal ou ceux des collèges.

Une mise à niveau logicielle des pare-feux et l'installation de bornes wifi contrôlées par le pare-feux de la base de loisir de Tarn-et-Garonne verrouilleront ces derniers accès « libres » à l'Internet.

Coût estimé 2020 : 1 750 €

- Maintien à niveau les dispositifs en coupure d'accès à l'Internet

La variété des virus informatiques qui sont susceptibles de s'introduire dans nos systèmes, nécessite la mise à jour fréquente des logiciels anti-virus des pare-feux et de ceux qui protègent les terminaux, les micro-ordinateurs et les serveurs.

Coûts estimés 2020 : 79 000 € (sécurité des pare-feux, anti-virus)
Coûts estimés 2021 et années suivantes : 21 000 €/an (anti-virus)

Les équipements informatiques personnels des 250 assistants familiaux qui utilisent la messagerie sont de nouveaux vecteurs d'infection, exploités particulièrement ces derniers mois par des campagnes ciblées d'hameçonnage[1] et dont il est indispensable de se prémunir avec un système de gestion de la sécurité « BYOD »[2].

Coûts estimés 2020 et années suivantes : 10 000 €/an

Les pourriels[3] (« spam ») reçus et ceux qui peuvent être émis depuis des comptes de messagerie piratés doivent être éliminés mais la sophistication des campagnes de « spamming » et le risque pour le Département d'être mis sur une liste noire, c'est à dire que plus aucun courriel émis depuis le Département ne soit acheminé à son destinataire, est réel.

Coût estimé 2020 : 4 500 €

1 Technique de fraude sur Internet visant à obtenir des renseignements confidentiels (mot de passe, informations bancaires…) afin d'usurper l'identité de la victime.
2 L'acronyme « BYOD » est l'abréviation de l'expression anglaise « *Bring Your Own Device* » (en français : « Apportez Votre Equipement personnel de Communication » ou AVEC), qui désigne l'usage d'équipements informatiques personnels dans un contexte professionnel.
3 Courriel non sollicité envoyé en grand nombre à des fins publicitaires, commerciales ou frauduleuses.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Maintien à niveau les dispositifs de supervision des infrastructures informatiques et de télécommunications :

Le choix de l'outil Centreon utilisé depuis plusieurs années est pérenne mais ne permet plus dans sa version gratuite de superviser les infrastructures informatiques et de télécommunication dans leur totalité.

Il est devenu nécessaire de souscrire à l'utilisation d'une version payante qui donne accès à un catalogue complet de sondes spécialisées par constructeur et type d'équipement ainsi qu'à leur maintenance.

Coût estimé 2020 : 11 000 €

- Respect de la vie privée dès la conception de nouveaux projets :

Le D.P.O., responsable de la protection des données,

- participe à toutes les réunions de lancement de projet et rappelle les obligations du R.G.P.D. aux responsables des services demandeurs d'équipements informatiques et de télécommunications et aux fournisseurs ou prestataires de services ;
- examine et donne un avis conforme sur tous les contrats de prestations de maintenance, d'assistance ou de service informatique et de télécommunication.

L'amélioration de la sécurité des systèmes informatiques et de télécommunications et spécialement les actions pour « Verrouiller les accès à l'Internet » et « Maintenir à niveau les dispositifs en coupure d'accès à l'Internet » sont prioritaires.

Moderniser le parc d'équipements

- Amélioration de la gestion du parc et le suivi des incidents :

GLPI est une application conçue pour gérer l'ensemble des problématiques de gestion de parc informatique : de la gestion de l'inventaire des composantes matérielles et logicielles d'un parc informatique à la gestion de l'assistance aux utilisateurs.

C'est l'outil principal de gestion de l'activité de la D.S.I.T., et une version adaptée est en cours de déploiement pour la direction des bâtiments départementaux.
Coûts estimés 2020 : 15 000 € et 2021: 5 000 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Renouvellement des postes bureautiques fixes :

627 postes de ce type sont obsolètes (464 terminaux installés depuis 2007 et 91 PC de plus de 5 ans) ou ne sont pas assez performants (72 mini-PC) pour un fonctionnement nominal.

Pour renouveler ces postes il est proposé d'étendre l'infrastructure de bureau virtuel, de déployer de nouveaux mini-PC et de mettre à niveau 72 mini-PC (augmentation de la mémoire vive).

L'infrastructure de bureau virtuel permettra de réaliser plus de 50 % de cette opération en 2 ans.

Coûts estimés 2020 : 160 500 € et 2021 : 156 500 €

- Renouvellement des postes bureautiques portables :

128 PC portables et 12 MACBooks[4] sont à remplacer sur 2 ans.

Coûts estimés 2020 : 58 500 € et 2021 : 62 500 €

- Renouvellement des stations de travail :

30 stations PC et 10 iMACs[5] sont à remplacer sur 2 ans.

Coûts estimés 2020 : 32 500 € et 2021 : 32 500 €

- Renouvellement des imprimantes :

327 imprimantes sont à remplacer sur 3 ans.

Dans ce renouvellement le choix d'imprimante dont les consommables seront facturés sur le modèle du coût à la page sera privilégié.

Coût estimé 2020 : 26 000 €, 2021 : 26 000 € et 2022 : 26 000 €.

4 Micro-ordinateur portable de marque Apple.
5 Station de travail de marque Apple.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Renouvellement des installations téléphoniques :

23 sites équipés d'autocommutateur sont concernés par la fin du R.T.C. (réseau téléphonique communté) et du R.N.I.S. (réseau téléphonique à intégration de services).

360 postes téléphoniques IP ont été déployés avant 2007 et sont difficiles à maintenir en condition opérationnelle.

Cette opération sera réalisée en 3 ans. Il s'agit également d'installations pour les collèges.

Coût estimé 2020 : 134 000 € dont 84 000 € pour les collèges
2021 : 109 000 € dont 84 000 € pour les collèges
2022 : 84 000,00 (collèges).

- Renouvellement des postes bureautiques administratifs des collèges

205 postes de travail administratifs peuvent être renouvelés entre 2020 et 2022, soit 50 % environ d'un parc maintenu en condition opérationnelle par le prestataire du Département mais dont l'installation et la configuration est réservée par convention aux services de l'académie de Toulouse.

Cette opération sera réalisée en 3 ans.

Coût estimé 50 000 € en 2020, 2021 et 2022.

- moderniser le champs des outils informatiques de gestion de l'administration départementale

De nombraux chantiers sont aujourd'hui ouverts à ce titre avec, qui impactent fortement le budget 2020, le changement du système de gestion financière aisi que l'achat et la mise en oeuvre d'un SGAD (système de gestion et d'archivage des documents).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Répondre à de nouveaux besoins

- Schéma directeur des systèmes informatiques et de télécommunication et du système d'information du pôle solidarités humaines :

Un schéma directeur des systèmes informatiques et de télécommunications (S.D.S.I.T.) fixe des objectifs de moyen terme (3 à 5 ans).

Il concerne la mise en œuvre des outils informatiques et de télécommunication en adéquation avec les orientations stratégiques du Département.

Afin d'une part de répondre aux enjeux liés à l'évolution des technologies, des matériels, des métiers, ainsi que des usages, et d'autre part de mettre à niveau les applications métiers, en particulier dans le secteur social (gestion et paye des assistants familiaux, placements d'urgence, aides financières et secours d'urgence…), il est apparu important de se doter d'un plan d'actions à moyen terme.

Pour ce faire, une autorisation de programme de 350 000 € est proposée au budget, avec 50 000 € de crédits de paiements en 2020. Il sera fait appel aux prestations d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage.

RESSOURCES HUMAINES

Comme évoqué lors du débat d'Orientations Budgétaires, les éléments suivants impacteront le budget 2020 :

- La reprise des mesures statutaires et indiciaires issues du PPCR à compter du 1er janvier 2019 dont le coût est estimé à 125 310 € pour l'année 2020,

- L'allocation rentrée scolaire dont l'âge minimal est accordé sur l'âge de scolarité obligatoire, soit 3 ans au lieu de 6 ans pour un différentiel estimé à 15.900 €,

- L'augmentation du SMIC de +1,20 % au 1er janvier 2020

- Les besoins exprimés par les services, notamment au pôle des solidarités humaines avec une augmentation du nombre d'usagers et une paupérisation du territoire ainsi qu'au pôle savoirs et animation des territoires, avec la création d'un nouveau collège, nécessitent la création de postes.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- L’extension du RIFSEEP aux cadres d’emploi dont les décrets d’application s’imposent pour l’année 2020 devrait se traduire par la mise en place de mesures d’ajustement.
- En termes d'avancement, il y a eu, en 2019, 413 avancements d’échelons, 112 avancements de grade et 12 promotions internes ont été proposés aux agents. Il est prévu une masse identique pour 2020.

Par ailleurs, la mise en place de contrats parcours emploi compétences (PEC) impulsée en 2019 est maintenue pour l’année 2020 avec la volonté d’en créer 7 autres (cf rapport particulier).

De même, il est projeté de faire appel à des contrats d’apprentissage, dont l’objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel, sur des métiers définis (cf rapport particulier).

Ainsi, le budget relatif aux charges de personnel, y compris RSA, s'élève cette année à 69 790 607 €, soit + 3,8 %; ce montant comprend également le budget relatif aux assistants familiaux, en progression de plus de 8,5 %.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

3ÈME COMMISSION : SOLIDARITÉS HUMAINES

Le budget proposé pour la mise en œuvre des compétences sociales et médico-sociales du Département de Tarn-et-Garonne pour l'exercice 2020 s'élève à 149 940 895 € en fonctionnement et 4 903 361 € en investissement.

Ces propositions budgétaires ont pour vocation :

- d'une part de faire face aux compétences obligatoires et réglementaires du Département en matière d'aide et d'action sociale (protection de l'enfance, insertion, personnes âgées et handicapées) dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement liée au pacte financier avec l'État.

- d'autre part, comme cela est précisé dans un rapport particulier, d'engager la collectivité dans un lien conventionnel avec l'État s'agissant de la protection de l'enfance et de bénéficier ainsi de recettes supplémentaires (80 millions d'euros répartis au niveau national entre les 30 départements retenus par l'État).

Dans ce contexte, les allocations individuelles de solidarité (AIS) évoluent comme suit :

- revenu de solidarité active (RSA) : 39 300 000 € soit -0,90% par rapport à 2019 (BP + DM).

- allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 31 008 200 € soit + 1,86% par rapport à 2019 (BP + DM).

- prestation de compensation du handicap (PCH) : 7 871 000 € soit + 2,75% par rapport à 2019 (BP + DM).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Ce domaine d'action est marqué par une augmentation substantielle du nombre de mineurs placés depuis 7 ans . En effet, nous sommes passés de 478 mineurs placés en 2013 à 646 au 1er février 2020. A cela s'est rajoutée, en Tarn-et-Garonne, comme dans les autres départements de France, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) qui étaient au nombre de 37 en 2013 et qui sont 125 au 1er février 2020.

Dans ce contexte, l'année 2020 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations du schéma départemental enfance-famille 2017-2021 notamment en ce qui concerne l'installation de l'équipe mobile de pédo-psychiatrie visant à faire face à l'évolution des profils des mineurs placés et le développement du planning familial sur Castelsarrasin-Moissac.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, il convient de souligner le fait que la participation de l'État aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance liée aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) est pérennisée et se traduira par une somme de 162 millions d'euros à répartir entre les départements au niveau national. Toutefois, même si cela constitue une avancée substantielle, ces dispositions sont encore loin de compenser la charge supplémentaire que représente la prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance des mineurs non accompagnés en Tarn-et-Garonne. Afin de stabiliser ce secteur sous tension de nouveaux accueils devront être mis en oeuvre cette année.

Enfin, l'année 2020 sera marquée par l'engagement du Conseil départemental dans la contractualisation avec l'Etat au titre de la protection de l'enfance, le Tarn-et-Garonne étant retenu parmi les 30 départements qui préfigurent ce nouveau dispositif dès 2020.

Considérant ces différents éléments, afin d'exercer les missions quotidiennes des services de la PMI et de l'aide sociale à l'enfance conformément aux dispositions du cadre de l'action sociale et des familles (CASF), il est proposé d'inscrire au budget 2020 les sommes de :

- 341 874 € pour la PMI (contre 314 709 € en 2019 (BP + DM)),
- 18 678 910 € pour l'aide sociale à l'enfance (contre 16 151 766 € en 2019 (BP + DM)).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Concernant l'aide sociale à l'enfance, il convient notamment de mentionner les enveloppes suivantes :

- 7 165 257 € pour la prise en charge des jeunes placés en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS),
- 1 214 400 € pour la prise en charge des jeunes dans le cadre des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO),
- 4 895 000 € pour le service placement familial de la Sauvegarde de l'Enfance.

LES POLITIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (PA) ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (PH)

Ce domaine d'actions sera marqué, en 2020, par la poursuite de la mise en œuvre des orientations du schéma départemental gérontologique 2017-2021 notamment en ce qui concerne les extensions non importantes (ENI) et la modernisation des établissements le nécessitant. Toujours en ce qui concerne l'investissement, il est également proposé d'inscrire, à ce BP 2020, une autorisation de programme de 91 500 € pour la modernisation des EHPAD publics de Beaumont-de-Lomagne, Valence d'Agen et Montbeton (CCAS) ainsi qu'une deuxième AP de 30 500 € pour la mise aux normes de l'EHPAD la Septfontoise à Septfonds.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire la somme de 87 070 686 € au BP 2020 (contre 84 537 560 € en 2019 (BP + DM)) dont notamment :

- 6 325 000 € pour la PCH adultes (1 471 bénéficiaires en 2019) et 1 546 000 € pour la PCH enfants (138 bénéficiaires en 2019). Ces prévisions sont calculées sur la base de la moyenne des dépenses des 3 derniers mois pour la PCH adultes et sur la base d'une hausse de 2 % des dépenses mandatées en 2019 pour la PCH enfants.

- 20 333 000 € pour l'APA à domicile (prévision calculée sur la base de la moyenne des 3 derniers mois et un taux d'évolution des tarifs d'aide à domicile de + 0,824 %) et 10 647 200 € pour l'APA en établissement (dont 8 864 200 € au titre de la dotation globale),

- 43 161 580 € pour les frais d'hébergement en établissement pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées (41 573 774 € soit + 3,82 % par rapport à 2019 (BP + DM)).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

S'agissant de la gestion du RSA, la stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA socle se confirme avec une moyenne mensuelle 2019 de 5 984 allocataires contre 6 271 en 2016, 5 984 en 2017 et 6 070 en 2018. Toutefois, il convient de souligner le fait que cette stabilisation du nombre d'allocataires ne se traduit pas de façon mécanique sur l'enveloppe financière consacrée au RSA socle pour les raisons suivantes :

- les effets de revalorisations annuelles du RSA socle imposées de façon réglementaire sur le plan national,

- l'impact de la réforme des minimas sociaux et en particulier de « l'effet des droits figés ».

Considérant ces différents éléments, les propositions budgétaires consacrées à l'allocation RSA pour 2020 se situent à hauteur de 39 300 000 € contre 39 658 000 € en 2019 (BP+DM).

S'agissant des politiques départementales d'insertion, il est proposé d'inscrire la somme de 2 039 630 € au BP 2020 dont notamment :

- 99 270 € pour la poursuite de la mise en place de la plate-forme en ligne Tarn-et-Garonne Emploi,

- 307 915 € pour les subventions aux associations dans le cadre du PTI,

- 415 666 € pour les subventions aux associations et aux communautés de communes dans le cadre du PDI.

Programmations FSE

Pour mémoire, le département de Tarn-et-Garonne s'est vu confier la gestion de deux enveloppes FSE par l'État gérées par la cellule-Organisme interne FSE, lesquelles se présentent comme suit :

- Subvention globale 2014-2017 avec un montant de FSE conventionné de 3 183 600 €
- subvention globale 2018-2020 avec un montant de FSE conventionné de 3.175.634 €.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

En 2020, la première subvention est engagée en totalité et va être soldée en terme de paiements, alors que la deuxième affichera la poursuite des engagements destinés à atteindre le montant de FSE conventionné.

Ainsi, pour l'ensemble de ces autorisations d'engagements, il a été inscrit 1 536 198 € en impact de crédits de paiements sur 2020.

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

La politique départementale du logement social est fondée sur le développement de l'offre de logement dans le parc public et le parc privé (aides à la pierre) sur le territoire de délégation du Conseil départemental ainsi que sur l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables (aides à la personne).

S'agissant des aides à la pierre, il est proposé d'inscrire 4 620 139 € en dépenses d'investissement au budget 2020 dont :

- 4 056 519 € au titre des crédits délégués par l'État pour le parc public et le parc privé,
- 563 620 € au titre des politiques départementales complémentaires sur fonds propres. Il convient notamment de mentionner l'inscription d'une AP à hauteur de 40 000 € pour accompagner l'émergence de projets relevant de l'habitat inclusif en centre-bourg.

S'agissant des aides à la personne, il est proposé d'inscrire au budget 2020 la somme de 951 236 € répartie comme suit :

- 20 000 € pour l'étude relative à la révision du schéma départemental des gens du voyage,
- 668 976 € au titre du fonds de solidarité pour le logement,
- 44 760 € pour le financement de l'animation suivi des OPAH,
- 217 500 € pour les subventions de fonctionnement aux associations (Soliha 82, ADIL, Pas sans Toit)

L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

En investissement, il est proposé d'inscrire 2 000 € au BP 2020 pour accompagner l'association « La Maison des adolescents » dans la mise en sécurité de ses locaux et l'achat de matériel.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

En fonctionnement, au BP 2020, il est proposé d'inscrire la somme de 492 509 € pour les subventions aux associations.

PROGRAMME DE TRAVAUX :

Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Montech

A l'occasion de la décision modificative de 2018, nous avons présenté l'avant projet définitif du projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment des locaux de service de la brigade de gendarrmerie, en vue de l'installation de la Maison des Solidarités de Montech.

L'appel d'offres entreprises a été publié en décembre 2019 et les marchés viennent d'être notifié pour un montant total de 752 242,30 € TTC comme suit :

Intitulé du lot	Entreprises retenue	Montant retenu
Lot 1 : VRD	FLORES TP	38 990,00 € HT
Lot 2 : GO - démolition / accessibilité	BOURDARIOS	185 871,68 € HT
Lot 3 : Charpente et couverture	ALVES FRERES	23 046,01 € HT
Lot 4 : Étanchéité	EUROTIP	17 237,86 € HT
Lot 5 : Menuiseries extérieures alu / serrurerie	BSA	36 766,00 € HT (base + PSE)
Lot 6 : Plâtrerie faux plafonds / accessibilité	LAGARRIGUE	43 290,39 € HT
Lot 7 : Menuiseries intérieures - signalétiques / accessibilité	KUENTZ	36 924,16 € HT
Lot 8 : Électricité courants forts courants faibles	MONTELEC SA	74 864,43 € HT
Lot 9 : Chauffage ventilation plomberie sanitaire	ARC CLIMATISATION	91 661,94 € HT
Lot 10 : Peinture	GAUDENZIO	29 893,66 € HT (base + PSE)
Lot 11 : Revêtements sols souples - carrelage faïence	LACAZE	28 972,45 € HT
Lot 12 : Élévateur accessibilité	THYSSEN KRUPP	19 350,00 € HT
	TOTAL	**626 868,58 € HT**
		752 242,30 € TTC

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Les travaux sont prévus sur une durée de 10 mois.

Toutefois, l'autorisation de programme (AP) votée dans l'attente d'informations complémentaires s'entendait, comme indiqué dans le rapport, hors travaux de fondations spéciales dépendant des études complémentaires de structures et hors travaux de réseaux extérieurs. Ces éléments ayant pu désormais être intégrés dans le bilan financier de l'opération, celui ci s'établit comme suit, après l'appel d'offre entreprises :

	APD - Octobre 2018 **Montant en € HT**	**APPEL D'OFFRE – Mars 2020** **Montant en € HT**
Honoraires de maîtrise d'œuvre:	*60 976,00 €* *estimation des honoraires*	67 732,80 € *suite à avenant n°1 négocié*
Travaux :	617 000,00 €	626 868,58 €
Études diverses : bureau de contrôle, SPS, diagnostics, … y compris aléas (révisions, avenants éventuels, ….)	30 357,00 €	97 065,29 €
Réalisation du parking :		125 000,00 €
TOTAL en € HT	**708 333,00 €**	**916 666,67 €**
TOTAL en € TTC	**850 000,00 €**	**1 100 000,00 €**

Il est ainsi proposé de porter l'AP à 1 100 000 €.

Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Castelsarrasin

Le projet de réhabilitation et d'extension de la MDS de Castelsarrasin a commencé par l'acquisition en 2018 du bâtiment annexe du Centre Hospitalier Intercommunal, à l'arrière du site historique.

Le projet a été mené en maîtrise d'œuvre interne et en site occupé, en deux phases :

- une première phase, pour un montant de 150 000 € TTC, dans le bâtiment acquis pour créer de nouveaux bureaux avec une liaison entre les deux bâtiments;

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- une seconde phase, pour un montant de 200 000 € TTC, dans l'ancien bâtiment.

Les travaux sont en cours de finition avec notamment les aménagements extérieurs.

Restructuration de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et réorganisation de services du Pôle des Solidarités Humaines (PSH)

A l'occasion du compte administratif du 26 Juin 2019, il vous a été présenté l'avant projet (avant projet sommaire et définitif regroupés) réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, constituée de l'Agence d'architecture Arkitekton (De Santi–Zoppis–Lafon) et les bureaux d'études IPB et Becice.

Pour rappel, suite à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée en juin 2016 avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) et afin d'assurer au mieux ses missions, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) devait se réorganiser.

Le projet de réaménagement consiste en :
- un regroupement de tous les services de la MDPH au sein du bâtiment de la rue de la Banque,
- la construction d'une extension dans la cour pour créer un accueil et un ascenseur,
- et le réaménagement des services du pôle des solidarités humaines.

L'autorisation de programme affectée a cette opération a été évaluée à 1 800 000 € (y compris acquisition).

L'appel d'offres entreprises a été lancé le 22 octobre 2019 pour une remise des offres le 20 novembre 2019. Les marchés ont été notifiés comme suit :

Intitulé du lot	Entreprises retenue	Montant retenu
Lot 1 : Gros œuvre / démolitions	ETC	316 800,00 €
Lot 2 : VRD / espaces verts	EMTP	28 000,00 €
Lot 3 : Étanchéité	EUROTIP	21 166,12 €
Lot 4 : Plâtrerie / Faux plafonds	LAGARRIGUE	92 000,00 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Lot 5 : Menuiseries bois	SYLVEA	32 674,25 €
Lot 6 : Menuiseries aluminium	ALUFER	85 000,00 €
Lot 7 : Serrurerie	SAHUGUEDE	43 850,81 €
Lot 8 : Revêtements de sol / faïences	LACAZE	56 671,50 €
Lot 9 : Peintures	ACTI-RENOV	58 142,99 €
Lot 10 : Plomberie / sanitaire / zinguerie	ARQUE	21 399,50 €
Lot 11 : Electricité	ALELEC	143 360,00 €
Lot 12 : Génie climatique / VMC	ARQUE	159 748,50 €
Lot 13 : Ascenseur	NSA	22 800,00 €
	TOTAL	**1 081 613,60 € HT**
		1 297 936,32 € TTC

Les travaux ont démarré. Ils devraient être terminés pour fin 2020.

Bilan financier suite à l'appel d'offre entreprises :

	AVANT PROJET Juin 2019 Montant en € HT	**APPEL D'OFFRE Novembre 2019 Montant en € HT**
Honoraires de maîtrise d'œuvre:	88 000,00 €	93 445,00 €
Travaux :	1 100 000,00 €	1 081 613,60 €
Études diverses : OPC, bureau de contrôle, SPS, études de sol…	72 000,00 €	40 869,47 €
Travaux divers et aléas (révisions, avenants éventuels….)	140 000,00 €	189 885,93 €
Achat du bâtiment voisin	100 000,00 €	94 186,00 €
TOTAL en € HT	**1 500 000,00 €**	**1 500 000,00 €**
TOTAL en € TTC	**1 800 000,00 €**	**1 800 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

CDEF

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'environ 570 m2 rue Jeanne d'Arc a été lancé en 2017.

Après les études de conception par l'équipe de maîtrise d'œuvre menées par le cabinet d'architectes Delaserre en 2018, les appels d'offres de travaux ont été lancés en février 2019 et notifiés en novembre 2019 après négociations. Les marchés sont donc attribués comme suit :

Intitulé du lot	Entreprises retenue	Montant retenu
Lot 1 : Gros œuvre / démolitions	ETC	515 000,00 € HT
Lot 2 : Charpente bois, couverture et bardage zinc	ADB Batibois	139 000,00 € HT
Lot 3 : Couverture - Étanchéité	Non attribué	52 368,00 € HT *Estimation maîtrise d'oeuvre*
Lot 4 : Menuiseries extérieures	BSA	100 556,05 € HT
Lot 5 : Serrurerie	BSA	28 445,38 € HT
Lot 6 : Menuiseries bois	GB Agencement	30 651,37 € HT
Lot 7 : Doublage / cloisons / plafonds	MMP	96 034,73 € HT
Lot 8 : Electricité	ALELEC	87 648,72 € HT
Lot 9 : Plomberie / sanitaires / ventilation / chauffage / climatisation	GCM	169 591,40 € HT
Lot 10 : Peintures	GAUDENZIO	23 776,53 € HT
Lot 11 : Sols collés	LACAZE	29 700,00 € HT
Lot 12 : Façades / enduits	ETC	40 000,00 € HT
Lot 13 : Ascenseur	ORONA SUD OUEST	20 385,00 € HT
Lot 14 : Voirie / réseaux divers	LAGARDE TP	263 916,70 € HT
Lot 15:carrelage / faïences	LACAZE	13 700,00 € HT
	TOTAL	**1 601 773,88 € HT**
		1 932928,66 € TTC

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Les travaux ont démarré. Ils devraient être terminés pour Mars 2021.

Bilan financier suite à l'appel d'offre entreprises :

	COMPTE ADMINISTRATIF 27 Juin 2018 Montant en € HT	**APPEL D'OFFRE Novembre 2019 Montant en € HT**
Honoraires de maîtrise d'œuvre:	179 928,97 €	178 928,97 €
Travaux :	1 493 388,00 €	1 601 773,88 €
Études diverses : OPC, bureau de contrôle, SPS, études de sol, …	35 000,00 €	54 524,20 €
Divers imprévus + autres aménagements et équipements	208 349,70 €	81 439,62 €
TOTAL en € HT	**1 916 666,67 €**	**1 916 666,67 €**
TOTAL en € TTC	**2 300 000,00 €**	**2 300 000,00 €**

Il est à noter que tous ces projets sont susceptibles de bénéficier de subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID); les dossiers ont été déposés ou sont en cours de finalisation.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

4EME COMMISSION : TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

VOIRIE DEPARTEMENTALE

La voirie est une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la lutte contre l'insécurité routière.

Le budget **d'investissement** s'élève à 16 428 612 € hors PPP et le fonctionnement à 4 494 932 €.

Au-delà des indispensables travaux de remise en état des routes de 1ère et 2ème catégorie, l'année 2020 verra un effort supplémentaire sensible pour réparer les routes de 3ème catégorie.

Pour cet exercice, le budget d'investissement routier proposé s'articule autour de trois axes principaux :

- **l'achèvement des programmes antérieurs,** 2016-2017, 2018-2019 et 2019-2020.

- **la programmation 2020-202**1, composée majoritairement d'opérations de remise en état des routes, d'opérations de réparation d'ouvrages d'art et d'opérations de sécurité, à hauteur de 15 070 000 €.

Elle inclut les missions de l'unité d'exploitation et travaux en régie (UETR), relevant du programme d'investissement sur les routes.

- Enfin, une programmation d'une partie du **gros entretien de voirie** vous est proposée, sachant que, pour le reste, les enveloppes d'entretien réparties sur les subdivisions départementales permettront de traiter les urgences et les besoins constatés en sortie d'hiver.

L'ensemble de cette programmation 2020-2021 est détaillé dans un rapport particulier.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS :

Les programmes antérieurs à 2016 sont entièrement réalisés.

- Sur le programme de travaux 2016-2017 (annexe 1) :

Une opération est en cours de travaux (reprofilement de chaussée RD 6 à Verdun-sur-Garonne).

Toutes les autres opérations sont terminées.

- Sur le programme de travaux 2017-2018 (annexes 2 et 3) :

Toutes les opérations sont terminées.

- Sur le programme de travaux 2018-2019 (annexes 4 et 5) :

Toutes les opérations ont été lancées :

48 opérations sont terminées,
1 opération est en cours de travaux,
1 opération est en attente de démarrage.

- Sur le programme de travaux 2019-2020 (annexes 6 et 7) :

30 opérations sont terminées,
7 opérations sont en cours de travaux,
16 opérations sont lancées,
5 opérations restent à lancer.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

ANNEXE 1

VOIRIE DEPARTEMENTALE

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516001 GRRV	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Durfort-Lacapelette, Saint-Amans-de-Pellagal, Lauzerte	Reprofilement de chaussée entre les PR 11+682 et 16+680	**710 000,00 €**	-	-	-	**566 126,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516002 GROA	3	Garonne-Lomagne-Brulhois	Lavit-de-Lomagne	Réparation de l'OA n° 70 « Sère » au PR 35+114	**20 000,00 €**	-	-	-	**14 480,00 €**	Remise en état des ouvrages
516003 GRRV	6	Verdun-sur-Garonne	Dieupentale	Reprofilement de chaussée entre les PR 5+535 et 8+992	**610 000,00 €**	-	-	-	**494 395,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516004 GRTU	6	Verdun-sur-Garonne	Verdun-sur-Garonne	Reprofilement de chaussée entre les PR 13+500 et 14+000	**220 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
516005 GROA	7	Pays de Serres – Sud Quercy	Lacour	Remplacement de l'OA n° 1153 au PR 27+305	**45 000,00 €**	-	-	-	**47 390,00 €**	Remise en état des ouvrages
516006 GRTU	11 e1	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+380 et 0+512 (phase 2)	**125 000,00 €**	-	-	-	**636 566,00 €**	+ 516007, 516008, 516038 et 516039
516007 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+143 (phase 2)	**120 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 516006
516008 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+143 et 0+313 (phase 2)	**150 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 516006
516009 GROS	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Aignan	Aménagement de carrefour avec la VC 4 au PR 4+752	**130 000,00 €**	-	-	-	**147 802,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour tourne-à-gauche
516010 GRRV	19	Quercy-Rouergue	Caylus, Saint-Antonin-Noble-Val	Reprofilement de chaussée entre les PR 13+731 et 23+962	**320 000,00 €**	-	-	-	**318 856,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516011 GROA	19	Quercy-Rouergue	Caylus	Remplacement du mur n° 871 au PR 12+476	**180 000,00 €**	-	-	-	**138 235,00 €**	Remise en état des ouvrages
516012 GRTU	21	Montauban III	Montauban	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+670 et 1+520	**350 000,00 €**	-	-	-	**317 645,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
516013 GRRV	21	Tarn Tescou Quercy-Vert	Corbarieu, Reyniès	Reprofilement de chaussée entre les PR 9+361 et 12+620	**450 000,00 €**	-	-	-	**358 586,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516014 GROA	26 bis	Moissac	Malause	Récupération des eaux sur l'OA n° 39 « Garonne » au PR 1+460	**180 000,00 €**	-	-	-	**160 545,00 €**	Remise en état des ouvrages
516015 GROS	26	Verdun-sur-Garonne	Verdun-sur-Garonne	Aménagement de carrefour pour l'accès à la nouvelle déchètterie	**250 000,00 €**	-	-	-	**264 698,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516016 GRTU	26	Beaumont-de-Lomagne	Bourret	Reprofilement de chaussée entre les PR 20+520 et 20+636	**100 000,00 €**	-	-	-	**108 340,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
516017 GRTU	26	Beaumont-de-Lomagne	Castelferrus	Reprofilement de chaussée entre les PR 30+858 et 31+341	**147 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 516023
516018 GRRV	39	Montech	Montbeton	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+200	**400 000,00 €**	-	-	-	**449 990,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516019 GRTU	40	Pays de Serres – Sud Quercy	Lafrançaise	Reprofilement de chaussée au PR 0+000	**70 000,00 €**	-	-	-	**50 891,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
516020 GRTU	45 e	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofilement de chaussée du Boulevard du 4 Septembre entre les PR 0+000 et 0+370	**120 000,00 €**	-	-	-	**90 242,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
516021 GRRV	48	Garonne-Lomagne-Brulhois	Dunes	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+980 et 2+715 - (Phase 1)	**90 000,00 €**	-	-	-	**88 100,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516022 GRRV	50	Montech	Montech	Reprofilement de chaussée entre les PR 3+495 et 5+000	**220 000,00 €**	-	-	-	**265 833,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516023 GRTU	61	Beaumont-de-Lomagne	Castelferrus	Reprofilement de chaussée entre les PR 18+086 et 18+307	**63 000,00 €**	-	-	-	**161 070,00 €**	+ 516017
516024 GRRV	75	Aveyron-Lère	Caussade	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+937	**115 000,00 €**	-	-	-	-	**Opération à reprogrammer**
516025 GRRV	75	Quercy-Rouergue	Monteils	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+937 et 3+150	**260 000,00 €**	-	-	-	**303 638,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516026 GRRV	78	Quercy-Aveyron	Lamothe-Capdeville	Reprofilement de chaussée entre les PR 22+370 et 23+403	**150 000,00 €**	-	-	-	**135 882,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516027 GROA	89	Garonne-Lomagne-Brulhois	Montgaillard	Réparation maçonneries et radier de l'OA n° 706 « Le Tord » au PR 0+455	**20 000,00 €**	-	-	-	**7 598,00 €**	Remise en état des ouvrages
516028 GRRV	118	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Réfection de chaussée sur l'anneau du giratoire au PR 6+230	**150 000,00 €**	-	-	-	**125 863,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516029 GRRV	200	Montech	Montech	Reprofilement de chaussée entre les PR 38+423 et 45+927	**150 000,00 €**	-	-	-	**173 218,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516030 GROS	813	Beaumont-de-Lomagne	Escatalens	Aménagement d'un carrefour avec le Chemin Malpartit et le CR 12 au PR 19+870	**480 000,00 €**	-	-	-	**375 009,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516031 GROS	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Aménagement d'un carrefour pour l'accès à la nouvelle caserne des pompiers à Fleury au PR 31+450	**425 000,00 €**	-	-	-	**480 619,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
516032 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Réalville	Reprofilement de chaussée entre les PR 23+302 et 24+247 (phase 1)	**350 000,00 €**	-	-	-	**373 960,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516033 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Caylus	Reprofilement de chaussée entre les PR 22+480 et 23+850	**200 000,00 €**	-	-	-	**192 290,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516034 GRRV	927	Montauban I	Montauban	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+857	**430 000,00 €**	-	-	-	**393 308,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516035 GRRV	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Reprofilement de chaussée entre les PR 6+894 et 8+261	**240 000,00 €**	-	-	-	**255 744,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516036 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Bourret	Reprofilement de chaussée entre les PR 16+556 et 20+338 (phase 2)	**380 000,00 €**	-	-	-	**380 010,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516037 GRRV	953	Valence d'Agen	Goudourville	Reprofilement de chaussée entre les PR 26+918 et 29+389	**315 000,00 €**	-	-	-	**279 944,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516038 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+239 (phase 2)	**135 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 516006
516039 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+239 et 0+392 (phase 2)	**125 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 516006
516040 GRTU	999	Tarn Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary	Reprofilement de chaussée entre les PR 9+580 et 10+000	**250 000,00 €**	-	-	-	**232 928,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
516041 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs	**100 000,00 €**	-	-	-	**99 062,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
516042 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	**150 000,00 €**	-	-	-	**147 705,00 €**	Remise en état des ouvrages
TOTAL PROGRAMME 2016 – 2017					**9 495 000,00 €**	**0,00 €**	**220 000,00 €**	**0,00 €**	**8 636 568,00 €**	**8 856 568,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517001 GRRV	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Montaigu-de-Quercy	Reprofilement de chaussée entre les PR 33+889 et 36+562	**300 000,00 €**	-	-	-	**311 635,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517002 GROS	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Durfort-Lacapelette	Aménagements de sécurité entre les PR 0+000 et 7+000	**300 000,00 €**	-	-	-	**339 708,00 €**	Amélioration de la sécurité
517003 GRRV	3	Verdun-sur-Garonne	Aucamville	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+023 – Phase 1	**390 000,00 €**	-	-	-	**397 875,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517004 GROS	6	Tarn Tescou Quercy-Vert	Labastide-Saint-Pierre	Aménagement de carrefour avec la VC 20 entre les PR 0+380 et 0+490	**250 000,00 €**	-	-	-	**225 921,00 €**	Amélioration de la sécurité
517005 GRRV	7	Moissac	Moissac	Reprofilement de chaussée entre les PR 1+127 et 2+143	**130 000,00 €**	-	-	-	**147 215,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517006 GROA	11	Garonne-Lomagne-Brulhois	Marsac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 543 – Réfection du tablier au PR 3+054	**45 000,00 €**	-	-	-	**59 549,00 €**	Remise en état des ouvrages
517007 GRTU	11 e1	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+380 et 0+512 – Phase 3	**125 000,00 €**	-	-	-	**357 348,00 €**	+ 517008, 517009, 517052 et 517053
517008 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+143 – Phase 3	**115 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 517007
517009 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+143 et 0+313 – Phase 3	**150 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 517007
517010 GRRV	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup, Donzac	Reprofilement de chaussée entre les PR 22+226 et 27+029	**510 000,00 €**	-	-	-	**511 646,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517011 GRTU	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Donzac	Reprofilement de chaussée entre les PR 27+882 et 28+371	**150 000,00 €**	-	-	-	**143 760,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517012 GRRV	14	Beaumont-de-Lomagne	Saint-Porquier	Reprofilement de chaussée entre les PR 14+500 et 16+255	**230 000,00 €**	-	-	-	**400 212,00 €**	+ 517013
517013 GRRV	14	Castelsarrasin	La-Ville-Dieu-du-Temple	Reprofilement de chaussée entre les PR 16+255 et 17+452	**180 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 517012
517014 GROA	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Caumont	Réparation de l'ouvrage d'art n° 697 – Modification de la capacité hydraulique au PR 9+925	**70 000,00 €**	-	-	-	**94 218,00 €**	Remise en état des ouvrages
517015 GRTU	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Lavit-de-Lomagne	Reprofilement de chaussée entre les PR 19+265 et 19+565	**230 000,00 €**	-	-	-	**245 125,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517016 GROS	17	Quercy-Rouergue	Monteils	Aménagement de sécurité (arrêt de bus) au PR 4+698	**40 000,00 €**	-	-	-	-	**Opération supprimée**
517017 GRRV	21	Tarn Tescou Quercy-Vert	Reyniès, Villebrumier	Reprofilement de chaussée entre les PR 12+529 et 16+282	**490 000,00 €**	-	-	-	**526 442,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517018 GRTU	25	Beaumont-de-Lomagne	Larrazet	Reprofilement de chaussée entre les PR 26+345 et 26+525	**70 000,00 €**	-	-	-	**59 486,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517019 GROS	25	Verdun-sur-Garonne	Saint-Sardos	Aménagement de carrefour avec la VC chemin de Naudin au PR 32+510	**210 000,00 €**	-	-	-	**232 545,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517020 GRTU	40	Quercy-Aveyron	Mirabel	Reprofilement de chaussée entre les PR 15+678 et 15+916	**85 000,00 €**	-	-	-	**80 882,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517021 GRTU	41	Pays de Serres – Sud Quercy	Touffailles	Reprofilement de chaussée entre les PR 11+640 et 12+148	**80 000,00 €**	-	-	-	**79 317,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517022 GRRV	47	Pays de Serres – Sud Quercy	Valeilles	Reprofilement de chaussée entre les PR 3+075 et 8+870	**570 000,00 €**	-	-	-	**603 687,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517023 GRRV	48	Garonne-Lomagne-Brulhois	Dunes	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+980 et 2+715 – Phase 2	**210 000,00 €**	-	-	-	**220 419,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517024 GRTU	51	Montech	Montbeton	Reprofilement de chaussée entre les PR 1+350 et 1+700	**120 000,00 €**	-	-	-	**153 470,00 €**	+ 517034
517025 GRRV	66	Quercy-Aveyron	Mirabel	Reprofilement de chaussée entre les PR 7+000 et 10+050	**120 000,00 €**	-	-	-	**97 613,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517026 GROS	72	Castelsarrasin	Meauzac	Aménagement de carrefour avec la VC 1 et la VC 2 au PR 9+503	**193 000,00 €**	-	-	-	**202 944,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517027 GRRV	75	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Reprofilement de chaussée entre les PR 3+150 et 5+513	**500 000,00 €**	-	-	-	**533 700,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517028 GROA	75	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Remplacement de l'ouvrage d'art n° 1 411 pour élargissement au PR 3+106	**150 000,00 €**	-	-	-	**103 892,00 €**	Remise en état des ouvrages
517029 GRTU	75	Quercy-Rouergue	Castanet	Reprofilement de chaussée entre les PR 41+070 et 41+220	**45 000,00 €**	-	-	-	**48 332,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517030 GRTU	77	Montech	Montbartier	Reprofilement de chaussée entre les PR 25+535 et 25+846	**50 000,00 €**	-	-	-	**50 242,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517031 GRRV	94	Tarn Tescou Quercy-Vert	Orgueil	Reprofilement de chaussée entre les PR 11+230 et 11+770	**80 000,00 €**	-	-	-	**87 939,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517033 GRTU	95	Aveyron-Lère	Bioule	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+810 et 1+035	**30 000,00 €**	-	-	-	**30 000,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517034 GRTU	108	Montech	Montbeton	Reprofilement de chaussée entre les PR 6+646 et 6+925	**70 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 517024
517035 GROA	115	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Réparation de l'ouvrage d'art n° 406 – Reprise des maçonneries au PR 16+634	**405 000,00 €**	-	-	-	**490 618,00 €**	Remise en état des ouvrages
517036 GRRV	115	Aveyron-Lère	Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont	Reprofilement de chaussée entre les PR 26+740 et 39+370 – Phase 1	**330 000,00 €**	-	-	-	**331 991,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517037 GROS	115	Aveyron-Lère	Saint-Etienne-de-Tulmont	Aménagement de carrefour avec la ZA des Brugues au PR 39+130	**65 000,00 €**	-	-	-	**65 000,00 €**	Amélioration de la sécurité Tourne-à-droite
517038 GRTU	813	Beaumont-de-Lomagne	Escatalens	Reprofilement de chaussée entre les PR 18+445 et 18+945	**85 000,00 €**	-	-	-	**82 767,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517039 GROS	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Aménagement de carrefour avec la RD 958 au PR 25+330	**380 000,00 €**	-	-	-	**369 073,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517040 GRTU	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofilement de chaussée entre les PR 30+250 et 30+800	**125 000,00 €**	-	-	-	**122 133,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517041 GRTU	813	Moissac	Moissac	Reprofilement de chaussée entre les PR 35+448 et 35+874	**145 000,00 €**	-	-	-	**129 618,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517042 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Réalville	Reprofilement de chaussée entre les PR 19+770 et 23+035 – Phase 1	**500 000,00 €**	-	-	-	**500 272,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517043 GRTU	820	Quercy-Aveyron	Réalville	Reprofilement de chaussée entre les PR 23+302 et 24+247 – Phase 2	**225 000,00 €**	-	-	-	**219 047,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517044 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val, Caylus, Septfonds	Reprofilement de chaussée entre les PR 7+309 et 18+014 – Phase 1	**940 000,00 €**	-	-	-	**1 013 282,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517045 GROS	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Aménagement de carrefour avec la RD 112 au PR 8+251	**450 000,00 €**	-	-	-	**481 040,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517046 GRTU	927	Moissac	Moissac	Reprofilement de chaussée entre les PR 26+548 et 27+970	**380 000,00 €**	-	-	-	**367 352,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517047 GROA	928	Montech	Montech	Remplacement du garde-corps sur l'ouvrage d'art n° 720 au PR 9+934	**30 000,00 €**	-	-	-	**21 142,00 €**	Remise en état des ouvrages
517048 GRTU	928	Montech	Montech	Reprofilement de chaussée au PR 9+080 (anneau du giratoire du collège de Montech)	**150 000,00 €**	-	-	-	**86 231,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517049 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Montain, Larrazet	Reprofilement de chaussée entre les PR 20+338 et 21+969	**490 000,00 €**	-	-	-	**392 100,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517050 GRTU	930	Montech	Bressols	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+1415 et 1+175	**140 000,00 €**	-	-	-	**152 069,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517051 GRRV	953	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup	Reprofilement de chaussée au PR 40+132 (anneau du giratoire avec la RD 12)	**120 000,00 €**	-	-	-	**121 424,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517052 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+239 – Phase 3	**130 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 517007
517053 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+239 et 0+392 – Phase 3	**125 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 517007
517054 GROA	958	Quercy-Rouergue	Laguépie	Reprise du mur au PR 0+100	**75 000,00 €**	-	-	-	**73 035,00 €**	Remise en état des ouvrages
517055 GROS	958	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Aménagement de sécurité (accès au collège) au PR 32+700	**208 000,00 €**	-	-	-	**208 670,00 €**	Amélioration de la sécurité
517056 GRTU	999	Montauban III	Montauban	Reprofilement de chaussée entre les PR 19+023 et 19+251	**80 000,00 €**	-	-	-	**84 917,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
517057 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs	**100 000,00 €**	-	-	-	**100 063,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
517058 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	**150 000,00 €**	-	-	-	**148 628,00 €**	Remise en état des ouvrages
TOTAL PROGRAMME 2017 – 2018					**12 116 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**11 905 594,00 €**	**11 905 594,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 3

TRAVAUX REALISES PAR L'UNITE D'EXPLOITATION ET DE TRAVAUX EN REGIE
PROGRAMME 2017-2018

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
517059 P GROS	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Caumont	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 9+900 et 9+960 – Côtés droit et gauche	**6 500,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517060 P GROS	44	Beaumont-de-Lomagne	Belbèze-en-Lomagne	Equipement écran moto du PR 15+520 au PR 15+600 côté gauche et du PR 15+675 au PR 15+755 côté droit	**4 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517061 P GROS	61	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne	Equipement écran moto du PR 0+940 au PR 1+150 côté droit	**5 500,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517062 P GROS	958	Quercy-Rouergue	Varen	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 6+340 et 6+500	**40 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517063 P GROS	958	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 23+330 et 23+410 – Côté gauche	**39 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517064 P GROS	959	Quercy-Aveyron	Honor-de-Cos (L')	Equipement écran moto du PR 11+900 au PR 12+055 côté gauche et du PR 12+380 au PR 12+425 côté droit	**5 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
TOTAL PROGRAMME 2017 – 2018					**100 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2018-2019

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518001 GROA	1	Tarn Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Travaux d'étanchéité des fossés (grottes de Bruniquel) au PR 2+100	**85 000,00 €**	-	-	-	**91 600,00 €**	Remise en état des ouvrages
518002 GRRV	3	Verdun-sur-Garonne	Aucamville	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+023 – Phase 2	**170 000,00 €**	-	-	-	**192 148,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518003 GROA	3	Verdun-sur-Garonne	Bouillac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1109 au PR 13+200	**35 000,00 €**	-	-	-	**15 068,00 €**	Remise en état des ouvrages
518004 GRRV	6	Tarn Tescou Quercy-Vert	Labastide-Saint-Pierre	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+110 et 0+380	**115 000,00 €**	-	-	-	**101 185,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518005 GROA	14	Beaumont-de-Lomagne	Labourgade	Réparation et élargissement de l'ouvrage d'art n° 1194 au PR 2+177	**35 000,00 €**	-	-	-	**29 558,00 €**	Remise en état des ouvrages
518006 GRRV	14	Beaumont-de-Lomagne	Saint-Porquier	Reprofilement de chaussée entre les PR 12+920 et 14+500 y compris le giratoire avec la RD 813	**370 000,00 €**	-	-	-	**360 938,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518007 GRTU	21	Montauban III	Montauban	Reprofilement de chaussée entre les PR 1+520 et 2+450	**250 000,00 €**	-	-	-	**252 485,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
518008 GROA	21 e	Montauban III	Montauban	Réparation du Bowstring (Pont Neuf) au PR 0+624	**95 000,00 €**	-	-	**95 000,00 €**	-	Remise en état des ouvrages
518009 GROS	26	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Nicolas-de-la-Grave	Aménagement d'un tourne-à-gauche pour l'accès à la maison de santé au PR 36+600	**150 000,00 €**	-	-	-	**141 553,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour tourne-à-gauche
518010 GRRV	50 e	Montech	Montbartier	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+170	**110 000,00 €**	-	-	-	**110 000,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518011 GROA	51	Montech	Montbeton	Réparation de l'ouvrage d'art n° 283 – Reprise des tympans au PR 0+670	**25 000,00 €**	-	-	-	**10 272,00 €**	Remise en état des ouvrages
518012 GROA	58	Pays de Serres – Sud Quercy	Montbarla	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1659 – Reprise des maçonneries au PR 6+279	**25 000,00 €**	-	-	-	**21 793,00 €**	Remise en état des ouvrages
518013 GRRV	66	Quercy-Aveyron	Albias	Reprofilement de chaussée entre les PR 12+483 et 16+590 – Phase 1	**120 000,00 €**	-	-	-	**148 882,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518014 GRTU	72	Montech	Albefeuille Lagarde	Reprofilement de chaussée entre les PR 15+029 et 15+815	**170 000,00 €**	-	-	-	**177 626,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
518015 GRTU	75	Aveyron-Lère	Caussade	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+866	**150 000,00 €**	-	-	-	**162 221,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2018-2019

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518016 GRRV	77	Montech	Montbartier	Reprofilement de chaussée entre les PR 25+128 et 25+540	**80 000,00 €**	-	-	-	**70 586,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518017 GRRV	79	Beaumont-de-Lomagne	Saint-Porquier	Reprofilement de chaussée entre les PR 11+145 et 13+050	**180 000,00 €**	-	-	-	**201 005,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518018 GRRV	85	Quercy-Rouergue	Lacapelle Livron, Loze, Saint-Projet	Reprofilement de chaussée entre les PR 5+548 et 10+753	**185 000,00 €**	-	-	-	**191 543,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518019 GROA	88	Garonne-Lomagne-Brulhois	Marsac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 1443 – Reprise des maçonneries au PR 5+804	**30 000,00 €**	-	-	-	**25 189,00 €**	Remise en état des ouvrages
518020 GRTU	94 b	Verdun-sur-Garonne	Grisolles	Reprofilement de chaussée entre les PR 2+311 et 3+071	**330 000,00 €**	-	-	-	**320 892,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
518021 GRTU	95	Aveyron-Lère	Bioule	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+470 et 0+735	**70 000,00 €**	-	-	-	**72 104,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
518022 GRTU	112	Quercy-Aveyron	Villemade	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+460 et 0+712	**90 000,00 €**	-	-	-	**90 000,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
518023 GRRV	115	Aveyron-Lère	Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont	Reprofilement de chaussée entre les PR 26+740 et 39+370 – Phase 2	**540 000,00 €**	-	-	-	**589 892,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518024 GRRV	200	Moissac	Moissac	Reprofilement de chaussée entre les PR 42+760 et 49+832	**200 000,00 €**	-	-	-	**197 403,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518025 GROS	813	Valence d'Agen	Pommevic	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 49+300 avec la RD 116e et VC	**650 000,00 €**	-	-	-	**650 000,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
518026 GRRV	813	Valence d'Agen	Lamagistère	Reprofilement de chaussée entre les PR 59+780 et 61+688	**440 000,00 €**	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
518027 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Réalville	Reprofilement de chaussée entre les PR 19+770 et 23+035 – Phase 2	**430 000,00 €**	-	-	-	**476 460,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518028 GROS	820	Verdun-sur-Garonne	Dieupentale	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 55+000 avec la RD 6	**520 000,00 €**	-	-	-	**520 000,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
518029 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val, Caylus, Septfonds	Reprofilement de chaussée entre les PR 7+309 et 18+014 – Phase 2	**940 000,00 €**	-	-	-	**950 640,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518030 GRRV	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Reprofilement de chaussée entre les PR 8+251 et 10+650	**480 000,00 €**	-	-	-	**576 765,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2018-2019

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
518031 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne	Reprofilement de chaussée entre les PR 33+900 et 35+510	**630 000,00 €**	-	-	-	**660 834,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518032 GRRV	930	Montech	Bressols	Reprofilement de chaussée entre les PR 2+200 et 3+333	**290 000,00 €**	-	-	-	**1 105 113,00 €**	+518033
518033 GRRV	930	Tarn Tescou Quercy-Vert	Labastide-Saint-Pierre	Reprofilement de chaussée entre les PR 3+333 et 6+600	**870 000,00 €**	-	-	-	**PM**	Groupée 518032
518034 GRRV	953	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup	Reprofilement de chaussée entre les PR 40+132 et 42+675	**480 000,00 €**	-	-	-	**529 414,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518035 GROA	958	Quercy-Rouergue	Varen	Réparation des falaises au PR 6+073	**260 000,00 €**	-	-	-	**260 000,00 €**	Remise en état des ouvrages
518036 GROS	958	Montech	Montbeton	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 67+561 avec la RD 51 et le chemin de Mataly au lieu-dit « les Coulandrières »	**500 000,00 €**	-	-	-	**498 479,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
518037 GRRV	958	Castelsarrasin	La-Ville-Dieu-du-Temple	Reprofilement de chaussée entre les PR 71+700 et 74+650	**540 000,00 €**	-	-	-	**540 000,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518038 GRTU	964	Aveyron-Lère	Caussade	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+767	**150 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
518039 GRRV	999	Tarn Tescou Quercy-Vert	Verlhac Tescou, Varennes, Saint-Nauphary	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 9+415 – Phase 1	**540 000,00 €**	-	-	-	**551 826,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
518040 GRTU	999	Tarn Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary	Reprofilement de chaussée entre les PR 10+520 et 10+710	**110 000,00 €**	-	-	-	**138 728,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
518041 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	**150 000,00 €**	-	-	-	**151 127,00 €**	Remise en état des ouvrages
518042 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur routes départementales	**452 000,00 €**	-	-	-	**448 094,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
TOTAL PROGRAMME 2018 – 2019					**12 042 000,00 €**	**0,00 €**	**150 000,00 €**	**95 000,00 €**	**11 631 423,00 €**	**11 876 423,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 5

TRAVAUX REALISES PAR L'UNITE D'EXPLOITATION ET DE TRAVAUX EN REGIE
PROGRAMME 2018-2019

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
518043 P GROS	3	Beaumont-de-Lomagne	Esparsac	Equipement écran moto du PR 30+400 au PR 30+485 côté gauche	**3 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518044 P GROS	3	Beaumont-de-Lomagne	Lavit-de-Lomagne	Equipement écran moto du PR 36+685 au PR 36+785 côté gauche	**3 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518045 P GROS	8	Tarn Tescou Quercy-Vert	Monclar-de-Quercy	Equipement écran moto du PR 10+890 au PR 11+100 et du PR 11+250 au PR 11+350 côté gauche	**10 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518046 P GROS	44	Beaumont-de-Lomagne	Belbèze-en-Lomagne	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 14+560 et 14+660 côté gauche	**9 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518047 P GROS	66	Aveyron-Lère	Saint-Etienne-de-Tulmont	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 20+275 et 20+347 côté gauche	**7 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518048 P GROS	115	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Equipement de glissières de sécurité entre : - les PR 14+215 et 14+275 et entre les PR 14+360 et 14+380 côté gauche - les PR 14+190 et 14+275 et entre les PR 14+360 et 14+375 côté droit	**10 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518049 P GROS	115	Aveyron-Lère	Bruniquel	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 25+800 et 26+000 côté droit	**12 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518050 P GROS	813	Valence d'Agen	Lamagistère	Equipement écran moto du PR 61+465 et 61+615	**5 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
518051 P GROS	813	Valence d'Agen	Boudou	Equipement écran moto du PR 39+632 au PR 39+713, du PR 39+890 au PR 39+937, du PR 40+297 au PR 40+484, du PR 40+638 au PR 40+672 côté gauche	**11 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
TOTAL PROGRAMME 2018 – 2019					**70 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 6

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2019-2020

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
519001 GRRV	2	Pays de Serres - Sud Quercy	Durfort-Lacapelette, Lafrançaise, Moissac	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+825	**660 000,00 €**	-	-	-	**747 045,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519002 GROS	6	Verdun-sur-Garonne	Verdun-sur-Garonne	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 13+894 pour l'accès au nouveau collège	**600 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
519003 GRRV	7	Moissac	Moissac	Reprofilement de chaussée entre les PR 2+143 et PR 6+339	**560 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519004 GROA	7	Valence	Brassac	Ouvrage d'art n° 1151 – PR 17+123 – Restauration de la maçonnerie	**20 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des ouvrages
519005 GRTU	8	Tarn Tescou Quercy-Vert	Monclar-de-Quercy	Reprofilement de chaussée entre les PR 21+140 et PR 21+840 – **Phase 1**	**105 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
519006 GROA	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup	Ouvrage d'art n° 302 – PR 23+800 Tirant – rejointoiement	**90 000,00 €**	**OUI**	-	-	-	Remise en état des ouvrages
519007 GRTU	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Lavit-de-Lomagne	Reprofilement de chaussée entre les PR19+030 et PR 19+265	**200 000,00 €**	-	-	-	**128 553,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
519008 GRTU	19	Quercy – Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Reprofilement de chaussée entre les PR 25+060 et PR 25+180	**50 000,00 €**	**OUI**	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
519009 GRTU	26	Garonne – Lomagne – Brulhois	Saint-Nicolas-de-la-Grave	Reprofilement de chaussée entre les PR 36+715 et PR 37+175	**160 000,00 €**	-	-	-	**132 513,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
519010 GRTU	30	Garonne – Lomagne – Brulhois	Donzac	Reprofilement de chaussée entre les PR 10+810 et PR 11+040	**50 000,00 €**	-	-	-	**52 283,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
519011 GRRV	33	Quercy – Rouergue	Varen	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+714	**55 000,00 €**	-	-	-	**56 432,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519012 GROA	34	Pays de Serres – Sud Quercy	Labarthe	Ouvrage d'art n° 254 – PR 19+848 – Etanchéité et restauration	**135 000,00 €**	-	-	-	**135 000,00 €**	Remise en état des ouvrages
519013 GROS	37	Tarn Tescou Quercy-Vert	Varennes	Aménagement d'un carrefour giratoire au PR 6+620 avec la RD 87	**210 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
519014 GRRV	40	Quercy – Aveyron	Mirabel, Réalville	Reprofilement de chaussée entre les PR 16+158 et 19+000	**300 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519015 GROA	42	Castelsarrasin	La-Ville-Dieu-du-Temple	Ouvrage d'art n° 631 – PR 10+662 – Etanchéité et restauration	**45 000,00 €**	**OUI**	-	-	-	Remise en état des ouvrages

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 6

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2019-2020

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
519016 GROA	42	Montech	Montech	Ouvrage d'art n° 764 – PR 16+843 Changement de garde-corps	**15 000,00 €**	-	-	-	**13 137,00 €**	Remise en état des ouvrages
519017 GRTU	45	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofilement de chaussée entre les PR 14+580 et 14+720	**100 000,00 €**	-	-	-	**101 524,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
519018 GRTU	47	Pays de Serres – Sud Quercy	Valleilles	Reprofilement de chaussée entre les PR 5+453 et 6+105	**190 000,00 €**	-	-	-	**190 440,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
519019 GROA	57	Pays de Serres – Sud Quercy	Cazes-Mondenard	Ouvrage d'art n° 1335 – PR 8+386 – Renforcement et restauration	**45 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des ouvrages
519020 GROA	57	Pays de Serres – Sud Quercy	Sauveterre	Ouvrage d'art n° 1332 – PR 2+122 – Renforcement et restauration	**45 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des ouvrages
519021 GRRV	66	Quercy – Aveyron	Mirabel	Reprofilement de chaussée entre les PR 5+672 et 6+776	**115 000,00 €**	-	-	-	**113 202,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519022 GRRV	66	Quercy – Aveyron	Albias	Reprofilement de chaussée entre les PR 12+483 et 16+590- **Phase 2**	**480 000,00 €**	-	-	-	**436 306,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519023 GRTU	68	Pays de Serres – Sud Quercy	Vazerac	Reprofilement de chaussée entre les PR 5+127 et 5+225	**50 000,00 €**	-	-	-	**48 154,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
519024 GRTU	71 E	Garonne – Lomagne – Brulhois	Donzac	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+402	**100 000,00 €**	-	-	-	**83 646,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
519025 GRRV	77	Beaumont-de-Lomagne	Escazeaux, Gariès	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 6+758	**200 000,00 €**	-	-	-	**159 884,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519026 GRTU	92	Tarn Tescou Quercy-Vert	Verlhac-Tescou	Réfection de chaussée entre les PR 13+040 et 13+270	**50 000,00 €**	-	-	-	**42 246,00 €**	Remise en état des chaussées en agglomération
519027 GRTU	94 B	Verdun-sur-Garonne	Grisolles	Reprofilement de chaussée entre les PR 3+529 et 4+625	**230 000,00 €**	**OUI**	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
519028 GRRV	115	Tarn Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Reprofilement de chaussée entre les PR 26+450 et 26+620	**200 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519029 GRRV	115	Aveyron-Lère	Nègrepelisse	Reprofilement de chaussée entre les PR 26+740 et 39+370- **Phase 3**	**280 000,00 €**	-	-	-	**280 000,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519030 GRRV	200	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofilement de chaussée entre les PR 49+832 à 60+531	**300 000,00 €**	-	-	-	**321 122,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

ANNEXE 6

VOIRIE DEPARTEMENTALE

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2019-2020

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
519031 GROA	202	Tarn Tescou Quercy-Vert	Nohic	Vélo Voie Verte – Reprise d'ouvrage	**35 000,00 €**	-	-	**35 000,00 €**	-	Remise en état des ouvrages
519032 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Montpezat-de-Quercy	Reprofilement de chaussée entre les PR 1+984 à 4+780 - **Phase 1**	**480 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519033 GROS	820 E	Quercy-Aveyron	Cayrac	Dégagement de visibilité entre les PR 4+920 et PR 4+950	**50 000,00 €**	-	-	-	**44 054,00 €**	Amélioration de la sécurité
519034 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val, Septfonds	Reprofilement de chaussé entre les PR 7+309 et 18+014 - **Phase 3**	**950 000,00 €**	-	-	-	**957 973,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519035 GRRV	927	Montauban I	Montauban	Reprofilement de chaussée entre les PR 1+960 à 2+420	**150 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519036 GRRV	927	Pays de Serres – Sud Quercy	Lafrançaise	Reprofilement de chaussée entre les PR 10+700 et 16+220 - **Phase 1**	**300 000,00 €**	-	-	**300 000,00 €**	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519037 GRRV	928	Montech	Lacourt-Saint-Pierre	Reprofilement de chaussée entre les PR 5+680 et 5+820	**100 000,00 €**	-	-	-	**98 543,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519038 GRRV	928	Montech	Lacourt-Saint-Pierre, Montech	Reprofilement de chaussée entre les PR 5+820 et 9+015 - **Phase 1**	**360 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519039 GROS	928	Montech	Montech	Aménagement d'un carrefour giratoire avec la RD 50 et la Rue de Larramet au PR 10+930	**150 000,00 €**	-	-	-	**167 851,00 €**	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
519040 GROA	928	Montech	Montech	Ouvrage d'art n° 720 – PR 9+934 Sécurité – élargissement	**170 000,00 €**	-	-	-	**173 797,00 €**	Remise en état des ouvrages
519041 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne, Gimat	Reprofilement de chaussée entre les PR 35+510 et 38+390	**690 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519042 GRRV	930	Montauban I	Montauban	Réfection anneau giratoire entre les PR 0+800 et 0+860	**165 000,00 €**	-	-	-	**161 714,00 €**	Remise en état des chaussées hors agglomération
519043 GRTU	953	Valence d'Agen	Goudourville	Reprofilement de chaussée entre les PR 29+389 et 30+207 y compris le giratoire avec la VC4	**460 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
519044 GRRV	958	Castelsarrasin	Castelsarrasin, La-Ville-Dieu-du-Temple	Reprofilement de chaussée entre les PR 75+137 et 81+452 - **Phase 1**	**550 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 6

TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2019-2020

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
519045 GROS	959	Quercy-Aveyron	L'Honor-de-Cos	Aménagement d'un carrefour giratoire avec le Chemin de Gabelle et le Lotissement Lamouline au PR 16+015	**300 000,00 €**	**OUI**	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
519046 GROS	964	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Aménagement de carrefour avec la RD 95 au PR 5+800	**400 000,00 €**	-	-	**400 000,00 €**	-	Amélioration de la sécurité
519047 GRRV	964	Tarn Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Reprofilement de chaussée entre les PR 11+544 et 15+557	**420 000,00 €**	-	**OUI**	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519048 GRRV	999	Tarn Tescou Quercy-Vert	Varennes,Saint-Nauphary	Reprofilement de chaussée entre les PR 0+000 et 9+415 - **Phase 2**	**810 000,00 €**	-	-	**850 299,00 €**	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519049 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	**150 000,00 €**	-	-	**150 000,00 €**	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519050 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur routes départementales	**100 000,00 €**	-	-	**140 646,00 €**	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
519051 GRTU	21	Tarn Tescou Quercy-Vert	Reyniès	Reprofilement de chaussée entre les PR 12+070 et 12+280	**180 000,00 €**	-	-	**189 843,00 €**	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
TOTAL PROGRAMME 2019 – 2020					**12 610 000,00 €**	**715 000,00 €**	**5 195 000,00 €**	**2 065 788,00 €**	**4 645 419,00 €**	**12 621 207,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 7

TRAVAUX REALISES PAR L'UNITE D'EXPLOITATION ET DE TRAVAUX EN REGIE
PROGRAMME 2019-2020

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
519051 P GROS	11	Garonne-Lomagne-Brulhois	Auvillar	Glissières de sécurité et équipement écran moto du PR 17+565 au PR 17+625 côté D	**6 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
519052 P GROS	11	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Glissières de sécurité et équipement écran moto du PR 23+990 au PR 24+250 côté D	**26 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
519053 P GROS	105	Quercy-Aveyron	Montpezat-de-Quercy	Glissières de sécurité et équipement écran moto du PR 17+565 au PR 17+625 côté D	**9 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
519054 P GROS	115	Tarn Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Glissières de sécurité et équipement écran moto du PR 21+200 au PR 21+320 côté D	**11 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
519055 P GROS	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Équipement écran moto du PR 6+910 au PR 7+110 côté G	**6 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
519056 P GROS	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Équipement écran moto du PR 7+650 au PR 7+870 côté G	**8 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
519057 P GROS	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Équipement écran moto du PR 8+000 au PR 8+110 côté G	**4 000,00 €**	-	-	-	Amélioration de la sécurité
TOTAL PROGRAMME 2019 – 2020					**70 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

En ce qui concerne la gestion technique des bâtiments, il convient de :

- Garantir la conformité des bâtiments aux dispositions légales et réglementaires :
→ bon fonctionnement et confort d'usage ;
→ pérennité des composants du bâti ;
→ valorisation du bâtiment et de son image ;
→ mises en conformité (sécurité incendie, accessibilité, mise aux normes électriques, …).

- Préserver et faire évoluer les bâtiments pour leur permettre de remplir leurs fonctions ;

- Optimiser la gestion immobilière et apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets ;

- Limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux ;

- Mener a bien les projets de construction ou de rénovation des bâtiments nécessaires à l'accomplissement des missions de la collectivité.

Suite aux acquisitions et cessions immobilières qui ont eu lieu en 2019, le patrimoine départemental se compose de 150 bâtiments (dont 35 sont des locations) soit 256 189 m2 de plancher repartis comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Répartition des bâtiments par m² :

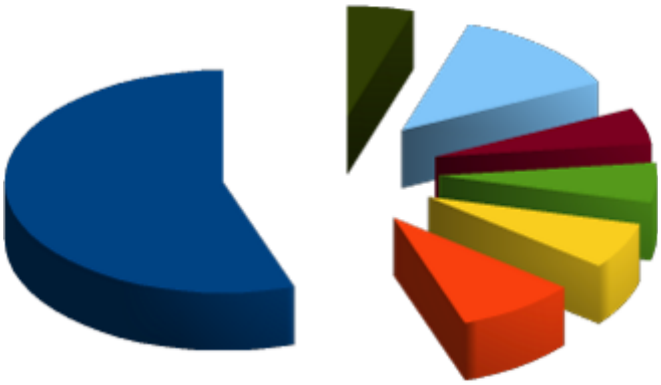

Répartition des bâtiments par nombre :

- Éducation :
  17 colleges (7 SEGPA), le centre universitaire et Centre d'Information et Orientation (CIO)
- Sport:
  15 gymnases
- Pole solidarites humaines :
  25 batiments pour le pole des Solidarites humaines, 15 batiments dedies au Centre Departemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) et l'IMEP
- Batiments culturels :
  Archives departementales, mediatheque departementale, Espace des Augustins, Abbaye de Belleperche
- Direction de l'amenagement et de la voirie :
  21 batiments (antennes, subdivisions et centre technique departemental)
- Divers :
  18 batiments divers, dont le site de l'hotel du departement, le Chateau, la base de plein airs et de loisirs de Saint Nicolas de la Grave, le laboratoire veterinaire, la Paierie departementale
- Gendarmeries :
  15 gendarmeries (brigades + logements)

Le budget qui vous est proposé pour l'exercice 2020 est essentiellement axé sur les réponses aux besoins fondamentaux de nos services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine.

L'entretien

Le montant total des crédits d'entretien inscrit reste stable par rapport à l'année précédente. La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement se fait :

- en analysant les demandes de dépannage interne, de plus en plus nombreuses (un logiciel informatique de suivi des demandes sera mis en place au cours de l'année 2020) ;
- en renouvelant les contrats d'entretien et en incluant un plus grand nombre de sites dont les collèges et les gymnases ;
- en étudiant les biens en fonction des besoins et des frais de location.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

En 2019, l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour l'exploitation et la gestion des bâtiments départementaux représentait un montant total de 1 191 450 € TTC.

Pour 2020, le montant prévu des dépenses de **fonctionnement est quasiment égal à celui de 2019, soit 1 172 962 € TTC.**

Les dépenses de fonctionnement sont reparties ainsi :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

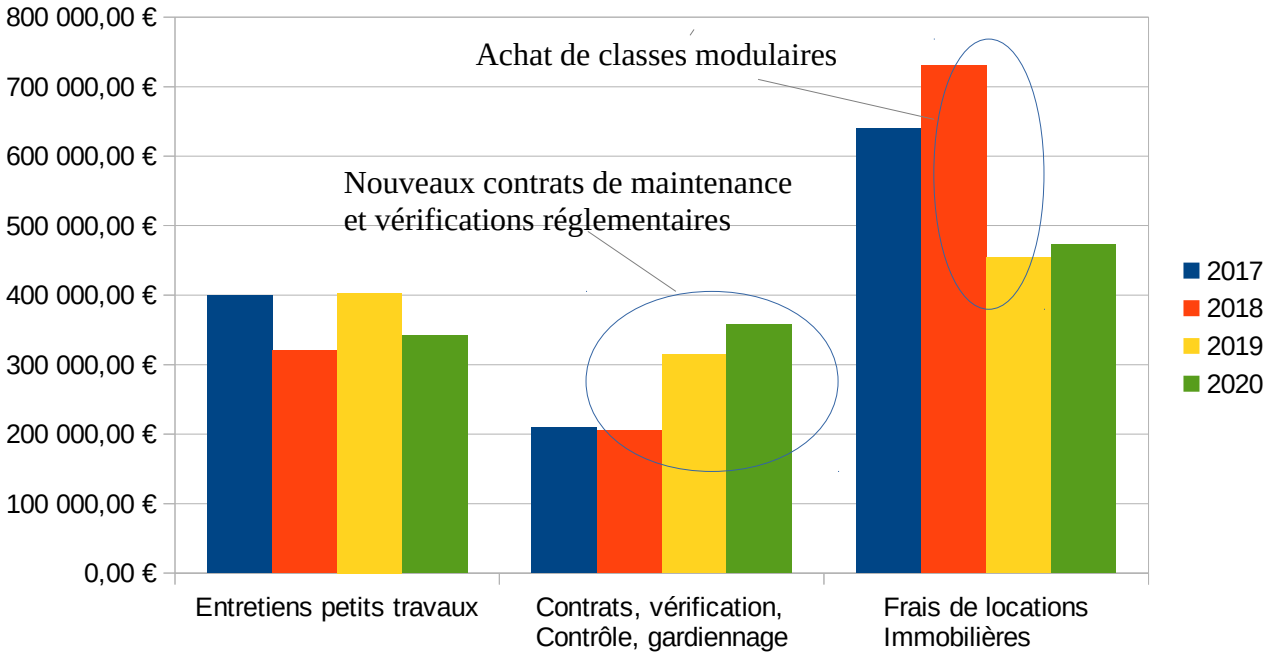

Les travaux

- les travaux annuels :

Les travaux annuels correspondent d'une part essentiellement à des travaux liés à la sécurité et à la préservation du patrimoine, et d'autre part à des demandes d'aménagement des usagers des sites.

Les travaux prévus sur les autorisations de programme antérieures sont en cours de finalisation.

Vous trouverez, en annexe, les listes détaillées des demandes de travaux pour 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Les programmes se décomposent de la manière suivante :

	Autorisation de programme de travaux : 2017 / 2018	Autorisation de programme de travaux : 2018 / 2019	Autorisation de programme de travaux : 2019 / 2020	Autorisation de programme de travaux : 2020 / 2021
Collèges (travaux sur les bâtiments, dans les cours et les gros équipements de cuisine) + centre universitaire	1 463 000,00 €	1 873 000,00 €	2 009 600,00 €	2 158 000,00 €
Gymnases	322 000,00 €	317 000,00 €	126 500,00 €	414 500,00 €
Pôle Solidarité Humaine : bâtiment principal et Maisons des Solidarités	268 000,00 €	307 500,00 €	371 200,00 €	384 500,00 €
Bâtiments culturels	130 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
Subdivisions et antennes	354 000,00 €	118 000,00 €	127 000,00 €	256 000,00 €
Divers	65 000,00 €	48 000,00 €	95 500,00 €	188 000,00 €
Gendarmeries	303 000,00 €	256 000,00 €	313 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL BP	**2 905 000,00 €**	**2 939 500,00 €**	**3 057 800,00 €**	**3 671 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Evolution des travaux annuels:

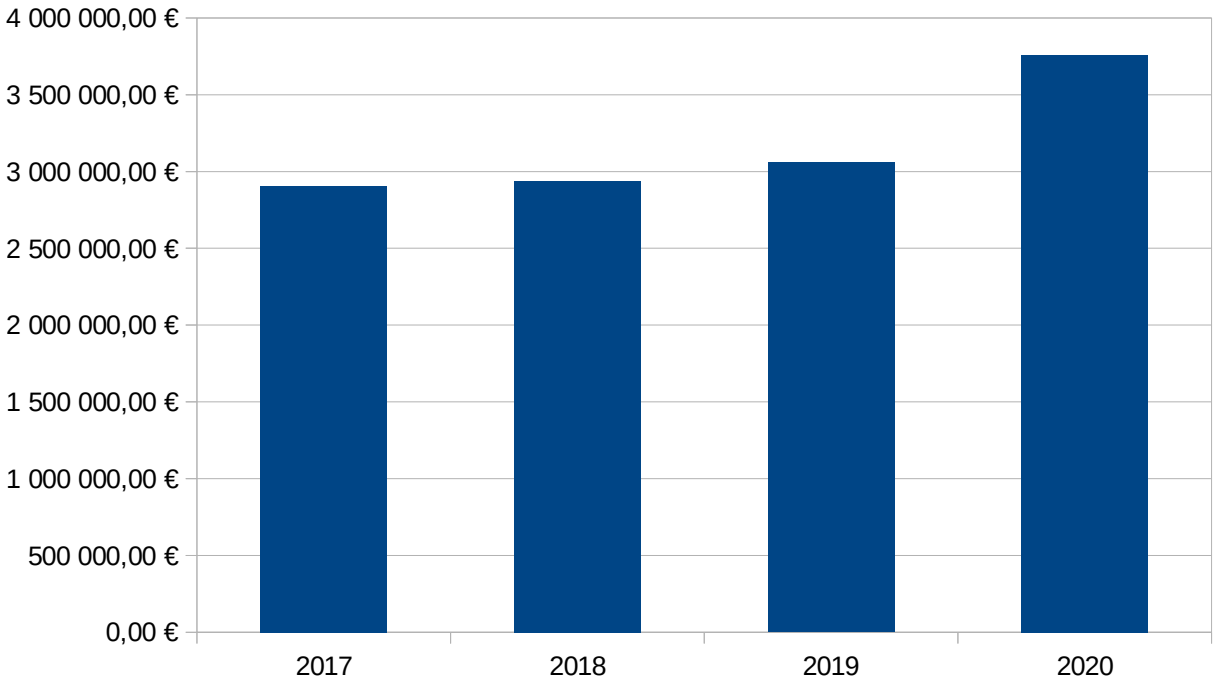

Répartition du budget de travaux annuels 2020 par type de bâtiments

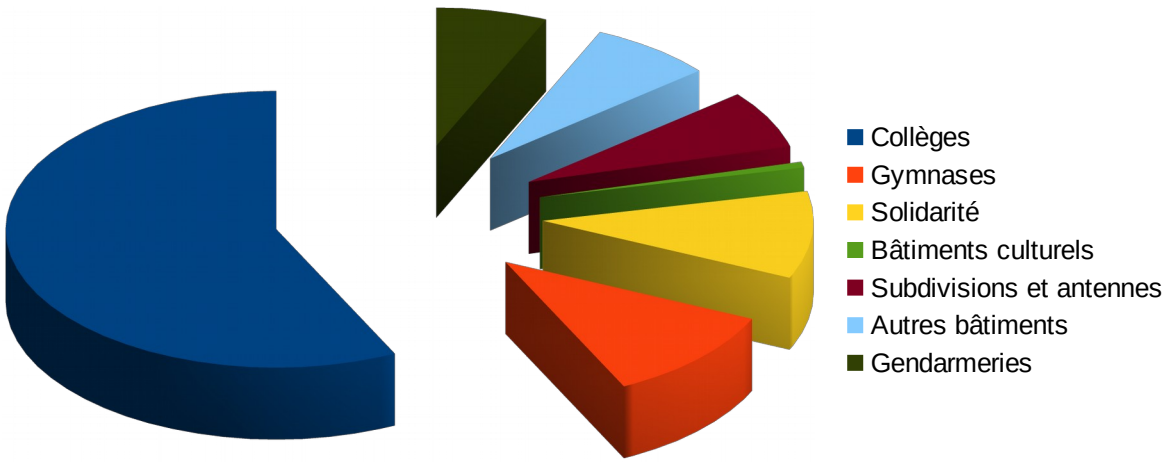

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

– Les travaux pluriannuels et grosses opérations dans les bâtiments

. *Gendarmeries :*

Un rapport particulier vous présente le plan détaillé de rénovation.

. *Hôtel du Département :*

✔ Travaux de rénovation du chauffage / climatisation :

Afin de réparer de façon pérenne les installations de chauffage et climatisation des locaux de l'hôtel du Département, un marché de maîtrise d'œuvre technique a été publié en juin 2019. Le bureau d'étude Argétec a été retenu pour un montant de 47 880,10 € TTC.

L'étude de diagnostic a été réalisée et remise fin décembre 2019, après une inspection minutieuse des différents éléments de l'installation. Des solutions de réparation ont été proposées. Nous avons donc opté pour une simplification de l'installation en :

→ remplaçant de la totalité des groupes extérieurs par des systèmes réversibles, avec repositionnement de certains groupes par niveau afin de limiter les longueurs de réseaux, pertes de charge et de puissance;
→ simplifiant les réseaux avec un passage manuel en mode chaud ou froid aux changements de saisons;
→ raccordant les locaux informatiques sur un réseau spécifique (froid toute l'année);
→ réutilisant les unités intérieures existantes et leur télécommande;
→ réaménageant le système de diffusion dans la salle du conseil.

Les études d'avant projet ont donc été réalisées dans ce sens. Ainsi, une estimation des travaux est en cours de finalisation.

Je vous rappelle que l'autorisation de programme actuelle études + travaux s'élève à 891 000 €.

Le dossier de consultation des entreprises sera publié prochainement pour un début des travaux en septembre avec une durée estimée à 9 mois.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

✔ Construction d'un nouvel escalier pour le parking « Tescou » :

Les travaux de construction du parking « Tescou » de l'hôtel du département ont été réalisés au cours de l'année 2011.

Les escaliers permettant de remonter vers le bâtiment ont été construits en bois, choix esthétique d'intégration dans la nature. Ceux-ci sont devenus dangereux : le bois se décompose, les traverses bascules, mais surtout, ils sont très glissants et un certain nombre d'accident est à déplorer.

Je vous propose donc de réaliser un nouvel escalier en parallèle de l'escalier central. Il serait réalisé en métal et permettrait ainsi de rejoindre l'escalier – ascenseur actuellement inutilisé.

Le montant de ces travaux, y compris les études, est estimé à 90 000 € TTC: l'autorisation de programme est proposée au budget, avec inscription des crédits de paiements.

- Les travaux de mise en Accessibilité des bâtiments départementaux (Ad'AP) :

Afin de répondre à la réglementation handicapée, un Agenda d'Accessibilité Programmé a été déposé fin 2015 et validé en 2016, avec une enveloppe prévisionnelle de 4 387 741 €.

A ce jour, ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un programme spécifique mais tous les travaux de restructuration des bâtiments en cours et à venir prennent en compte la mise en accessibilité.

Une réactualisation de l' Agenda d'Accessibilité Programmé va être réalisée et vous sera présenté à l'occasion d'une prochaine session.

Cependant, il est à noter que nous prévoyons de réaliser au cours de l'année 2020 l'installation d'ascenseurs dans les collèges.

- Toutes les autres opérations (sur les collèges, équipements sportifs, bâtiments culturels, solidarité humaine..) sont détaillées dans les commissions correspondantes **(3ème, 5ème et 9ème).**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TRAVAUX ANNUELS
DANS LES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT

———

PROGRAMME PREVISIONNEL 2020

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne
- Réfection des logements de fonction (Principal / Principal-Ajdjoint)
- Mise en place d'une climatisation local serveur
- Isolation phonique d'une salle de classe
- Travaux de câblage (WIFI)
- Remplacement du lave vaisselle

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin
- Mise en place de grilles "bâtiment maternelle"
- Mise en place de stores dans la salle des personnels
- Réfection de six salles de classe
- Extension du réseau informatique (salle des conseils et atelier)
- Mise en peinture des volets (collège et logement)
- Mise en peinture du plafond de la cuisine
- Travaux de câblage (WIFI)
- Mise en place d'une couverture local casiers
- Réhabilitation du mur d'enceinte
- Réfection de la cour

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin
- Réfection de l'étanchéité avec isolation toiture -bâtiments A et Administration
- Mise aux normes électriques des logements de fonction
- Travaux de câblage (WIFI)
- Remplacement du lave vaisselle

Collège Pierre Darasse à Caussade
- Réfection du plafond de la salle de musique
- Mise en place de stores -bâtiment pédagogique
- Réfection des poteaux bétons -bâtiment internat
- Mise aux normes de l'électricité du logement de fonction du Principal
- Réfection de l'étanchéité -bâtiment chaufferie
- Mise en place de plans de sécurité
- Travaux de câblage (WIFI)
- Mise en place de rehausses sur les portails
- Remplacement du lave vaisselle

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Collège Jean Lacaze à Grisolles
- Réfection de la 2ème salle de technologie
- Réfection des circulations -bâtiment A (2ème étage)
- Mise en place de volets roulants -bâtiment ALTI
- Réfection des façades
- Travaux de câblage (WIFI)
- Installation d'un visiophone à l'entrée du collège

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Réfection de deux salles de classe

Collège du Pays de Serres à Lauzerte
- Mise en place d'une menuiserie coulissante accueil vie scolaire
- Extension de l'interphone (administration/secrétariat)
- Aménagement d'une salle de classe ULIS

Collège François Mitterrand à Moissac
- Réfection du Centre de Documentation et d'Information
- Réfection des portes des sanitaires garçons

Collège Manuel Azaña à Montauban
- Réfection des volets roulants salles de classe -bâtiment segpa
- Création d'une ouverture dans la salle de musique
- Mise en place d'une rampe pour accès livraison cuisine
- Mise en place d'une sonorisation PPMS à la segpa
- Travaux de câblage (WIFI)
- Mise en place de plaques sur le préau
- Remplacement d'une chambre froide à la segpa

Collège Ingres à Montauban
- Réfection des plafonds des coursives
- Réfection du plafond avec isolation local préparation chaude cuisine
- Réalisation de panneaux isolants dans le local chambre froide
- Réfection de la cage d'escalier accès logement 2ème étage
- Travaux de confortement du plancher de la tour de la chapelle
- Installation d'une armoire coupe-feu autour du tableau électrique – bâtiment sciences
- Travaux de câblage (WIFI)

Collège Jean Jaurès à Montauban
- Réfection de deux portes -bâtiment C
- Réfection des volets et menuiseries -bâtiment A (1er étage) et côté cuisine
- Mise en place de grilles aux fenêtres du rez-de-chaussée

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- Insonorisation de la circulation du réfectoire
- Réfection de trois salles de classe – bâtiment A
- Réfection de la cour
- Remplacement du lave vaisselle

Collège Olympe de Gouges à Montauban
- Mise en place de menuiseries dans cinq salles de classe
- Réfection de la ventilation dans les sanitaires
- Réfection des réseaux du vide-sanitaire – bâtiment 1 et self-service
- Réfection de la salle de permanence
- Réfection du logement de fonction du Principal
- Insonorisation du préau
- Mise en place d'une machine à micro-billes

Collège Vercingétorix à Montech
- Mise en place d'une échelle pour accès comble et garde-corps
- Mise en place d'une alarme anti-intrusion atelier
- Réfection de l'alarme incendie
- Travaux de câblage (WIFI)

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse
- Création d'une 2ème porte d'accès -salle de musique
- Réfection étanchéité toitures terrasses
- Réfection de cinq salles (4 banalisés et 1 arts plastiques)
- Mise en place de volets roulants et brise-soleil
- Travaux de câblage (WIFI)
- Mise en place de barrières amovibles de sécurité pour accès self-service

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val
- Mise en place de hauts parleurs dans une salle de classe
- Rénovation du local SARAPP
- Travaux de câblage (WIFI)

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen
- Mise en place de brise-soleil et menuiseries –bâtiment Administration
- Réfection de la cuisine
- Rénovation d'un logement de fonction (Gestionnaire)
- Réfection des portes du rez-de-chaussée
- Remplacement d'un four

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TRAVAUX ANNUELS
DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

———

PROGRAMME PREVISIONNEL 2020

Collège Pierre Darasse à Caussade
- Mise en place d'une échelle crénoline et de lignes de vie
- Réfection de l'étanchéité du toit

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre
- Création de deux locaux de rangement

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Mise en sécurité du local des professeurs
- Réfection de l'éclairage du gymnase
- Réfection de quatre portes salle sport collectif

Collège du Pays de Serres
- Réfection du faux-plafond

Collège Jean Jaurès à Montauban
- Installation de commandes électriques pour l'éclairage

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse
- Réfection du faux-plafond

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TRAVAUX ANNUELS
SUR LES BATIMENTS AFFECTES
A LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

———

PROGRAMME PREVISIONNEL 2020

MAISONS DES SOLIDARITES

Maison des Solidarités de Castelsarrasin/Moissac

Site de proximité de Moissac
- Réfection de la toiture

Maison des Solidarités de Caussade/Nègrepelisse

Site de proximité de Nègrepelisse
- Mise en place d'un pot à boue
- Mise en place de brise-soleil
- Réfection d'un bureau

Site de proximité de Caussade
- Création d'un local de ménage
- Mise en place d'une clôture avec portail automatisé
- Aménagement d'un parking

POLE DES SOLIDARITES HUMAINES

- Mise en place de climatisation
- Rénovation des sanitaires PMI
- Réfection de la toiture du dôme -Bâtiment Principal
- Réfection de la toiture terrasse -Bâtiment Principal
- Mise en place d'un visiophone

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TRAVAUX ANNUELS
DANS LES CASERNES DE GENDARMERIE

———

PROGRAMME PREVISIONNEL 2020

Auvillar
- Mise aux normes électriques des logements de fonction
- Mise en peinture des balcons en bois

Caussade
- Réfection du hall d'entrée de la brigade

Grisolles
- Réfection de la porte d'entrée de la brigade
- Mise en place de climatisation dans les bureaux
- Réfection des plafonds des cages d'escaliers des logements

Lafrançaise
- Mise en place de menuiseries

Lauzerte
- Pose d'une main courante au niveau de l'escalier attenant à la brigade

Lavit-de-Lomagne
- Réfection des cuisines des logements de fonction

Molières
- Réfection de deux portes d'entrée à la brigade
- Réfection de l'arrière de la brigade
- Mise en place d'un portail automatisé entrée parking avec électrification

Monclar-de-Quercy
- Mise en place de volets roulants dans les logements de fonction
- Mise en place d'une porte de garage automatisée
- Mise en place d'un portail automatisé entrée parking avec électrification

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TRAVAUX ANNUELS
A L'HOTEL DU DEPARTEMENT

———

PROGRAMME PREVISIONNEL 2020

HOTEL DU DEPARTEMENT

- Réfection de l'étanchéité de la verrière
- Mise en place de sondes électriques sur la baie de brassage
- Mise en place de cloisons pour réaménagement des services
- Réfection de l'évacuation des eaux usées
- Travaux de câblage divers

CHATEAU MONTAURIOL

- Création d'un avaloir

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TRAVAUX ANNUELS SUR LES BATIMENTS AFFECTES AUX SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES ET A LEURS ANTENNES

PROGRAMME PREVISIONNEL 2020

Subdivision de Castelsarrasin

Beaumont-de-Lomagne
- Mise en conformité électrique

Castelsarrasin
- Réfection du mur arrière du garage

Verdun-sur-Garonne
- Mise aux normes de l'aire de lavage et de la vidange du bac à sel

Subdivision de Montauban

Centre Technique Départemental
- Réaménagement du laboratoire routier
- Mise en place d'un portail d'entrée automatisé avec réfection du mur d'enceinte

Site de la Clare
- Réfection de l'alarme intrusion

Subdivision de St-Antonin-Noble-Val

Caussade
- Mise en place d'une clôture autour de l'aire de lavage

Molières
- Mise en place de deux portails de garage

St-Antonin-Noble-Val
- Mise aux normes de l'aire de lavage

Subdivision de Valence d'Agen

Moissac
- Mise aux normes des locaux de stockage

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TRAVAUX ANNUELS
AUTRES BATIMENTS

PROGRAMME PREVISIONNEL 2020

Montauban

Site de Novalia
- Mise en place d'un pot à boue

Paierie Départementale
- Mise en place de volets roulants

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

5ÈME COMMISSION :
ÉDUCATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SPORT

ÉDUCATION

La compétence du Conseil départemental s'exerce en matière de fonctionnement et d'investissement des 17 collèges publics implantés à ce jour sur son territoire et sur le 18ème à ouvrir à la rentrée 2020. A la rentrée de septembre 2019, un total de **11 122 élèves** y a été recensé, soit **167 élèves de plus** qu'à la rentrée 2018 (+ 1,52 %).

Notre collectivité intervient également sur le fonctionnement des 7 collèges privés. L'effectif global totalisé à la rentrée 2019 était de **2 583** élèves, soit 95 **de moins** qu'à la rentrée précédente (- 3,65 %).

Des politiques facultatives sont également menées en direction des collèges publics et privés et des écoles du département.

Le budget prévisionnel 2020 en matière d'Éducation s'élève à 6 496 626 euros :

- 5 095 170 € en fonctionnement ;
- 1 401 456 € en investissement.

I – Fonctionnement

5 095 170 €

Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics

2 662 301 €

Lors de sa séance du 26 juin 2019, l'Assemblée départementale a entériné une enveloppe globale de 2 605 784 € et le montant attribué à chaque collège pour l'exercice 2020, crédits qu'il nous incombe d'inscrire au titre du présent budget.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Par ailleurs, il convient de prévoir, à l'occasion de cette réunion plénière, une dotation de fonctionnement pour l'ouverture du collège Simone Veil de Verdun-sur-Garonne, pour la période de septembre à décembre 2020.

La dotation de fonctionnement pour ce collège est calculée selon les critères appliqués aux autres collèges publics, proratisée à 4 mois de fonctionnement et majorée de 50 % pour tenir compte des aléas de la première année.

Pour 2020, le montant de la dotation du collège Simone Veil s'élève donc à 56 517 €.

Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés

1 402 569 €

Conformément aux lois de décentralisation, le Département participe chaque année aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'État. Cette dotation, fondée sur la parité avec celle attribuée aux collèges publics, comporte deux volets :

- la part « forfait matériel » basée sur le coût moyen d'un élève de collège public ;
- et la part « forfait ATTEE » (Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement), adossée à la rémunération des personnels précités des collèges publics, assurée par le Département.

Pour 2020, le montant des ces dotations s'élève à :
- « forfait matériel » : **697 410 € avec un taux moyen à l'élève de 270 €,**
- « forfait ATTEE » : **705 159 € avec un taux moyen à l'élève de 273 €.**

Dotations complémentaires

265 300 €

Une dotation complémentaire de **54 000 €** est prévue pour le collège Simone Veil ainsi répartie :

- 20 000 € pour le transport des élèves du collège Simone VEIL de Verdun-sur-Garonne vers les installations sportives couvertes de la ville ;
- 4 000 € pour des actions culturelles, sportives et éducatives ;
- 10 000 € pour la constitution du fonds de documentation ;

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- 20 000 € pour l'acquisition et le complément de petits équipements et fournitures diverses.

Pour les établissements suivants :

- **16 000 €** au collège Vercingétorix à Montech dont la demi-pension relève de la Région, pour compenser la différence des tarifs de repas collégiens/lycéens ;

- **20 000 €** au collège Pays de Serres à Lauzerte pour compenser l'augmentation du prix des repas livrés par le prestataire par rapport au forfait versé par les familles pendant les travaux de la demi-pension, ce dispositif de compensation ayant pris fin en février ;

- **35 000 €** au titre de la poursuite de la politique « Bien manger en Tarn-et-Garonne » ;

- **100 000 €** représentant la contribution du Conseil départemental due à la Région Occitanie au titre de la quote-part collège de la rémunération des personnels techniques territoriaux régionaux de l'ensemble de la cité scolaire F. Mitterrand ;

- **15 000 €** pour la participation du Conseil départemental aux frais d'assurance de la cité scolaire F. Mitterrand au prorata de l'effectif du collège, la globalité de ces frais étant assumée par la Région Occitanie ;

- **6 000 €** pour la participation du Conseil départemental à l'achat de plateaux par la Région Occitanie pour la demi-pension du collège Vercingétorix de Montech ;

- **19 300 €** au Département du Gers pour participer aux frais induits par la scolarisation d'élèves résidant en Tarn-et-Garonne et scolarisés dans un collège privé du Gers.

Entretien dans les collèges

49 900 € ainsi répartis

- **45 000 €** pour les prestations d'analyse de laboratoire liées à la sécurité alimentaire des demi-pensions dans les collèges ;

- **4 900 €** pour l'achat de produits d'entretien et les réparations des machines de l'EMOES (Équipe Mobile d'Ouvriers d'Entretien des Surfaces).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Politiques qualitatives en faveur des élèves
715 100 € ainsi répartis

- Actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics **: 170 000 €**

Depuis les premières lois de décentralisation en matière d'éducation, notre collectivité a la possibilité de mener des actions en faveur des collégiens, dans les domaines éducatif, sportif et culturel au sein des établissements.

Les projets doivent être accessibles au plus grand nombre d'élèves et se dérouler pendant le temps scolaire.

Ces activités sont portées par les équipes pédagogiques des collèges et figurent, à ce titre, au cœur de leur projet d'établissement.

- Aide départementale aux collégiens et aide aux élèves internes **: 170 000 €**

Dans ce cadre, nous intervenons en direction des collégiens boursiers d'État aux échelons 2 et 3 et des élèves internes des collèges tarn-et-garonnais.

Les boursiers échelon 2 et 3 bénéficient ainsi d'une aide forfaitaire respective de 75 € et 150 €, les internes d'une aide de 100 € ou 150 € pour un élève boursier échelon 3, ce dernier dispositif n'étant pas cumulable avec l'aide départementale aux collégiens susvisée.

- Classes de découverte : **360 000 €** (130 000 € pour les écoles et 230 000 € pour les collèges)

Cette politique facultative contribue à faciliter l'organisation, par les écoles et collèges (publics et privés), de classes de découverte et de séjours éducatifs et linguistiques, ainsi que, de manière plus ciblée, à donner la possibilité aux familles les plus en difficulté de faire participer leurs enfants à de tels séjours.

Je vous rappelle qu'à compter du 1er janvier 2020, pour les collégiens, les séjours de deux nuitées au moins sont subventionnables. Cette extension de la politique d'aide aux classes de découvertes résulte de la décision prise par l'assemblée lors de la DM 2019.

- Subventions aux associations **: 15 000 €**
- Intérêts moratoires **: 100 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

II – Investissement

1 401 456 €

Participation du Département aux travaux de la cité scolaire de Moissac
200 000 €

Il s'agit du troisième versement à la Région au titre des travaux de rénovation de la demi-pension du collège F. Mitterrand, conformément à la convention qui nous lie en l'espèce. Je vous rappelle que le coût total de l'opération s'élevait à 1 766 666€ et la participation du Département à 731 000 € représentant 41,38 % des travaux HT par rapport au nombre de collégiens de la Cité Scolaire.

Equipement des collèges

Il appartient au Département d'assurer l'équipement en mobilier, outillage et matériel technique nécessaire au fonctionnement des collèges.

Pour l'équipement du collège Simone Veil, une autorisation de programme de **500 000 €** a été votée en 2019, les crédits de paiement correspondants étant à inscrire au budget 2020.

Pour les acquisitions de mobilier et matériel nécessaire à l'équipement et renouvellement d'équipement des autres établissements, une autorisation de programme globale de 220 000 € est prévue avec **140 000 €** de crédits de paiement sur l'exercice 2020.

Les subventions départementales à verser aux collèges dans le cadre du fonds commun d'hébergement, spécialement dédié à l'acquisition d'équipement et matériel de cuisine avec participation des établissements, font l'objet d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour 2020 de **20 000 €.**

Politique d'aide aux collèges privés pour travaux de sécurité

Conformément aux dispositions de la loi Falloux du 15 mars 1850 (article L151-4 du code de l'éducation), le Département a la possibilité d'aider les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat à faire face à leurs dépenses d'investissement pour travaux dans la limite de 10 % du montant des dépenses annuelles de fonctionnement (hors subventions publiques).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Jusqu'en 2012, une politique facultative, issue de l'application de la loi Falloux, visait à apporter des financements équivalant à 50 % du montant des travaux de sécurité.

Pour réactiver cette politique, une autorisation de programme de 100 000 € pourrait être adoptée avec un crédit de paiement 2020 de **45 000 €** correspondant à la subvention sollicitée par le collège Saint Joseph de Beaumont de Lomagne, confronté à la nécessité de lourds travaux de sécurité.

Politique d'aide aux communes : 522 623 €

- 230 000 € de crédits de paiement au titre des autorisations de programme 2020,
- et, 292 623 € au titre des autorisations de programme antérieures.

Le secteur de l'Education est l'un des domaines prioritaires de notre politique départementale en raison, d'une part, des compétences obligatoires qui nous incombent en la matière en direction des collèges publics et, d'autre part, des actions qualitatives que nous menons aux côtés des communes pour les grosses opérations d'investissement dans les écoles.

Traditionnellement, nous subventionnons les communes pour les travaux suivants dans les établissements scolaires du premier degré :

- Aménagements pédagogiques de locaux scolaires existants – Liste A,
- Grosses réparations aux bâtiments scolaires – Liste B,
- Constructions ou extensions de bâtiments scolaires – Liste C,
- Réhabilitations énergétiques de bâtiments scolaires – Liste D.

Vous trouverez ci-après les listes d'opérations subventionnables par thème qui seront présentées en commission permanente dans le courant de l'année.

Le montant de chacune des autorisations de programme est majoré afin de pouvoir intégrer à la programmation les dossiers qui arriveraient en cours d'année.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

LISTE A : autorisation de programme 2020 = 100 000 €

Communes	Opérations	Montant Prévisionnel
	Provision pour dossiers imprévus	100 000 €
	Montant de l'autorisation de programme	**100 000 €**

LISTE B : autorisation de programme 2020 = 250 000 €

Communes	Opérations	Montant Prévisionnel
Bressols	Mise en place de stores extérieurs pour l'atrium de l'école primaire	7 697 €
Catselsarrarin	Rénovation de la charpente de l'école maternelle Pierre Perret	17 500 €
Castelsarrasin	Travaux de climatisation dans deux salles de classe à l'école primaire Louis Sicre	4 184 €
Caussade	Isolation des combles d'un bâtiment du groupe scolaire Marie Curie	2 440 €
Caussade	Réfection des sols et pose de rideaux occultants aux deux préaux de l'école Marcel Pagnol	8 686 €
Cazes-Mondenard	Grosses réparations à l'école maternelle	17 500 €
CC des Deux Rives	Grosses répérations au groupe scolaire de Donzac – 2ème tranche	8 750 €
Donzac	Travaux de climatisation sur 2 classes de maternelle, 2 classes d'élémentaire et sur la salle de motricité – 2ème tranche	2 997 €
Garganvillar	Installation du système de climatisation réversible pour les classes maternelles, primaires et bibliothèque scolaire	6 518 €
Lamothe-Capdeville	Mise en place de protections solaires à l'école	8 333 €
La Ville Dieu du Temple	Grosses réparations au restaurant scolaire	17 500 €
Moissac	Travaux de cloisonnement des classes préparatoires aux écoles Chabrié, Montebello et Sarlac – 2ème tranche	5 462 €
Moissac	Mise en accessibilité de l'école Montebello	16 000 €
Montauban	Travaux de mise en accessibilité à l'école Jacques Brel	17 500 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Communes	Opérations	Montant Prévisionnel
Montauban	Travaux de mise en accessibilité à l'école Camille Claudel	17 500 €
Montbeton Avenant contrat d'équipement	Travaux de sécurisation des accès de l'école maternelle	2 924 €
Saint Antonin Noble Val	Réfection de la toiture de l'école maternelle – 2ème tranche	4 300 €
Saint-Nazaire de Valentane	Réfection du chauffage de l'école	1 993 €
Sérignac	Grosses réparations sur sanitaires, préau et salle de lecture à l'école	13 019 €
Vazerac	Installation d'une climatisation réversible à l'école primaire	9 858 €
Villebrumier	Réfection des façades et traitement de la charpente bois du préau	10 027 €
Villebrumier	Installation de volets roulants à l'école	3 560 €
	Total de dossiers en cours	204 248 €
	Provision pour dossiers imprévus	45 752 €
	Montant de l'autorisation de programme	**250 000 €**

<u>LISTE C</u> : autorisation de programme 2020 = 350 000 €

Communes	Opérations	Montant Prévisionnel
Grisolles	Création d'une salle de classe	7 178 €
Meauzac Contrat d'équipement	Construction d'un restaurant scolaire et d'un préau	134 600 €
Moissac	Extension de l'école Montebello	16 800 €
Montauban	Extension de l'école Jean Moulin	106 560 €
	Total des dossiers en cours	265 138 €
	Provision pour dossiers imprévus	84 862 €
	Montant de l'autorisation de programme	**350 000 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Dossier en annuités

Commune	Opérations	Montant Prévisionnel
Castelsarrasin	Construction école maternelle Ducau (estimation faite en décembre mais pas de dossier reçu au 10 février 2020)	+ de 160 000 €

LISTE D : autorisation de programme 2020 = 120 000 €

Communes	Opérations	Montant Prévisionnel
CC des Deux Rives	Rénovation thermique des écoles	26 728 €
Lavit de Lomagne	Rénovation énergétique de l'école	28 231 €
Moissac	Travaux de rénovation énergétique à l'école Mathaly	16 662 €
Verlhac-Tescou	Rénovation énergétique de l'école	20 006 €
	Total des dossiers en cours	91 627 €
	Provision pour dossiers imprévus	28 373 €
	Montant de l'autorisation de programme	**120 000 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

PROGRAMME DE TRAVAUX :

Collège Pierre Darasse à Caussade

L'opération de restructuration du collège Pierre Darasse, votée en 2016 pour un montant de travaux total de 2 000 000 € porte sur trois opérations :

- atelier Segpa pour une enveloppe de 350 000 € TTC: ces travaux ont été terminés en mai 2019;
- construction d'un préau pour un montant de 200 000 € TTC : les études de maîtrise d'œuvre externe seront lancées en 2020 afin de réaliser les travaux en 2021 ;
- rénovation du bâtiment internat, en suivant, pour un montant de 1 450 000 € TTC.

En 2020/2021, seront réalisés les travaux de restructuration de la demi-pension suite à une inspection de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et qui nous imposent de mettre aux normes ces locaux.

Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Suite à la fermeture officielle de l'internat en 2013, il avait été proposé à l'Assemblée départementale de voter une autorisation de programme de 3 100 000 € afin de réaliser des travaux de restructuration de la demi-pension et de l'ancien internat.

La priorité a été donnée à la réhabilitation de la partie demi-pension. En effet, des travaux de remise aux normes hygiènes ont été nécessaires et urgents, constituant ainsi une première tranche de travaux estimée a 1 500 000 € TTC.

Les travaux ont démarré en juin en 2019 et ont été réceptionnés en février 2020 pour un montant total de travaux à 1 537 070,08 € TTC.

Concernant les travaux de restructuration de l'ancien internat, la définition des besoins est en cours d'étude en lien avec les responsables de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Collège Flamens à Castelsarrasin

A l'occasion du budget primitif 2019, nous vous avons annoncé que le collège de Flamens connaissait depuis quelques années une augmentation de ses effectifs et que la cuisine de la demi-pension avait besoin de se doter de nouveaux équipements, notamment au niveau de la plonge.

A cet effet, nous avons voté une autorisation de programme de 130 000 € TTC pour réaliser les études et les travaux en 2020.

Cependant, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Tarn-et-Garonne a réalisé une inspection, en fin d'année 2019, qui a mis en évidence divers défauts, d'importance variable, susceptibles de compromettre la sécurité sanitaire du service de restauration proposé aux collégiens et commensaux.

Certaines opérations de réparation urgentes ont été réalisées au cours des vacances scolaires de février.

Des travaux de restructuration complète de la demi-pension sont donc à réaliser. Un programme de travaux, un estimatif et un échéancier sont en cours de rédaction en lien avec l'établissement et les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations afin de lancer un marché de maîtrise d'œuvre externe.

A l'occasion d'une prochaine cession, nous vous présenterons ce programme et le montant d'augmentation de l'autorisation de programme.

Collège Simone Veil à Verdun

L'Assemblée Départementale a validé la construction du 18ème collège sur la commune de Verdun-sur-Garonne, dont la capacité d'accueil est prévue pour 600 élèves, extensibles a 800.

En 2018, un groupement de maîtrise d'œuvre mené par le cabinet d'architecture Hirsch et Zavagno a été retenu pour réaliser le projet.

Suite a l'appel d'offre qui a eu lieu fin 2018, le montant des marchés de travaux notifiés aux entreprises est de travaux est de 8 098 359,17 € HT (soit 9 718 031 € TTC).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Les travaux de construction sont en cours, tout le gros œuvre est terminé, le second œuvre a démarré et avec un objectif de livraison pour Mai 2020.

Le bilan financier provisoire de l'opération se situe dans le cadre de l'AP votée de 12 M€ et se décompose aujourd'hui ainsi :

Travaux :	9 718 031,00 € TTC
→ Avenants provisoires	113 697,59 € TTC
→ révisions provisoires	144 610,90 € TTC
Sous-total :	**9 976 339,49 € TTC**
Honoraires de maîtrise d'œuvre :	
→ marché initial	1 073 908,00 € TTC
→ avenant	88 905,17 € TTC
→ révisions provisoires	16 269,40 € TTC
Sous-total :	**1 179 082,57 € TTC**
Frais d'études (frais de concours, bureau de contrôle, SPS, études de sols, …) :	289 162,88 € TTC
TOTAL OPÉRATION	**11 444 584,94 € TTC**

Réfection de la toiture du collège de Labastide St Pierre :

La toiture des bâtiments pédagogiques du collège JJ.Rousseau de Labastide Saint Pierre présente une faiblesse structurelle.

En temps normal, cette faiblesse ne présente pas de danger mais en cas de forte surcharge (par exemple : couche de neige importante), il est possible que la charpente s'éfondre. Devant ce risque, il est donc proposé la réfection complète de la toiture des deux bâtiments pédagogiques, d'un coût total estimé à 600 000 €.

Une autorisation de programme de 600 000 € est proposée pour ce budget, les crédits de paiement étant répartis sur 2020 et 2021.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Réfection du mur d'enceinte du collège Ingres :

Le mur d'enceinte du collège Ingres donnant sur le boulevard Montauriol (côté gymnase Ingres) a été destabilisé en 2018 par les racines des platanes de la cour. Ces arbres ont été abattus en fin 2018 et le mur a été consolidé provisoirement. Après étude, il s'avère que ce mur ne peut pas être réparé car ses fondations ont été endommagées définitivement. Il convient donc de le démolir et le reconstruire intégralement.

Un avant projet a été réalisé en concertation avec l'ABF.

Une autorisation de programme de 180 000 € est proposée pour le budget 2020 avec les crédits de paiement sur cette même année.

CENTRE UNIVERSITAIRE

Depuis 1994, notre collectivité poursuit de manière très volontaire le développement de l'enseignement supérieur sur notre territoire.

Presque 800 étudiants fréquentent actuellement le campus. Compte tenu du développement des filières actuelles, de l'évolution très favorable des arts appliqués, dorénavant structurés en un Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID), de l'accueil d'une cohorte de futurs moniteurs éducateurs relevant de formations sociales diplômantes, de l'arrivée de la formation hospitalière et des investigations à poursuivre pour l'accueil de nouvelles filières, notamment dans le secteur de la logistique, 1 300 étudiants sont attendus rapidement sur ce site.

Au-delà d'une gestion administrative, le Conseil départemental a poursuivi son ambition d'un site de qualité et de proximité. Le campus traverse actuellement une grande phase de rénovation. La rentrée de septembre 2019 s'est effectuée dans le contexte des travaux de restructuration.

C'est à l'occasion de cette refonte d'ampleur que nous consolidons nos partenariats fondateurs avec l'université Capitole et l'université Jean Jaurès, cette dernière étant le porteur technique de l'opération CPER.

Le budget prévisionnel 2020 pour ce site s'élève à 194 700€.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Ces crédits couvrent **les frais de gestion courante**, les dépenses liées à la promotion de la vie étudiante et la participation aux frais pédagogiques :

- Gestion courante et vie étudiante : **31 700 €** (Fournitures et petit équipement, nettoyage, communication, documentation et abonnements, Pass cinéma, Pass piscine, voyages d'étude, aide sociale…) ;

- Participation aux frais pédagogiques : **100 000 €**

Par ailleurs un budget d'investissement de 63 000 € correspond à des dépenses d'acquisition d'outillages, de mobiliers et d'une tranche d'équipements dans le cadre de la restructuration du campus (amphithéâtre « Accueil » au rez-de-chaussée du Pavillon des Savoirs).

PROGRAMME DE TRAVAUX :

Centre Universitaire

L'opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de Maître d'ouvrage passé avec la SEM AREC (anciennement COGEMIP) en juillet 2016.

Cette opération complexe a nécessité une longue phase de mise au point des co-financements, entre la Région, l'Etat et les fonds européens.

Les travaux se réalisent en deux tranches :

- désamiantage et démolition de l'ancienne cuisine de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (I.N.S.P.E.), dont les travaux ont démarré au mois de mars 2019 pour un montant de 40 000 € HT ;

- construction et réhabilitation de l'ensemble des bâtiments du site : les travaux sont en cours depuis juillet 2019 et vont se poursuivre jusqu'a fin 2021.

Le Compte Rendu d'Activité (CRAC) annuel de cette opération est présentée dans un rapport particulier.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Concernant le Restaurant du Centre Universitaire, budget annexe du Département, le budget prévisionnel 2020 s'élève à 507 255 €, avec une subvention d'équilibre départementale envisagée à 256 510 € et quelques investissements induits par l'augmentation prévisionnelle des usagers : four de 20 niveaux, sauteuse, chariots de service.…

Je vous rappelle que nous avons revu cette année notre tarif d'accueil qui n'avait pas évolué depuis 5 ans. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, le montant du repas est passé de 5,00 à 5,10 € pour le tarif de base. Sur ce montant s'applique la déduction de 1,26 € (PIM) qui constitue la prise en charge par le Département dont nos agents bénéficient en dessous d'un certain indice. En complément, ce restaurant continue à accueillir un public extérieur au tarif de 6,65 €.

La fréquentation globale de 2019 a été de 44 476 repas servis (24 175 aux étudiants, 16 421 aux agents du Conseil départemental ou services satellites, 1 210 aux universitaires et 2 670 aux extérieurs et post paiements). Cette fréquentation enregistre une hausse en dépit de la fermeture du RU durant les 2 mois d'été 2019 en raison de la construction d'un sas de sortie.

Le second volet de travaux aura lieu cet été et nous conduira vraisemblablement à renouveler les modalités d'accueil du personnel départemental au restaurant Flunch durant la pause méridienne. L'offre de pique-nique dans le parc du château Montauriol sera également reconduite.

En cours d'année, une enquête de satisfaction, sous forme de questionnaire ouvert, a été réalisée auprès des étudiants qui ont plébiscité la qualité de leur RU. Les résultats ont été exposés au Conseil de Gestion du 6 juin 2019, qui s'est félicité de cette tendance, en harmonie également avec la volonté de notre collectivité de soutenir le « Bien manger en Tarn et Garonne » également dans ses structures de restauration en gestion directe, dont ce restaurant.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

SPORTS ET LOISIRS : ANIMATION SPORTIVE ET JEUNESSE

Le budget global 2020 dévolu à cette politique s'élève à **2 187 447 €** :
- **1 796 060 € en fonctionnement,**
- **391 387 € en investissement.**

I – Fonctionnement

La politique départementale en matière de fonctionnement est orientée autour de 4 grands axes sur la base d'un budget global prévisionnel 2020 de **1 796 060 €** réparti comme suit :

Le sport pour tous et sport jeunesse : 378 000 €

Il s'agit d'un soutien aux associations et comités, garants des valeurs du sport, pour leur fonctionnement, l'achat d'équipements sportifs, l'organisation par les clubs de stages sportifs pendant l'été (opération « loisirs des jeunes ») permettant l'accès à la pratique sportive, notamment pour les jeunes les plus défavorisés.

Le sport scolaire : 366 400 €

Cette politique favorise le sport dans sa dimension éducative à tous les moments du temps scolaire et périscolaire. Elle permet aux collégiens de pratiquer l'Education Physique et Sportive dans des infrastructures sportives adaptées attenantes aux collèges.

- **52 000 €** pour le soutien au fonctionnement des associations et comités qui en relèvent (manifestations sportives scolaires, l'UNSS, l'USEP) ;

- **314 400 €** pour le soutien au fonctionnement de la pratique sportive dans les collèges :

  - 63 000 € pour « *le savoir-nager* », politique à destination des élèves de 6ème pour l'ensemble des collèges publics et privés (transport et entrées aux structures aquatiques) ;

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- 90 000 € pour le fonctionnement des sections sportives des collèges et pour le financement des journées d'intégration destinées aux élèves de 6ème des collèges publics qui se dérouleront dès la rentrée scolaire à la Base de loisirs de St-Nicolas de la Grave (2ème édition) ;

- 11 400 € pour les contrôles réglementaires et la maintenance des équipements sportifs dans les gymnases et sur les plateaux sportifs départementaux ;

- 150 000 € pour la participation du Conseil départemental aux dépenses de fonctionnement des installations sportives communales (gymnases, stades, plateaux sportifs) utilisées par les élèves des collèges publics .

Le sport événement : 380 660 €

- 130 000 € pour les événements sportifs organisés par les associations ;

Cette action permet de subventionner les associations qui organisent des événements sportifs ayant un intérêt pour leur territoire : mobilisation des acteurs sportifs locaux, retombées économiques, attractivité du territoire.

- 140 000 € pour l'achat, à destination des équipes de sports collectifs et des associations, de tenues sportives floquées du logo du Département et de celui du club, ainsi que pour la publicité réalisée lors des rencontres sportives ;

- 95 460 € pour l'achat de places de manifestations sportives ;

- 15 200 € pour l'organisation de la fête départementale des sports.

Le sport performance : **670 000 €**

Soutien aux équipes des clubs évoluant au plus haut niveau et sponsoring pour les sportifs individuels ou en équipes participant à des championnats de haut niveau. Cette politique permet de soutenir l'élite tarn-et-garonnaise pour porter haut les couleurs du Tarn-et-Garonne.

Les dépenses diverses : 1 000 €

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

II – Investissement

La politique départementale vise, dans ce cadre, à promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs de proximité pour les communes, les intercommunalités et les associations.

L'objectif est d'apporter un soutien financier aux communes et inter-communalités qui construisent et/ou améliorent des équipements sportifs structurant pour le territoire.

Cette politique favorise un accès tout public, associatif, scolaire et de compétition.

Ces projets peuvent être intégrés dans le cadre des contrats de territoire participant à l'aménagement du territoire.

Le budget global 2020 en investissement s'élève à 391 387 € (avec une autorisation de programme de **740 000 €**). Il a pour but :

- 291 387 € pour soutenir le développement de la pratique sportive des communes (276 262 €) et des associations (15 125 €) du Département pour l'acquisition d'équipements sportifs : éclairage de terrain de sport collectif, création de terrains multi-sports, création et rénovation de tribunes, de club-house, de skate park, aménagement et sécurisation de sites sportifs...

- 100 000 € pour doter les collèges en équipements sportifs : veiller à la sécurité de la pratique de l'EPS en remplaçant les équipements obsolètes et adapter les acquisitions aux activités nouvelles : agrès et praticables de gymnastique, buts de handball, basket, tables de ping pong…

III- Recettes prévisionnelles

Pour 2020, le montant prévisionnel des recettes est de **40 000 €** et correspond à la participation des communes aux frais de fonctionnement des installations sportives propriétés du Conseil départemental et utilisées par les associations communales ou les écoliers.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

PROGRAMME DE TRAVAUX :

Plateau sportif du collège Simone Veil à Verdun

Une autorisation de programme de 400 000,00 € TTC a été votée, à l'occasion du budget primitif 2019, pour l'aménagement du plateau sportif.

Les travaux vont se réaliser en parallèle de la construction du collège. La maîtrise d'œuvre est assurée en interne.

Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.

Halle sportive du collège Manuel Azaña à Montauban

A l'occasion de la Décision Modificative n° 1 de 2011, l'assemblée départementale a validé la construction d'une salle sportive au collège Manuel Azaña à Montauban.

La mise au point du programme s'est dirigée vers la construction d'une « halle sportive » en couverture souple, afin de permettre la création d'une surface d'évolution fermée, de grande dimensions (48,20 x 26,30 m), avec un coût de construction raisonnable. Les locaux annexes (vestiaires, bureau des professeurs, local infirmerie, locaux de rangement…) sont aussi intégrés dans le projet.

Les travaux ont commence en juillet 2018 et se sont terminés pour la rentrée des classes de septembre 2019.

Le bilan de l'opération en € TTC se décompose ainsi :

Travaux :	1 801 988,87 € TTC
→ Avenants provisoires	53 056,26 € TTC
→ révisions provisoires	39 742,54 € TTC
Sous-total :	**1 894 787,67 € TTC**
Honoraires de maîtrise d'œuvre :	
→ marché initial	134 136,00 € TTC
→ avenant	30 517,20 € TTC
Sous-total :	**164 653,20 € TTC**
Frais d'études (frais de concours, bureau de contrôle, SPS, études de sols, …) :	90 212,46 € TTC

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Aménagement d'un parking le long de la route d'Ardus :	65 344,96 € TTC
TOTAL OPÉRATION	**2 214 998,29 € TTC**

L'autorisation de programme doit donc être portée de 2 200 000 € à 2 214 998,29 € afin de prendre en charge les révisions dûes aux entreprises.

BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

Le budget prévisionnel 2020 de la Base de loisirs, budget annexe du Département, s'élève à **2 164 626 €** répartis comme suit :

- **1 295 698 € en fonctionnement ;**
- **868 928 € en investissement** (dont **130 838 €** de restes à réaliser et 352 500 € de remboursement d'emprunt en capital).

La subvention départementale d'équilibre s'élève à 1 315 330 €.

Le montant des investissements réels 2020 s'élève donc à **385 590 €** qui sont répartis entre travaux de mises aux normes, de sécurisation, d'aménagements des espaces et animations de « Plage 82 », d'achats de matériels, équipements et fournitures.

Parmi les interventions les plus marquantes à réaliser cette année sont prévus :

- les travaux sur la pataugeoire (55 000 €) à engager en totalité en 2020 mais votés en 2019 dans le cadre de l'achèvement de la 3ème phase de l'opération 2 « Mise aux normes et amélioration de l'offre de la piscine » ;

- la rénovation du bâtiment animation (100 000 €) à engager en totalité en 2020 mais votés en 2019 dans le cadre de la 3ème phase de l'opération 1 « restructuration des bâtiments administratifs, d'animation et techniques » ;

- la réhabilitation du bâtiment location (21 000 €), opération votée en 2019 pour un montant total de 50 000 € et partiellement réalisée (solidification de la structure du bâtiment). La deuxième tranche d'interventions 2020 concerne la pose de portails, l'installation d'un réseau électrique ainsi qu'une extension bois permettant de libérer l'espace pour le stockage en sécurité du matériel nautique et la création

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

d'un vestiaire et l'aménagement et l'agencement intérieur (travaux qui seront réalisés en régie par les personnels techniques et d'animation de la Base de loisirs) ;

- la rénovation du bâtiment sanitaires du camping groupe : une rénovation complète des sanitaires du camping groupe doit être engagée afin d'offrir aux publics, accueillis dans ce cadre, des conditions satisfaisantes d'hébergement. Le coût de cette nouvelle opération est estimée à 130 000 € comprenant : la réhabilitation de la toiture, des plafonds, du carrelage et des faïences, des travaux de plomberie, d'électricité et d'huisseries.

Un programme de 130 000 € est sollicitée avec un découpage d'opération cohérent qui permettrait de réaliser l'ensemble sur deux années. Pour ce faire, un crédit de paiement 2020 de 68 000 € est proposé, le reliquat de 62 000 € étant alors prévu sur le budget 2021.

- la remise des deux pontons de mise à l'eau des bateaux : dépose, nettoyage, expertise, réparations pour un montant de 16 000 € ;

- la réalisation d'interventions liées à la sécurité des biens et personnes : travaux de plomberie, travaux électriques notamment dans les bâtiments d'hébergement, la création d'un terrain de pétanque, pour plus de 70 000 € ;

- le remplacement d'une des deux tondeuses pour un coût de 20 000 €.

I – L' offre d'animation 2020

La structure accueille 3 types de groupes :
- des écoles, collèges et lycées ;
- des centres de loisirs et groupes divers ;
- des groupes à caractère social et éducatif

Des offres d'animation par thématique d'activité :

<u>- Le séjour « savoir nager »</u> : Il s'agit d'un nouveau projet qui s'adresse aux scolaires des cycles 2 (CP - CE1 - CE2) et 3 (CM1 - CM2 - 6ème) sur la période du 1er juin au 30 septembre. Ce séjour, qui s'envisage avec ou sans nuitée, s'inscrit dans le cadre des programmes d'éducation physique et sportive et particulièrement des priorités édictées par la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 de l'Éducation Nationale qui évoque l'enseignement de la natation.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Un cycle de natation construit autour d'une progression conforme aux attentes des programmes scolaires est proposé aux élèves. Ils peuvent, à l'issue, obtenir une certification en natation (aisance aquatique ou attestation scolaire du savoir-nager).

- Les journées d'intégration pour les élèves de 6ème des collèges publics : Le lancement de ce projet, dont l'objectif est d'instaurer le vivre-ensemble, d'encourager l'entraide, de développer la cohésion et l'esprit d'équipe hors les murs de l'établissement scolaire, a eu lieu en septembre 2019 avec les établissements qui ont été en mesure de le construire.

Le concept est reconduit pour 2020 sur la base d'une prise en charge financière, par le Conseil départemental, des activités proposées par l'équipe d'animation de la Base (11 € par élève) et du transport (1 aller-retour entre le collège et la Base).

En théorie, il est susceptible de concerner, en 2020, plus de 100 classes pour un effectif de plus de 2 800 élèves.

Un compte rendu effectif et financier sera présenté en Commission Permanente.

- Les journées du goût : Ces journées s'inscrivent dans le cadre de la politique du « Bien manger en Tarn-et-Garonne ».

L'objectif de cette action est de faire découvrir et apprécier des produits alimentaires frais, issus de notre territoire, en les valorisant auprès des plus jeunes de nos élèves tarn-et-garonnais puisque le concept s'adresse et est adapté à tous les niveaux de l'école maternelle, de la toute petite section à la grande section/CP.

Un partenariat avec Interfel et le Laboratoire vétérinaire départemental est reconduit pour 2020.

- La journée découverte sport et environnement : Cette proposition s'adresse à tous les types de groupes souhaitant organiser une journée de fin d'année, de cohésion, d'intégration et propose la pratique et la découverte d'activités sportives et de nature.

Des offres touristiques et de loisirs divers

- Les campings :

Le camping individuel offre une capacité de 42 emplacements et sera ouvert en 2020 du 1er juin au 30 septembre. L'aire de camping-car est ouverte toute l'année.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- La piscine :

En 2020, l'ouverture de la piscine s'étendra du 1er juin au 30 septembre.

Les horaires d'ouverture pour le grand public seront :
- mois de juin : tous les jours de 17 h à 19 h, les mercredi, samedi et dimanche de 14 h à 19 h ;
- mois de juillet et août : tous les jours de 11 h à 19 h 30 ;
- mois de septembre : les mercredi, samedi et dimanche de 14 h à 18 h.

De nouveaux tarifs entrent en vigueur :
- Adultes et enfants (5 ans et plus) : 3 €
- Formule « Pass'ton été » (10 entrées) : 20 €
- Gratuité pour les moins de 5 ans
- Caution pour mise à disposition de transat : 5 €

Des cours d'apprentissage à la natation seront proposés tous les jours en juillet et août de 10 h à 11 h.

- Restauration / Snack :

Une restauration sera proposée pour le tout public :
- tous les mercredi et week-end durant le mois de juin ;
- tous les jours pour les mois de juillet et août.

- Animation « Plage 82 » :

Une réorganisation des différents espaces de « Plage 82 » sera définie :

- Espace « Sport et Loisirs » : Une formule « tout inclus » recentrant différentes activités (sportives et de loisirs) sera proposée dans l'espace quatique tous les jours de 14 h à 19 h.

- Espace " Détente " : Cet espace sera situé sur le théâtre de verdure. Il sera aménagé d'un brumisateur, de parasols et d'une plage de sable. Des transats seront mis à disposition contre caution. Des activités douces et de bien-être seront proposées par des associations : jeux en bois, yoga, espace lecture, etc.

- Espace « Confluence » : Cet espace permettra de valoriser notre confluence en proposant de la location de matériel nautique (canoës, pédalos, stand-up paddle) et de vélos. Le point location sera ouvert tous les jours en juillet et août de 14 h à 18 h 30.

Des balades en bateau passagers (7 places) seront organisées pour découvrir le confluent.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Des animations, « découverte de l'ornithologie» seront programmées. Au cœur d'un site classé « Natura 2000 », accompagnés d'un éducateur, les usagers pourront découvrir la diversité des espèces d'oiseaux.

- Calendrier des manifestations 2020 :

- La **Fête du nautisme et de la nature : «** un dimanche au bord du confluent » se déroulera le **14 juin 2020 ;**
- **« Plage 82 »** s'étendra du **4 juillet au 31 août 2020** de 11 h à 19 h 30 ;
- Le traditionnel **feu d'artifice** sera tiré sur le confluent le **8 juillet 2020 à 22 heures.**

II – Le projet de restauration environnementale de la parcelle dite "du pont de Bioule"

Le Conseil départemental est propriétaire d'une parcelle de 8 hectares en rive droite du plan d'eau du Tarn et de la Garonne. Cette parcelle est rattachée au fonctionnement de la Base de loisirs. Aujourd'hui, celle-ci est à l'abandon, favorisant les dépôts de déchets de toute nature. Le Conseil départemental souhaite y mener, au titre de **sa politique des Espaces Naturels Sensibles**, une gestion environnementale. Cette gestion s'oriente prioritairement en direction de l'avifaune. A noter que ce site est intégré au réseau « Natura 2000 » au titre de la Directive « Oiseaux ».

En 2019, les opérations suivantes ont été engagées : girobroyage de la prairie, abattage de certains peupliers dépérissants et plantation des haies champêtres. Le girobroyage de la prairie a été effectué en décembre. La plantation des haies a été effectuée dans le courant du mois de février 2020.

En 2020, le parking aux abords du site sera achevé avec la collaboration du centre technique départemental. La Société de sciences naturelles sera mandatée pour réaliser le suivi écologique (avifaunistique). L'entretien de la prairie et des haies s'effectuera en régie par la brigade verte départementale.

En 2021, seront réalisées des plantations en remplacement des peupliers abattus car il est prévu de laisser « reposer » la parcelle afin de permettre une régénération spontanée des essences. De plus, la mise en place d'une signalétique pédagogique en vue de sensibiliser le grand public sera envisagée.

Des aides de l'État et de l'Europe dans le cadre d'un contrat « Natura 2000 » ont été obtenues (80 % des dépenses éligibles qui s'élèvent à 32 074 €).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TRANSPORTS

Depuis le 1er janvier 2018 les transports scolaires ont été transférés à la Région, seul le transport adapté des enfants en situation de handicap est resté compétence des départements.

Dans ce contexte, le budget prévisionnel 2020 concernant les transports s'élève à **1 239 000 €** réparti comme suit :

- Transport adapté : 1 200 000 €
- Remboursement aux familles : 35 000 €
- Cotisation AGIR : 4 000 €

Pour l'année scolaire 2019-2020, 262 dossiers ont été traités :

- 243 élèves bénéficient du transport adapté (225 en 2018-2019) ;
- 19 familles assurent elles-mêmes le transport de leur enfant et bénéficient du remboursement des frais kilométriques (23 sur la période 2018-2019)

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

6 ÈME COMMISSION : AGRICULTURE ET RURALITÉ

Le cadre d'intervention des Départements en matière agricole a largement évolué avec la loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe). Notamment les aides aux dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles sauf si elles relèvent d'opérations en lien avec l'environnement ou le tourisme.

Ce cadre est aussi contraint par le respect des orientations du Plan de Développement Rural Occitanie (PDRR) qui détaille les actions portées par la Région et que le Département peut appuyer par des cofinancements.

Le Département peut à ce jour poursuivre ses politiques en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire, en application de la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005 ;

- de sécurité sanitaire (article 95 de la loi NOTRe - L 2215-8 et L 3321-1 du code général des collectivités territoriales) par le biais de notre Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), tant pour la prévention des risques que pour la gestion des crises sanitaires ;

- de solidarité humaine ;

- de solidarité territoriale ;

- de cofinancements, par convention avec la Région et en complément conformément à l'article 94-4 de la loi NOTRe - L 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales.

Suite à la déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), nous avons adopté le 28 juin 2017 une convention avec le Conseil Régional en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle est renouvelée par tacite reconduction dans le limite de la durée du SRDEII, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Cette convention nous permet d'accorder des aides dont les bénéficiaires sont :

« *[…] les exploitants agricoles, [les entreprises de pêche et d'aquaculture], les entreprises de transformation, les candidats à la création d'activité, à l'installation sur le territoire régional, les associations professionnelles et syndicats agricoles, les Chambres d'Agriculture, les organisations de producteurs, les organismes de recherche et de formation et tous les acteurs des filières concernées, y compris les filières agritourisme et oenotourisme. Peuvent également être bénéficiaires les porteurs de projets publics en faveur de l'agriculture et de la forêt (collectivités territoriales, EPCI, pays, pôles de compétitivité,...).* ».

Elle nous autorise aussi à soutenir les mesures en faveur de l'environnement mises en place par les organismes agricoles en direction des agriculteurs, et qui favorisent le développement de l'agroécologie.

Les politiques d'intervention définies par le Conseil Départemental lui permettent ainsi de continuer à jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires.

Le budget en crédits de paiement proposé pour les actions en lien avec l'agriculture est de 1 043 000 €, dont 420 00 € en fonctionnement et 623 000 € en investissement pour mettre en oeuvre nos différentes politiques.

AMÉNAGEMENT FONCIER

Echanges amiables d'immeubles ruraux : AP 20 000 €

Les échanges amiables d'immeubles ruraux, que le code rural intègre dans les procédures d'aménagement foncier, permettent de structurer le parcellaire des exploitations sur la base du volontariat.

Notre politique d'aide aux échanges amiables porte sur la prise en charge de 80 % des frais de notaires et de géomètres.

Les crédits de paiements ont été intégralement inscrits en 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

La solidarité territoriale regroupe l'ensemble des opérations menées pour l'entretien des fossés, les travaux connexes suite à une opération d'aménagement foncier, la création de réseaux d'irrigation ou d'antennes nouvelles.

Ce sont autant de projets portés soit par les communes, soit par les associations syndicales autorisées (association foncière, ASA d'irrigation), qui participent à l'aménagement et à l'entretien du territoire.

Assainissement des terres : AP 37 000 €

Il s'agit de travaux d'hydraulique agricole d'intérêt local, consistant principalement au recalibrage, au curage et au débroussaillage de fossés ruraux et agricoles, afin de garantir leur aptitude de collecte et d'évacuation des eaux drainées ou de ruissellement.

Réseaux d'irrigation et travaux connexes

Aucun projet relatif à des réseaux d'irrigation ou de travaux connexes ne nous est parvenu pour 2020.

AIDE AU SECTEUR AGRICOLE

Aide aux CUMA : AP 160 000 €

Les CUMA jouent un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant tout en leur évitant un surendettement trop important. Les dossiers d'investissements portés par les CUMA locales sont transmis au Conseil départemental par la Fédération départementale qui en garantit l'éligibilité.

Le matériel subventionnable comprend, entre autres, le matériel de traction, de travail du sol et de récolte (automoteurs inclus), à l'exclusion des matériels fixes, de stockage, de transformation, de séchage et d'irrigation.

Les crédits de paiements ont été intégralement inscrits en 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Aide aux investissements dans les entreprises agricoles : AP 30 000 €

La convention signée avec la Région autorise le Département à soutenir des projets d'investissement, en cofinancement avec le Conseil Régional dans le cadre d'appels à projets inscrits dans le PDRR (Programme de développement rural régional). Elle autorise aussi le Département à intervenir seul dans le cadre de dispositifs hors PDRR.

Pour mémoire, une nouvelle politique d'aide relative à la création, modernisation, mise aux normes de stands de vente directe, ainsi qu'à la création de plaquettes promotionnelles ont été adoptées lors du Budget 2019 (elles représentent 11 dossiers).

15 000 € de crédits de paiement sont inscrits au titre de cette AP.

Aide à la création et au curage de retenues collinaires individuelles : AP 16 000 €

Les retenues collinaires individuelles sont des outils de production nécessaires dans les secteurs non desservis par les réseaux d'irrigation, ou quand ces derniers ne sont pas en capacité de répondre à une nouvelle demande d'irrigation.

A ce titre une nouvelle politique d'aide au curage des retenues collinaires individuelles a été adoptée aux Orientations Budgétaires 2020.

Aides aux mesures agri-environnementales : AE 295 000 €

Le Conseil départemental peut soutenir les mesures en faveur de l'environnement mises en place par les exploitants, les groupements de producteurs ou les organisations professionnelles agricoles qui proposent des programmes d'expérimentation, de diffusion et d'appui technique auprès des agriculteurs, favorisant ainsi le développement de l'agroécologie.

Ces mesures rejoignent les actions du Département en matière environnementale dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la préservation des milieux aquatiques.

Ce dispositif répond d'une part à une attente sociétale forte et, d'autre part, aux orientations données par l'État depuis plusieurs années.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Incitation à l'assurance grêle : AE 75 000 €

Les subventions départementales ont pour objet d'alléger la charge financière supportée par les exploitants agricoles pour le paiement des primes annuelles ou fractions de primes d'assurance grêle correspondant aux capitaux assurés au titre des cultures subventionnables (cultures fruitières et légumières hors cultures sous serre).

Les crédits de paiements ont été intégralement inscrits en 2020.

Subvention départementale à l'équipement des nouveaux agriculteurs
AE 360 000 €

Afin de maintenir une agriculture de qualité et de proximité sur notre territoire, le Département a adopté lors des Orientations Budgétaires 2020 un nouveau règlement d'aide aux investissements matériels et immatériels en faveur des nouveaux agriculteurs de moins de 50 ans.

AUTRES POLITIQUES SUIVIES PAR LA 6ÈME COMMISSION

Il s'agit notamment de la sécurité sanitaire (348 800 € pour 2020) dont la compétence du Département s'exprime par le biais du Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), notamment à travers notre politique de santé animale, élargie au plan national BVD (Diarrhée virale bovine) et à la biosécurité vis à vis des risques Influenza aviaire.

En ce qui concerne la convention d'objectif sur la traçabilité environnementale et sanitaire du cheptel entre le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) et l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA), adoptée en 2017, à noter un renforcement de la prise en charge du plan BVD par le financement de kits introduction, permettant un dépistage optimal des bovins infectés depuis 2019 (179 300 € pour 2020).

La politique départementale de santé animale s'exprime quant à elle par des participations sur certaines analyses dont le détail sera adopté en Commission permanente (169 500 € pour 2020).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Par ailleurs, les événements et programmes agrotouristiques, qui participent à la promotion du Tarn-et-Garonne et à son attractivité touristique bénéficient de financements spécifiques.

Enfin, pour mémoire, les dossiers liés à des missions sociales ou d'insertion réalisés par des organisations professionnelles agricoles (ADRA, SRA, ADPSPA, SOS Agriculteurs en difficulté) sont désormais suivis, au titre de la solidarité humaine, par la Commission Solidarité, Santé, Action sociale, Handicap et Logement.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

7ÈME COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TOURISME ET PATRIMOINE

Malgré la modification du cadre d'intervention des Collectivités Territoriales et la suppression de la clause de compétence générale en lien avec la loi NOTRe du 7 août 2015, le département de Tarn-et-Garonne reste présent aux côtés des communes et EPCI, et leur apporte son soutien par des actions au titre de la solidarité territoriale.

Dans ce contexte, l'Assemblée a renouvelé lors du vote du 16 octobre 2017, la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) signée avec la Région permettant de maintenir des cofinancements à hauteur de 80 % maximum et ce, jusqu'en 2021.

Pour 2020, le projet de budget est basé sur les aides qui peuvent être mobilisées en direction des communes et intercommunalités au titre de la solidarité territoriale selon les nouvelles modalités applicables aux politiques départementales adoptées par notre assemblée lors du vote du 9 mars 2020.

SOLIDARITE TERRITORIALE

En 2020, les budgets réservés aux interventions départementales au titre de la solidarité territoriale voient leurs niveaux maintenus voire augmentés pour certaines politiques.

Développement local et solidarite territoriale

Le Département apporte depuis 2017, un soutien financier par le biais d'une ingénierie gratuite délivrée via la Régie "Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités" qui accompagne et conseille les communes et EPCI éligibles (communes de moins de 5 000 habitants et EPCI de moins de 40 000 habitants).

Il intervient aussi au titre d'un fonds de concours destiné à soutenir l'ingénierie dédiée aux stratégies d'aménagement du territoire, pour lequel en 2020, il vous est proposé d'inscrire une **autorisation de programme de 320 000 €,** ainsi que 585 060 € de crédits de paiements y compris au titre des exercices antérieurs.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Politiques territoriales

Le socle des politiques départementales d'aides aux collectivités territoriales au titre de leurs projets d'investissement se décline sur les domaines suivants :

- **aides en matière d'habitat et cadre de vie** : aménagements urbains et mise en valeur patrimoniale des bourgs, complété par la nouvelle politique en faveur de la création, extension et réhabilitation de cimetières,

- **aides en matière de voirie** : réfection de ponts sur voirie communale, aires de covoiturage et bornes de recharge électrique, abords de routes départementales, dotation annuelle sur des travaux d'investissement sur voirie communale qui représente à elle seule une dotation annuelle de **2 887 518 €,**

- aides en matière de bâtiments communaux : (hors bâtiments scolaires et sportifs) au titre des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments publics (mairies, églises, salles polyvalentes ou culturelles, maisons des associations, création d'internats ruraux pour les étudiants en santé….),

- **aides au maintien de locaux commerciaux publics en zone rurale** (communes moins de 2 000 habitants),

La plupart de ces aides peuvent être déclinées dans des **contrats d'équipements sur 3 à 5 ans,** qui permettent de mutualiser l'instruction et le financement de plusieurs projets de travaux programmés sur 3 à 5 exercices par une commune.

En 2020, pour ces politiques il est proposé d'inscrire **8 157 518 € d'autorisations de programme** et de ratifier 8 541 503 € de crédits de paiements.

L'ensemble de ces aides est accordé conformément aux dernières règles adoptées le 9 mars 2020 et dans le cadre de nouvelles enveloppes plafonds de dotation déterminées par collectivité et calquées sur la période 2020-2026 correspondant aux mandats municipaux.

Soutien au fonctionnement des associations en matière de solidarité territoriale

Le Conseil départemental apporte son soutien aux associations qui œuvrent aux côtés des communes pour améliorer la solidarité envers les territoires, à ce titre il est proposé de ratifier **104 800 €** en crédits de paiements pour l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Electrification rurale

Ces aides sont accordées au prorata des travaux menés par le syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne sur des programmes d'amélioration (renforcement et enfouissement) des réseaux électriques. Elles représentent un effort financier important en direction de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des communes.

Ainsi pour 2020, ce sont **686 021 €** qui seront attribués au Syndicat Départemental d'Energie, par délégation à la commission permanente.

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

En 2018, nous avons adopté lors du vote du CA, le "schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public" et son plan d'action sur 6 ans, entériné par le Préfet de Tarn-et-Garonne par arrêté du 19 juillet 2018.

Dans ce cadre, au titre de l'année 2020, il va être procédé au lancement des actions suivantes :

Au titre de l'axe 1 :

- Poursuite de l'intégration des MSAP dans le réseau "France Service" qui garantit un bouquet de services plus complet,

- Mise en réseau des MSAP à travers la poursuite de l'animation de l'intranet départemental et l'organisation de réunions de réseau,

- Organisation de la concertation des partenaires intercommunaux sur la mise en place d'un bus France Service.

Au titre de l'axe 2 :

- Poursuite de la politique d'accueil des internes en médecine générale initiée en 2019 au travers du service d'informations/renseignements, le déploiement d'actions de communication et de promotion de notre département (identité visuelle dédiée à la politique Accueil de médecins), l'élaboration d'un programme d'animations et de rencontres à destination des internes stagiaires en médecine générale,

- Poursuite du dispositif d'aides aux communes et à leurs groupements visant la création d'hébergements territoriaux pour les étudiants en santé sur le territoire

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

départemental voté au BP 2019. A ce jour, 2 dossiers sont d'ores et déjà en cours à Caussade et Saint-Nicolas de la Grave,

- Participation à des rencontres organisées par l'ARS avec de futurs médecins afin de leur présenter les atouts de notre département et leur donner l'envie de s'installer en Tarn-et-Garonne,

- Publication d'article dans des revues spécialisées (ex : revue TLM) à destination des professionnels de santé,

- Rôle de relais du Conseil département de Tarn-et-Garonne, qui publie sur son site internet les offres d'emplois et de recherche de médecin des territoires.

Au titre de l'axe 3 :

- Suite à la validation du schéma départemental d'inclusion numérique le 9 mars dernier, le département doit maintenant lancer une étude de diagnostic, sur le 1er semestre 2020, destinée à faire l'état des lieux de l'offre de formation numérique disponible en Tarn-et-Garonne, et son évaluation (points forts/faiblesses) afin d'élaborer une stratégie et un plan d'actions en terme de qualification de l'offre de formation et de services numériques au travers notamment du réseau MSAP et MDS.

Cette stratégie a vocation à accompagner les publics en difficultés face à la numérisation croissante des démarches administratives et ce, dans le souci de garantir à tous les tarn-et-garonnais, l'accès à leurs droits et aux services publics.

Cette action fait l'objet d'un rapport particulier.

- Poursuite du déploiement du réseau haut débit avec priorité donnée aux établissements de santé, notamment les EHPAD et Maisons de santé, fléchés dans le programme PASTEL de l'ARS Occitanie qui déploie les services de télémédecine. En Tarn-et-Garonne, ce déploiement est effectif à compter de 2020.

- Participation à l'équipe projet chargée du déploiement de la couverture téléphonie mobile destinée à résorber les zones blanches qui perdurent sur le département de Tarn-et-Garonne.

- Collaboration à la construction d'un schéma directeur des usages et services numériques (SDUSN) qui doit permettre d'intégrer le numérique dans les services et usages au quotidien de tous les acteurs de l'économie du territoire (économie, tourisme, éducation, culture, santé, mobilité, gestion des administrations...). Une collaboration entre Tarn-et-Garonne Numérique et le Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

s'organisera autour de la reprise dans le SDUSN, de la stratégie inclusion numérique déployée par le département à compter de 2020.

Enfin, au titre des actions de promotion et de communication à réaliser en 2020, destinées plus particulièrement aux internes en médecine qui représentent nos potentiels futurs médecins, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de 1 900 € avec les crédits de paiements correspondants (éductour sur les bus France Service, création de l'identité visuelle par l'IUP..).

Syndicat mixte tarn-et-garonne numérique

Depuis la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique le 1er février 2016, le Département finance aux côtés des collectivités membres, le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du Département (hors Agglomération de Montauban concernée par une opération privée).

Ainsi , selon la clef de répartition votée par les membres du Syndicat pour le Conseil départemental, les participations au titre de 2020 s'élèvent à :

- 236 889 € au titre du budget de fonctionnement du budget principal du Syndicat TGN,

- 236 964 € au titre de l'investissement du budget annexe de TGN.

Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.

L**e conseil d'architecture urbanisme et environnement** (CAUE)

Le Conseil départemental confie au CAUE, via une convention d'objectif, les actions et les modalités de partenariat à mener dans les quatre domaines des politiques territoriales suivantes :

- assistance aux services du conseil départemental,
- politiques territoriales d'Aménagement et cadre de vie,
- politiques territoriales touristiques,
- politiques territoriales en matière de patrimoine.

En contrepartie des objectifs identifiés dans les volets précités, le Département 120 000 € de soutien à cet organisme sont inscrits au titre de l'exercice de 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

TOURISME

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'il n'a pas une finalité d'aide aux entreprises.

I - Investissement

Dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs adopté le 28 juin 2017 pour la période 2017-2021, les **politiques d'investissement** en matière de Tourisme se déclinent sur les axes suivants :

– Aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques :

Ces politiques visent à conforter les programmes de travaux en lien avec l'aménagement touristique du Canal des 2 mers, les bases de loisirs et les équipements de loisirs et de pleine nature sous maîtrise d'ouvrage publique.

– Aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques :

Le département apporte son aide aux collectivités qui procèdent à des études ou des investissements visant la modernisation ou la création sites de visites.

– Aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique :

Il s'agit de politiques de soutien en direction des campings, meublés touristiques, gîtes d'étapes et leurs plus produits, villages de vacances pavillonnaires propriétés de communes faisant l'objet de travaux d'amélioration.

– Aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme :

Les Offices de Tourisme, concernés par des fusions suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, sont accompagnées financièrement par le Département dans le cadre de la création et du développement de site internet et autres outils numériques liés à leurs transformations.

Pour 2020, au titre des politiques de subvention d'investissement en matière de tourisme, il est proposé d'inscrire **223 500 €** d'autorisation de programme et de ratifier **121 062 €** de crédits de paiements.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

II - Fonctionnement

Les politiques d'aides en matière de fonctionnement, du Conseil Départemental concernent :

– L'Agence de Développement Touristique (ADT 82) :

Nous soutenons notre organisme départemental l'ADT 82 auquel nous confions la mise en œuvre de nos politiques touristiques.

Cette subvention fait l'objet d'un rapport particulier.

– La promotion touristique :

Il s'agit d'une politique de soutien aux structures associatives qui œuvrent à la promotion touristique du Département, en particulier avec la mise en valeur de savoir faire locaux et des manifestations à caractère artisanal, mettant les produits du terroir à l'honneur.

A ce titre, pour 2020, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de **362 000 €** et de ratifier **386 358 €** (au titre de 2020 et reste à verser 2019) de crédits de paiements.

– La structuration et le renforcement des offres autour de l'itinérance :

Il s'agit d'aides aux collectivités au titre de :

- l'entretien et la création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, vélo mais aussi canoë,
- la signalisation des itinéraires.

En 2020, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de **17 000 €** et de ratifier **18 220 €** (au titre de 2020 et reste à verser 2019) de crédits de paiements.

– Le soutien au fonctionnement d'associations relevant de l'attractivité touristique :

Il s'agit d'aides aux associations au titre de leurs actions de promotion et de qualification touristique départementale (le Comité départemental de la randonnée pédestre de Tarn-et-Garonne, la Fédération française des stations vertes de vacances

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

et des villages de neige et l'Association des moulins du Quercy, Lot et Tarn-et-Garonne).

Pour 2020, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de **6 .750 €** et de ratifier les crédits correspondants.

– La participation à l'étude de dépotage du Canal des 2 Mers sous maîtrise d'ouvrage VNF :

VNF (Voies navigables de France) a lancé une étude de diagnostic des installations de dépotage existantes et du service de collecte des eaux usées de la navigation sur le Canal des 2 Mers.

Cette étude d'enjeu environnemental et touristique, fait appel au partenariat des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, aux agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditérranée-Corse ainsi qu'aux départements traversés par le Canal des 2 Mers, et a pour but de déterminer ultérieurement le programme de travaux à engager dans les port ou haltes nautiques qui ne disposent pas de tels équipements.

A ce stade, le département de Tarn-et-Garonne, concerné par 6 ports ou haltes nautiques, est sollicité pour participer au cofinancement de l'étude de diagnostic.

Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.

OPÉRATIONS STRUCTURANTES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE

La vélo-route de la vallée et des gorges de l'Aveyron

Lors du Budget Primitif 2017, l'Assemblée départementale a adopté le programme de développement d'un itinéraire cyclable composé de 12 boucles rattachées à l'axe départemental de la "Véloroute de la Vallée et des Gorges de l'Aveyron" initiée par le Conseil départemental dont le plan de financement a été approuvé lors du vote du 26 juin 2019.

Les actions de communications de ces itinéraires secondaires sont confiées à l'ADT en partenariat avec le PETR du Pays Midi-Quercy.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Cette opération sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élève à **164 665 €** (études et signalisation).

Les travaux de signalisation ont été réalisés le long de l'axe départemental dernier trimestre 2018.

En 2019, il a été procédé à l'équipement des 11 boucles communales situées sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron dont les modalités d'entretien et de responsabilités sont régies dans des conventions signées avec les communes et la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.

La pente d'eau de montech

Vous avez validé, lors du vote du 26 juin 2019, le plan de financement du projet de valorisation touristique et de sécurisation de la machine de la Pente d'Eau de Montech qui est mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage conjointe par le Conseil départemental et VNF avec une autorisation de programme votée de **1 860 000 € TTC.**

A ce stade, le chantier a démarré à l'automne 2019 et doit être achevé pour la saison touristique 2020.

Ce dossier fait l'objet d'un rapport particulier.

Aménagement du chemin de Saint Jacques de Compostelle

Après l'opération d'aménagement d'aires de pique-nique le long de cet itinéraire, nos services ont mené à bien une opération d'acquisitions de parcelles ou l'élaboration de conventions d'autorisation de passage, et ce afin de nous permettre d'aménager 4 aires de repos et de pouvoir procéder à la mise en sécurité de 3 sections du chemin de St Jacques de Compostelle situées le long de routes départementales à Saint-Amans de Pellagal (RD57), Auvillar (RD11)et Bardigues (RD11).

Au titre de 2020, le bureau d'étude retenu pour réaliser le schéma d'interprétation doit remettre ses travaux de mise en place d'une signalétique patrimoniale le long de l'itinéraire de St Jacques de Compostelle pour la fin de l'été 2020.

Ces travaux seront exécutés dans le cadre de l'autorisation de programme globale **initiale** de **120 770 € T TTC c**omprenant les travaux suivants :

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- conception d'un schéma d'interprétation patrimoniale du GR,
- signalisation d'interprétation communale et départementale,
- conception du moule "coquille Saint-Jacques".

En 2020, ce sont 2**0 000 €** de crédits de paiement qui sont inscrits en complément des 80 000 € de restes à réaliser.

Mise en place d'une signalisation d'animation touristique

Le Conseil départemental a souhaité procéder au déploiement de la signalisation des sites touristiques départementaux structurants et a voté lors du BP 2019, une enveloppe de 250 000 € pour cette opération qui se déroule sur 3 ans.

Au titre de 2019, ce sont les 4 sites d'Auvillar, Bruniquel, Lauzerte et Moissac qui ont été équipés pour un total de 10 panneaux. La pose de ces derniers doit intervenir sur les prochains mois.

En 2020, il vous est proposé de réaliser une 2ème tranche qui traitera en priorité le site de la pente d'eau de Montech ainsi que Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin, Château de Gramont, Abbaye de Beaulieu et Grisolles.

Dans ce cadre, sur l'exercice 2020, il vous est proposé de ratifier **90 000 €** de crédits de paiements destinés à réaliser cette 2ème phase de travaux.

Parallèlement, une signalétique touristique destinée à promouvoir notre département a été votée en 2019 et au titre de l'exercice 2020, ce sont 75 000 € (65 000 € + 10 000 €) de crédits de paiements qui sont inscrits au budget 2020.

V**alorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la grotte de** B**runiquel**

Lors de sa session du 18 octobre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé le principe de maîtrise d'ouvrage départementale portant sur les études préalables pour la valorisation de la grotte de Bruniquel.

Le classement au titre des monuments historiques de la grotte de Bruniquel est acquis (arrêté préfectoral en date du 4 mars 2019 établi par la direction régionale des affaires culturelles).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

L'étude de programmation présentée par le bureau d'étude MEDIEVAL en comité de pilotage, a décliné les phases suivantes :

- le diagnostic du territoire qui a permis de positionner la thématique autour de Néandertal avec le dépôt de la marque "Le mystère Néandertal",
- les scénarios basés sur la création d'un centre d'interprétation intégrant les travaux de sauvegarde des châteaux de Bruniquel et dont les coûts d'investissement (y compris honoraires) sont estimés de 16 M€ au titre du scénario n°1 et allant jusqu'à 42 M€ pour l'ensemble des scénarios.

En 2019, le Département a porté des actions de communication sur ce projet, notamment au travers de la diffusion du film "Bruniquel, le mystère Néandertal" qui a connu un beau succès auprès du public.

Le plan de financement global s'élève à 134 620 € TTC, dont 35 000 € vous sont proposé en inscription au titre de l'exercice 2020 répartis comme suit :

- **Investissement** : **6 000 €** de crédits de paiements
- **Fonctionnement** : **29 000 €** de crédits de paiements scindés sur 2 lignes budgétaires

En 2020, il appartiendra aux différents partenaires d'arrêter prioritairement le choix de la structure juridique de maîtrise d'ouvrage au travers de laquelle ils souhaitent porter et créer le futur équipement.

Le Département accompagnera les partenaires dans cette étape, qui posera le socle indispensable à la mise en œuvre d'un programme de travaux.

Ce projet fait l'objet d'un rapport particulier.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

8ÈME COMMISSION : ENVIRONNEMENT

Le budget en crédits de paiement proposé sur la partie Environnement est de 1 020 352 € en fonctionnement et de 611 329 € en investissement (hors reports).

Par ailleurs, 1 700 000 € de subventions ont été orientées pour un financement au titre des annuités.

Les recettes attendues sont de 75 900 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.

Les principaux dossiers ou démarches significatives envisagés pour 2020 sont les suivants :

LA RESSOURCE EN EAU

Les soutiens d'étiage

Il est proposé la poursuite de la participation financière aux soutiens d'étiage sur l'Aveyron, le Tarn, la Garonne à partir des réserves EDF pour un montant annuel minimum d'environ **100 000 €** (susceptible d'augmenter significativement en année sèche).

Afin de résorber le déficit en eau constaté sur ces grands cours d'eau à l'étiage, le Préfet de Région porte depuis 2019 une double démarche auprès d'EDF à laquelle nous sommes associés :

- améliorer la mobilisation des volumes actuellement contractualisés avec EDF. Il s'agit principalement d'étudier les possibilités de réaffecter à la Garonne, selon les années, des volumes non utilisés sur le Tarn, l'Aveyron et le Lot, sans pour autant augmenter le déséquilibre de ces bassins,
- négocier auprès d'EDF des volumes supplémentaires sur certaines réserves en limitant la désoptimisation des ouvrages dont l'objectif premier est la production d'énergie hydro-électrique.

Cette deuxième démarche pourrait générer des coûts supplémentaires, non identifiés à ce jour et sur lesquels le Département de Tarn-et-Garonne n'est pas engagé. A priori sur la Garonne, un volume de 18 millions de m³ supplémentaires (aux 51 millions de m³ actuellement contractualisés avec EDF) et de 5 m³/s supplémentaires (10 m³/s max actuellement) pourraient être mobilisés à court terme.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Par ailleurs, des lâchures sont réalisées à partir d'ouvrages propriété du département : Thérondel sur le Tescou, Falquettes sur la Lère et Saint-Géraud sur l'Aveyron.

Concernant ce dernier ouvrage, propriété des Départements du Tarn-et-Garonne et du Tarn, il est important de rappeler l'opération en cours qui consiste à surélever le niveau d'eau dans le barrage d'un mètre, permettant un stockage supplémentaire de 1,5 Mm³. Cette opération, d'un montant estimatif de 1 859 000 € HT devrait être cofinancée à hauteur de 70 à 80 % par l'Agence de l'eau et la Région. Les études de conception sont en voie d'achèvement ; selon le planning prévisionnel établi par le maître d'œuvre pour cette opération, l'aménagement devrait pouvoir être réalisé en 2022.

Pour 2020, l'Institution Interdépartementale travaillera sur la partie foncière nécessaire à la réussite de l'opération, à savoir :

- la régularisation et l'acquisition des parcelles foncières déjà comprises dans le terrain d'assiette du barrage,
- l'acquisition de parcelles qui seront impactées par la rehausse de la ligne d'eau du barrage et par les travaux (chemin d'accès pour les travaux),
- la signature de conventions auprès d'administrés ou l'acquisition de nouvelles parcelles foncières, pour la réalisation d'aménagements sur des zones définies comme étant des zones de compensation environnementale suite à la destruction d'habitats d'espèces protégés et de Zones Humides générée par la réalisation des travaux. Cela permettra de finaliser l'étude environnementale, nécessaire à l'obtention des autorisations administratives.

Le projet de territoire Tescou

Concernant le bassin du Tescou, une charte préalable au projet stratégique du territoire du bassin versant du Tescou a été signée le 21 décembre 2017. Le projet de territoire, décliné en fiches actions a été présenté à l'ensemble des acteurs du territoire le 9 juillet 2018.

Divers groupes de travail, pilotés par l'animatrice de l'instance de gouvernance (co-présidée par Madame LHERM, Maire de l'Isle-sur-Tarn et Conseillère départementale, et de Monsieur PEZOUS, Maire de la Salvetat-Belmontet) sont engagés sur différentes thématiques, et en particulier :

- la valorisation économique du territoire avec la définition d'une trajectoire pour l'agriculture du bassin du Tescou, la valorisation des produits en circuits courts, le développement du tourisme,

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- la ressource en eau,
- la gouvernance et la communication,
- la biodiversité.

Nous sommes particulièrement impliqués sur les deux premiers groupes de travail.

Trois études ont été réalisées en 2019 :

- la caractérisation et l'optimisation des retenues collinaires existantes,

- un schéma d'organisation de la mobilisation de la gestion de la ressource en eau qui vise à proposer un scénario de retour à l'équilibre besoins-ressources,

Lors de la réunion plénière du 9 septembre 2019, a été approuvé ce schéma s'appuyant sur l'optimisation de la retenue de Thérondel, la valorisation et la mutualisation des retenues individuelles existantes, la création d'un ouvrage sur le haut bassin d'une capacité pouvant aller jusqu'à 1 Mm^3.

- une étude pilotée par l'Agence de l'eau et réalisée avec l'appui de la plate-forme agro-écologique d'Auzeville qui devait objectiver et compéter le besoin en eau agricole sur le bassin, sur la base de l'étude réalisée par la chambre d'agriculture du Tarn en 2018, systématiquement remise en question.

Les résultats ont été présentés le 20 décembre 2019 en réunion plénière. Le besoin en eau a été estimé à 3.1 millions de m^3 sur l'ensemble du bassin, sans qu'il y ait consensus sur le volume à créer, lequel devrait théoriquement s'établir à 760 000 m^3 utiles en complément des ressources existantes et pour répondre aussi aux besoins pour le soutien des étiages. Ce volume a été considéré comme insuffisant pour certains et sur-évalué pour d'autres.

Une analyse économique menée par CER France est actuellement en cours. Son contenu est d'ores et déjà contesté, considérant qu'il n'est pas suffisamment approfondi.

Je vous rappelle le principe du cofinancement à parité avec le Conseil départemental du Tarn des dépenses engagées sur le projet de territoire, déduction faite des aides de l'Agence de l'eau et de la Région. Pour ce faire un crédit de 80 000 € a été inscrit en 2018.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Barrages départementaux : réalisation des études réglementaires liées à la sécurite des ouvrages du Therondel, du gouyre et du Tordre

La réglementation liée au suivi de sécurité des barrages en remblai nécessite des interventions périodiques de prestataires spécialisés dotés d'un agrément d'état.

A compter de 2020, un marché pluriannuel permettra pour les ouvrages du Tordre et du Gouyre (barrages de classe B), ainsi que pour le barrage du Thérondel (barrage de classe C), d'effectuer les Visites Techniques Approfondies et également d'établir les Rapports d'Auscultations de ces ouvrages. En cas de non-conformité, des études plus poussées pourront également être demandées.

Pour ce faire, 45 000 € de crédits ont été inscrits, en supplément de ceux réservés à l'entretien courant et à la maintenance des ouvrages.

Etude départementale de ressource en eau en partenariat avec le BRGM (bureau de recherche géologiques et minières)

Il est envisagé d'engager une étude départementale de connaissance des eaux souterraines avec le BRGM, établissement public de référence en la matière, par le bais d'une « convention de recherche partagée ». Il s'agirait de réaliser un atlas à l'échelle du département qui permettrait d'actualiser et de numériser l'ensemble des données disponibles (la dernière synthèse datant de 1978 pour le Tarn-et-Garonne).

Dans un deuxième temps, il est prévu d'engager un travail prospectif de recherche de ressources souterraines.

Une première autorisation d'engagement de **160 000 €** avait été inscrite pour cette opération en 2019. Du fait de son plan de charge, et bien que cette étude aient été programmée par la comité de suivi régional, le BRGM a du reporter la réalisation de cette étude en 2020 qui devrait se dérouler sur 2 ou 3 années. Des recettes dont le montant est à affiner, de même que le montant définitif de l'étude, sont attendues de l'Agence de l'eau et de la Région. Elles devraient s'établir à un taux de 70 %. Un rapport précisant l'ensemble de ces éléments sera présenté dans les meilleurs délais.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES

Pour cette année 2020 l'enveloppe des crédits affectés à ces politiques d'aides intègre les besoins définis à partir des demandes de subvention reçues au titre de la programmation 2020, mais aussi celles qui n'ont pu être prises en compte en 2019 dans l'attente de connaître le positionnement de l'Agence de l'eau, cofinanceur des opérations.

Eau potable

En matière d'eau potable, les besoins en autorisation de programme, pour cette année 2020, s'établissent à **350 000 €** de crédits en capital et à **1 700 000 €** de crédits en annuités (dont 785 000 € affectés aux nouveaux dossiers et 915 000 € rattachés à des dossiers 2019 non engagés et reportés), soit un total de **2 050 000 €**.

Ils correspondent à 71 opérations présentées par 21 maîtres d'ouvrage, pour un coût de travaux de 22,6 M € HT, regroupant de nouvelles opérations ainsi que d'autres déjà recensées en 2019. Parmi celles-ci 90 % concernent des renouvellements de réseaux d'eau potable, ce qui confirme la nécessité pour les collectivités de maintenir un niveau d'engagement soutenu en la matière.

Assainissement collectif

Les besoins en autorisation de programme s'établissent à **300 000 €** de crédits en capital.

Ils correspondent à 27 opérations portées par 17 maîtres d'ouvrage, pour un coût de travaux de 4,8 M € HT. Ce montant regroupe de nouvelles opérations ainsi que d'autres déjà recensées en 2019. Parmi celles-ci, 21 concernent des extensions ou des mises en séparatif de réseaux d'assainissement collectif, 5 visent l'amélioration du traitement des eaux usées et des boues sur les stations d'épuration, tandis qu'une autre est relative au transfert d'effluents vers une autre station d'épuration mieux dimensionnée et plus performante.

Dans l'ensemble, il est observé depuis plusieurs années une baisse sensible des investissements réalisés, en particulier au niveau des stations d'épuration, car la quasi-totalité des communes rurales susceptibles de mettre en place l'assainissement collectif en zone agglomérée, sont aujourd'hui équipées.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Périmètres de protection des captages d'eau potable

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'était porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitaient.

En début d'année 2020, 43 captages étaient protégés, représentant 97 % de la population départementale. Il reste à mener à leur terme les procédures en cours déjà engagées en partenariat avec le Département concernant le Syndicat mixte fermé des eaux de la Lomagne et le Syndicat des eaux de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjouls. Comme décidé lors de l'examen du budget primitif 2019, dès que les procédures seront menées à leur terme, l'accompagnement administratif de nos services prendra fin, au titre de cette politique d'aide.

Si de nouvelles démarches de protection de captages existants devaient apparaître, je vous proposerai alors d'intervenir sous la forme d'une participation financière du Département, en partenariat avec l'Agence de l'eau, selon de nouvelles modalités qui seraient à définir.

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Politique de gestion de l'espace rivière

Lors de la Décision Modificative de 2019, nous avons adopté un nouveau règlement financier pour aider les structures gestionnaires des cours d'eau non domaniaux.

Il s'agit, en l'occurrence, des Communautés de Communes compétentes sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Ces Communautés de Communes peuvent se structurer en Syndicats pour appréhender les cours d'eau à l'échelle de bassins-versants.

Je vous rappelle que le Conseil départemental poursuit et consolide son accompagnement en finançant les opérations réalisée en régie ou par des prestataires :

- études,
- travaux d'entretien et de restauration des berges,
- travaux lourds ayant trait à la consolidation de berges ou encore à ceux résultant d'aléas climatiques (dommages causés par des tempêtes notamment).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

En outre, il s'engage désormais dans le subventionnement de travaux de renaturation en participant à la plantation de ripisylve (frange boisée le long d'un cours d'eau) ou de haies champêtres.

Les études et/ou travaux sont financés dans le cadre de documents de planification : les plans pluriannuels de gestion, sauf lorsqu'il s'agit de travaux lourds ponctuels.

Les aides sollicitées auprès du Conseil départemental le sont en complément des participations de l'Agence de l'eau et du Conseil Régional. Sur certaines natures d'opérations (études, restauration, renaturation,...), l'accompagnement tripartite des structures gestionnaires permet d'atteindre ou d'approcher les 80 % d'aides publiques.

Concernant nos modalités d'instruction, depuis 2014, les dossiers relatifs aux travaux dont la réalisation est programmée sur l'année N, sont pris en compte l'année N+1, et ce afin de pouvoir ajuster nos financements à ceux de l'Agence de l'eau et de la Région et de consommer les crédits de façon efficiente. Ainsi, sont retenus cette année les travaux et études 2019, ceux de 2020 étant reportés pour être présentés lors du prochain Budget Primitif 2021.

A l'aune de notre nouvelle politique, les besoins en autorisation de programme pour 2020 s'établissent à **10 000 €** pour les études et **110 000 €** pour les travaux. Ils correspondent à 23 dossiers, répartis ainsi :

- 3 dossiers relatifs à des études,
- 6 dossiers relatifs à l'entretien de berges,
- 14 dossiers concernent des interventions diverses de restauration, de renaturation ou encore de travaux lourds.

Politique des espaces naturels sensibles (ENS)

Par le biais de cette politique des ENS, le Conseil départemental souhaite offrir au grand public des espaces de nature dont l'accès est libre et gratuit. Grâce à la mise en œuvre de plans de gestion, les ENS sont aménagés de telle sorte que le fonctionnement écologique des milieux soit préservé tout en permettant à tout un chacun d'être sensibilisé aux problématiques environnementales.

Le Département intervient à 2 niveaux pour tendre vers un réseau de sites représentatif des différentes entités paysagères du département :

- il se porte maître d'ouvrage de la gestion et la valorisation d'espaces naturels d'envergure,

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- il accompagne techniquement et financièrement des maîtrises d'ouvrage locales.

- Sites d'envergure départementale :

- **Corridor Garonnais :**

Le Département a pris en charge différents sites présentant un intérêt environnemental ou patrimonial avéré.

A ce jour, le Conseil départemental :

- poursuit la gestion et la valorisation de l'île de *Labreille* à Verdun-sur-Garonne et de l'îlot de *Saint-Cassian* à Mas-Grenier. Ces 2 sites se caractérisent notamment par la présence de milieux ouverts qu'il convient de maintenir en prairie par de la fauche mécanique. Ainsi, sont entretenus 3 ha de prairie sur l'île de *Labreille* (prairie réouverte en 2018) et 2,5 ha sur l'îlot de *Saint-Cassian*.

- a engagé la restauration du site du *Pont de Bioule* à Saint-Nicolas-de-la-Grave : ouverture d'une prairie (4 ha), abattage d'une peupleraie dépérissante (2,2 ha) avant replantation d'un boisement en feuillus divers, plantations de haies champêtres (450 ml),... Je vous rappelle que ces actions bénéficient d'une aide financière à un taux de 80 % au titre d'un contrat Natura 2000.

- poursuit la gestion et la valorisation du site de l'*Espinassié* à Bourret / Montech où il vient notamment d'y réouvrir des prairies.

A noter que nous sommes toujours investis, sur ce site, dans le projet de réouverture du bras-mort. Cette opération a été lauréate d'un appel à projets de l'Agence de l'eau et de la Région et bénéficiera d'un accompagnement financier important de ces organismes (80 %) ainsi que d'une participation de la Fédération départementale de pêche. Nous avions envisagé, après l'enquête publique organisée à l'été 2019, de lancer les travaux à l'automne. Toutefois, les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), saisis du dossier, ont jugé nécessaire de procéder à des fouilles archéologiques retardant d'autant l'opération. Ces fouilles qui sont prévues au printemps 2020 permettront, si aucun gisement n'est décelé, de réaliser les travaux sur le bras-mort dans le courant du 2ème semestre.

- **Lacs du Gouyre et du Tordre :**

Les deux plans de gestion de ces deux espaces lacustres, propriétés du Département, sont aujourd'hui finalisés.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Ces sites présentent des atouts évidents, en matière de biodiversité d'une part, mais aussi en matière d'accueil du public.

Ces plans de gestion vont nous permettre de programmer les opérations et de les mener progressivement.

Les premières actions ont consisté à assurer la réouverture de certains milieux enfrichés. Le relevé des limites foncières précises de ces espaces, envisagé pour 2020, permettra la création de sentiers de découverte dont l'intérêt sera de faire une boucle autour des lacs.

- ***Les Caussadeze*** **à Saint-Antonin-Noble-Val :**

Ces parcelles de 30 hectares que nous avons acquises en 2018 présentent tous les attributs pour intégrer le réseau des ENS du département. Proches du cirque de Bône, déjà labellisé "ENS", elles sont des supports très intéressants pour faire connaître les milieux caussenards.

Comme pour les lacs du *Gouyre* et du *Tordre*, la gestion de ces parcelles ne pourra réellement débuter que lorsque les limites foncières seront précisées et que les démarches visant à rédiger un plan de gestion seront engagées. Toutefois, un éco-pâturage itinérant pourrait d'ores et déjà être mis en place, courant 2020, pour initier des actions favorables aux milieux naturels.

Pour ce faire, 25 000 € ont été budgétés pour mandater un géomètre sur ces 3 sites.

- Sites d'intérêt local

Un certain nombre de sites ENS gérés par des collectivités locales comme notamment le cirque de Labarthe à Caylus, l'île de Nègrepelisse, l'île de Beaucaire à Moissac, la gestion de deux zones humides à Beaumont-de-Lomagne et Larrazet etc ont bénéficié de subventions du Conseil départemental.

Aucun nouveau dossier n'a été reçu pour 2020.

- Un site internet dédié aux ENS

Il apparaît nécessaire que toutes les initiatives qu'elles soient locales ou départementales et qui contribuent à constituer le réseau des ENS puissent être mises en lumière.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Aussi, est-il envisagé de créer un applicatif internet, accessible depuis le site du Conseil départemental, intégralement consacré à ces espaces, permettant de les faire connaître et d'en présenter leurs spécificités.

Cet outil a vocation à évoluer au fil du temps pour se nourrir de toutes les actions futures qui seront mises en œuvre.

Des complémentarités sont à trouver avec les dimensions paysagère ou touristique de notre département dans la perspective de susciter chez nos concitoyens mais aussi chez les visiteurs l'envie de découvrir et de profiter de nos territoires ruraux.

Le projet sera engagé en 2020.

POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE

Déchets non dangereux

Le Conseil départemental était responsable de l'élaboration puis du suivi des plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux ainsi que du Plan du Bâtiment et Travaux Publics. Suite à la parution de la loi NOTRe, le transfert de compétence pour la planification des déchets vers la Région s'est effectué au 1er janvier 2017. A ce titre, une compensation de **23 575 €** lui est versée annuellement depuis 2017.

La participation au Syndicat départemental des déchets peut néanmoins se poursuivre. Conformément à ce que prévoient les statuts du syndicat, il est proposé d'attribuer **87 500 €** pour les dépenses de structure et **160 683 €** de contribution aux dépenses d'investissement.

Cette dernière somme est réduite de 39 968 € par rapport aux années précédentes, suite au retrait du SMEEOM de la Moyenne Garonne du syndicat Départemental des Déchets pour la compétence déchetterie. Ce différentiel correspond au remboursement des annuités d'emprunt pour les 3 sites de Montaigu-de-Quercy, Beaumont-de-lomagne et Lavit-de-Lomagne que n'a plus à prendre en charge le syndicat Départemental des Déchets, ni même le Département via sa contribution à hauteur de 50 % pour ce type de dépenses.

Concernant la mise en œuvre du Plan Départemental des Déchets, la démographie en hausse importante que connaît notre département, ainsi que le

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

développement de nouvelles filières de déchets, conduit les collectivités à étendre le réseau de déchetteries initialement envisagé.

Ainsi, la communauté d'agglomération du grand Montauban a présenté un dossier relatif à la construction d'une nouvelle déchetterie en zone industrielle Nord ainsi que d'une recyclerie; la précédente déchetterie construite en 1988 étant obsolète. De plus elle prévoit l'extension de la déchetterie située à Albasud.

Le montant global des travaux est estimé à 4 370 035 € HT.

Notre politique d'aide, qui entre dans le cadre des dotations quinquennales accordées aux intercommunalités, prévoit un financement maximum à hauteur de 10 % prise en compte dans l'autorisation de programme 2020.

BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE

Face aux enjeux que revêt une alimentation de qualité et de proximité, l'assemblée départementale, a souhaité engager le 18 octobre 2017 un programme ambitieux «bien manger en Tarn-et-Garonne », qui poursuit 2 objectifs principaux :

- améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective,
- valoriser les produits de l'agriculture Tarn-et-Garonnaise.

Ce projet répond aux attentes des concitoyens pour une meilleure qualité nutritionnelle de l'alimentation ainsi qu'une transparence au niveau de la production des denrées. Il répond aussi au besoin des agriculteurs de valoriser leur savoir faire, de mettre en avant la qualité et la traçabilité des productions.

Une quinzaine d'actions ont ainsi été menées portant principalement sur l'alimentation dans les collèges, l'achat public, la promotion des produits locaux, l'approvisionnement local, le gaspillage alimentaire.

Elles sont animées par plusieurs directions services ou organismes du Conseil départemental : agriculture et de l'environnement, collèges, GIP public-labos, commande publique, communication mais aussi sports, et agence de développement touristique.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Concernant plus particulièrement la restauration collective dans les collèges, plusieurs actions ont été engagées :

- un appel à projets lancé en 2018 sera renouvelé tous les ans. Il a vocation à inciter les collégiens à concevoir et réaliser dans leurs établissements un projet autour du « bien manger ».

- une incitation financière de 10 centimes d'euro par repas distribué est attribuée aux collèges dont les cantines s'engagent sur l'achat de produits locaux et de qualité pour au moins 20 % du montant des dépenses. 6 conventions sont aujourd'hui signées, une septième est en préparation. La majorité des établissements devraient avoir conventionné d'ici la fin de l'année,

- l'équipement des cantines avec des salad'bar qui permettent aux élèves de pouvoir choisir en libre service l'entrée et la quantité souhaitée. Cette mesure a montré son efficacité pour éviter le gaspillage alimentaire,

- le dispositif « un fruit pour la récré » qui a bénéficié à divers collèges mais devra être abandonné suite à une évolution de la réglementation,

- l'opération « un chef restaurateur/un chef de collège » qui a pour objet l'offre aux collégiens d'un menu élaboré par les 2 chefs a déjà été réalisée sur 5 collèges. L'opération se poursuivra en 2020. A son terme, il est prévu de produire un livret de recettes,

- les journées du goût ont été organisées entre septembre et octobre à la base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint-Nicolas. Elles ont permis d'accueillir en 2018 et 2019 plus de 500 élèves,

- une charte « Bien manger au collège » a été élaborée et diffusée dans chaque collège.

Enfin, suite à un questionnaire d'enquête adressé au collèges publics du département début 2019, et à un retour favorable de ces derniers, des audits sont en cours dans les collèges publics du département ainsi que sur le restaurant universitaire et la base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint-Nicolas. L'objectif sera pour le Conseil départemental d'accompagner ces établissements pour pouvoir répondre à la loi Egalim qui prévoit que les restaurants collectifs devront proposer une part au moins égale à 50 % (en valeur HT d'achat) de produits sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique) à compter du 1er janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Une cellule de deux personnes, rattachée à la direction des collèges a été créée pour mener à bien ce projet ambitieux. Un groupement de commandes pour un certain nombre de denrées est envisagé. A noter qu'il ne s'agit en aucun cas d'uniformiser les menus, mais bien d'identifier des fournisseurs ainsi que des gammes de produits.

Parallèlement, un fichier de producteurs tarn-et-garonnais susceptibles de répondre aux besoins de la restauration collective est en cours de création par le service de l'agriculture. Différents professionnels déjà ont pu être rencontrés ainsi que des intercommunalités du département qui se sont aussi investies sur ce sujet. La Chambre d'agriculture est particulièrement intéressée par cette démarche sur laquelle elle souhaite travailler avec le Département.

Enfin, il s'agira de lutter contre le gaspillage alimentaire. Le Conseil départemental continuera à s'investir notamment dans le réaménagement des dessertes des plateaux repas, en organisant le tri sélectif effectué par chaque collégien, sachant d'ailleurs que diverses législations vont exiger à court terme des niveaux de tri, de valorisation des biodéchets et l'abandon des contenants en plastiques.

L'AIDE AUX ASSOCIATIONS QUI OEUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

298 651 € de crédits ont été inscrits pour répondre aux demandes de subventions d'une dizaine d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Il s'agit de partenaires sur lesquels nous nous appuyons pour développer :

- nos politiques en faveur de l'eau et de la biodiversité,
- nos interventions en matière d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables, en lien avec la Direction de la Solidarité Départementale,
- des actions d'information et d'animation auprès du public, et en particulier en milieu scolaire, dans les domaines de l'eau, des déchets, de la biodiversité.

Par ailleurs nous soutenons aussi fortement la CLI (Commission Locale d'Information) qui constitue un organisme de référence et indépendant pour le suivi de la centrale de Golfech au travers d'un financement direct de la structure, mais aussi par le biais de mesures de la radioactivité via le GIP Publics labos.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Suite à l'élargissement depuis le 12 juillet 2018 du plan particulier de prévention, qui est passé d'un rayon de 10 km à 20 km autour de la centrale nucléaire, désormais 106 communes et 150 555 habitants sont concernés par les travaux de la CLI, soit 54 communes en Tarn-et-Garonne (59 592 habitants), 39 communes en Lot-et-Garonne (86 818 habitants), 13 communes du Gers (6 745 habitants). Jusqu'ici peu impliqué, le Lot-et-Garonne devrait s'investir plus fortement sur le fonctionnement de la CLI dès 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

9ÈME COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

VIE ET ASSOCIATIONS CULTURELLES

Dans ce cadre on retrouve, en investissement, la politique d'aide aux communes pour la restauration du patrimoine rural non protégé et, en fonctionnement, 7 enveloppes de subventions aux acteurs culturels locaux : associations, communes et intercommunalités ainsi que des crédits d'impression, de remboursements de frais de transports pour les élèves et de prix pour les lauréats de concours.

Le budget global s'élève à 1 713 050 € répartis comme suit :

- Actions culturelles : 1 693 450 € (dont 1 689 950 € en fonctionnement et 3 500 € en investissement) ;

-Tarn-et-Garonne Régie Spectacles : 19 600 € (dont 4 600 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement).

I – Fonctionnement

1 689 950 €

La politique de soutien aux acteurs culturels : 1 655 000 €

Six enveloppes de subventions aux acteurs culturels du territoire ont été définies pour un montant global de **1 655 000 €** qui se décompose comme suit :

- 60 000 € pour l'opération d'Inventaire du patrimoine bâti dans le cadre du partenariat avec la Région et le PETR Midi-Quercy (dont 36 000 € au titre de 2020 et 24 000 € au titre de 2021) ;

- 27 200 € pour le Centre d'art La Cuisine à Nègrepelisse (dont 27 200 € au titre de 2020 et 14 800 € au titre de 2021) ;

- 410 000 € pour le soutien aux organismes départementaux (ADDA) ;

- 206 000 € pour le soutien aux écoles de musique soit : **182 000 €** aux écoles publiques dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements et de l'Éducation Artistiques et **24 000 €** aux écoles associatives ;

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

- 891 300 € pour les événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale organisés par des associations ainsi que pour les créations ou fonctionnement de chorales (dont 51 300 € au titre de 2019 et 840 000 € au titre de 2020) ;

- 60 500 € pour des événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale organisés par des collectivités (dont 5 500 € au titre de 2019 et 55 000 € au titre de 2020).

Les autres crédits de fonctionnement : 34 950 €

- frais d'impression = **350 €** ;
- participation aux frais de transports culturels des écoliers = **20 000 €** ;
- participation aux frais de transports culturels des collégiens = **8 000 €** ;
- participation aux frais de transports culturels des lycéens = **2 000 €** ;
- prix divers pour les collégiens = **2 500 €** ;
- rallye citoyen = **2 000 €** ;
- intérêts moratoires = **100 €**.

II – Investissement

3 500 €

La restauration du patrimoine rural non protégé

Ces crédits concernent la politique départementale d'aide aux Communes pour la restauration du patrimoine rural non protégé qui permet de sauvegarder les pigeonniers, puits, fours, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent au titre de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

LE SERVICE TARN-ET-GARONNE REGIE SPECTACLE

Cette cellule, composée de trois techniciens spécialisés en lumière et son propose des interventions avec prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité professionnelle à des tarifs préférentiels.

Son budget 2020 est de 19 600 €.

Un crédit de **4 600 €** en fonctionnement est nécessaire pour faire face aux dépenses courantes d'achat de petit matériel et de maintenance.

Des **recettes à hauteur de 30 000 €** sont attendues pour 2020 au titre des prestations du Service Tarn-et-Garonne Régie Spectacle.

En investissement, un programme de renouvellement du parc lumière et de renforcement du parc microphonique est mis en place pour **10 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2019 et **5 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2020.

ABBAYE DE BELLEPERCHE MUSÉE DES ARTS DE LA TABLE ET PATRIMOINE CULTUREL

L'abbaye de Belleperche comprend deux entités :

- le Musée des Arts de la Table qui retrace l'évolution des manières de manger du Moyen Âge à nos jours, au travers de collections et d'expositions ;

- le service du Patrimoine départemental, qui instruit les dossiers de demande de subvention au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé des communes.

Au titre de **l'année 2020, le budget prévisionnel global du service est de 199 825 €**, ainsi répartis :

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

I – Fonctionnement

114 850 €

Contrats artistiques pour les animations 2020 (programme voté DM 2019) **: 73 000€**

- ✔ Les 24 et 25 avril, spectacle jeune public « Nom d'une pipe ! En êtes vous sciure ? » par la compagnie Les Philosophes barbares, deux séances scolaires et une tout public. Coût : 4 000 € ;
- ✔ Le 30 mai à 21h, la Nuit de l'abbaye, soirée interactive par la compagnie Culture en Mouvements, dans le cadre de la Nuit européenne des Musées. Tout public, coût : 4 500 € ;
- ✔ En mai, Journées occitanes, à l'attention des élèves du département en partenariat avec l'ALCOC. Ce sera la dixième édition de ce rendez-vous qui permet de faire découvrir la culture occitane à environ 700 enfants ;
- ✔ Les 3 et 4 juillet, soirées « Murder Party », nouvelle édition suite au succès des éditions 2017, 2018 et 2019, nouveau scénario. Public adulte, coût : 5 500 € ;
- ✔ Les 8 et 29 juillet, « Mercredis de l'abbaye », animations autour des collections avec atelier parents-enfants, tout public à partir de 5 ans ;
- ✔ Les 15 juillet et 5 août, « Mercredis de l'abbaye » à destination des adolescents, jeu de rôle grandeur nature sur le thème médiéval fantastique par la structure « La Guilde ». Coût : 1 600 € ;
- ✔ Le 1er août, « Pique-nique concert ». Tout public, coût : 3 000 € ;
- ✔ Du 17 au 20 septembre, Les Médiévales. Nombreux spectacles et ateliers autour du thème de la place de la femme au Moyen Âge. Deux jours à destination des écoles et deux jours tout public. Coût estimé : 51 400 € ;
- ✔ Juillet – août : participation à l'opération nationale « Partir en Livre » en partenariat envisagé avec la médiathèque départementale ;
- ✔ Octobre : participation à l'opération nationale « Semaine du goût » en partenariat avec le lycée Jean de Prades de Castelsarrasin ;
- ✔ Dimanche 4 octobre : concert dans le cadre du festival « Les intégrales d'automne » organisé par l'association Ni une ni deux : 3 000 € ;
- ✔ Octobre : concert de polyphonies occitanes dans le cadre de la rencontre « Gimona Canta » sur les communes de Cordes-Tolosannes (commune d'implantation de l'abbaye), Montaïn et Lafitte.

A noter que, pour ce programme, 3 000 € sont proposés en recettes au titre de l'aide de la Région pour les lieux culturels structurants.

Le solde des inscriptions en fonctionnement (41 850 €) est affecté à diverses dépenses (impressions, fournitures…).

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

II – Investissement

84 975 €

- dont 37 875 € au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques ;

- 47 100 € pour les acquisitions, matériel technique et mobilier du Musée des Arts de la Table au titre des AP 2020.

PROGRAMME DE TRAVAUX

L'étude de programmiste sur le monument historique a fait notamment ressortir des travaux d'urgences sanitaires et de salubrité à réaliser. Pour mémoire, ces travaux ont été estimés à 300 000 €, honoraires compris.

Une autorisation de programme a été votée lors du Budget Primitif de 2016 avec le choix d'un maître d'œuvre à compétence patrimoniale en 2017 pour un montant de **12 599,72 € TTC**.

Les travaux ont été répartis en trois phases et comprennent :

- la réfection du réfectoire médiéval,
- des travaux d'assainissement des eaux pluviales, des toitures et eaux de surface,
- la réfection de la toiture et de l'appentis Est,
- la consolidation des façades et de certains planchers intérieurs,
- la réfection des décors et enduis intérieurs et,
- la sauvegarde des menuiseries de l'ancienne galerie Sud.

. La première phase de travaux a été réalisée en 2019 :

→ Réfectoire médiéval – façade ouest ;

→ Réfection des façades du cloître : dévégétalisation, remalliage des fissures, relancis de briques foraines, ...

→ Etaiement et mise en sécurité des salles du rez-de-chaussée et du premier étage – secteur nord ;

→ Mise en place d'une cuve citerne pour assurer la sécurité incendie de l'Abbaye de Belleperche (non prévu initialement).

Le montant des travaux de cette phase s'élève à **136 781,95 € TTC**.

. La deuxième phase de travaux comprend :

→ Traitement assainissement (création d'exutoire) du cloître ;

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

→ Décors de gypserie : réfectoire de XVIIIème siècle, « appartements du prieur » ;
→ Peintures murales : « appartements du prieur », "Appartements Davach de Thèze" ;
→ Consolidation des enduits façade sud et galerie ailes nord et ouest du cloître.

Le montant de travaux de cette phase sont estimés à environ **75 000 € TTC**. Les travaux devraient démarrer d'ici la fin du premier semestre, pour une durée de 4 mois.

. La dernière phase de travaux se réalisera en 2021.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales constituent une administration de plus de deux siècles d'existence et d'expertise. Depuis la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, la conservation et la valorisation des archives sont **une compétence obligatoire du Département** et le restent dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République.

Les cinq missions fondamentales sont de :

➢ **Contrôler**

L'administration est responsable de la gestion des documents qu'elle produit ou reçoit dans l'exercice de ses fonctions, sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales. Ce contrôle s'exerce sur tous les producteurs d'archives publiques du Département, à travers un rôle de conseil pour la gestion des dossiers et le visa réglementaire du directeur des Archives avant toute élimination de documents.

➢ **Collecter**

Les Archives départementales reçoivent les versements obligatoires de l'administration et des établissements publics après approbation du bordereau rédigé à cet effet par le service producteur. Elles s'enrichissent aussi, le cas échéant, de dépôts, dons et achats de fonds privés intéressant l'histoire locale.

➢ **Conserver**

Du parchemin aux données électroniques, les archives constituent un patrimoine à forte valeur juridique et historique, mais d'une grande fragilité. Les

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

conditions de conservation et de sécurité des fonds dans le dépôt exigent une vigilance et un soin permanents.

➢ **Classer**

Les fonds d'archives donnent lieu à un travail rigoureux et normé de classement et de rédaction d'inventaires, aussi appelés instruments de recherches, qui sont comme la clé d'accès aux documents.

➢ **Communiquer**

Les fonds sont accessibles en salle de lecture et sur le site internet (www.archives82.fr) des Archives départementales. De plus, un service éducatif accueille tout au long de l'année des scolaires pour des activités pédagogiques. Enfin, expositions et autres manifestations culturelles (Journées du patrimoine, Grande Collecte etc.) sont régulièrement organisées par le service.

En 2020, le **budget prévisionnel global** des Archives départementales **s'élève à 118 000 €** répartis comme suit :

I – Fonctionnement

63 000 €

Quelques axes prioritaires déterminent le montant des lignes budgétaires :

La valorisation la plus large possible des ressources historiques est une politique importante du service.

Dans ce cadre, sont prévus :

✔ la création d'une version itinérante de l'exposition consacrée au Tarn-et-Garonne après la Grande Guerre qui s'est tenue aux Augustins jusqu'au 16 février dernier (3 000 €) ;

✔ le règlement d'une prestation de ciné-concert aux Augustins dans le cadre de cette exposition (500 €) ;

✔ la numérisation de documents anciens et fragiles, notamment des plaques de verre demandant un traitement spécifique, l'hébergement des inventaires des archives par la société Archimaine afin qu'ils soient interrogeables par le moteur de recherche du site des Archives (18 000 €).

La sensibilisation des scolaires est une orientation ancienne et forte des Archives départementales.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Outre les initiations données au service éducatif, des séances consacrées à la formation et à l'évolution des anciennes écritures sont assurées par un calligraphe dans les écoles tout au long de l'année (2 800 €).

La politique d'acquisition.

Le service acquiert chaque année des ouvrages et périodiques d'histoire générale et d'histoire locale, qui sont des outils de travail indispensables aux agents chargés de classements, mais également aux généalogistes, étudiants, universitaires et autres lecteurs qui viennent en salle de lecture exploiter nos ressources (8 000 €).

Cette année sera également renouvelé le marché de cartonnages, boîtes et papiers neutres indispensables à la bonne conservation des documents versés aux Archives (25 000 €).

Le reste des crédits inscrits (5 700 €) concerne des frais de maintenance des matériels numériques, de petites fournitures spécifiques aux archives, de destruction sécurisée de documents publics éliminables (pilon), ainsi que les divers droits et redevances liés à la réutilisation d'images, de sons et documents.

II – Investissement

55 000 €

- 40 000 € viendront alimenter en 2020 la ligne budgétaire destinée à la restauration de registres et documents anciens dans le cadre d'un marché à renouveler, d'une durée de 4 ans, pour lequel une autorisation de programme de 180 000 € est créée ;

- 14 000 € sont prévus pour l'acquisition, en ventes publiques ou auprès de particuliers, de documents uniques ou d'ensembles de documents d'un grand intérêt historique pour le département ;

- le reste des crédits inscrits (1 000 €) permettra des achats pour l'atelier de numérisation et/ou du matériel spécifique pour les Archives.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

PROGRAMME DE TRAVAUX

L'autorisation de programme du projet de restructuration des Archives départementales a été réajustée en 2017 à 4 315 000 € après révision du programme.

La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne.

Le projet est décomposé en plusieurs phases de travaux.

En 2018-2019, une première phase de travaux a été faite. Elle a consisté en la réalisation :
→ du clos-couvert (remplacement de la toiture et reprise ponctuelle de charpente) ;
→ du remplacement des menuiseries extérieures ;
→ de l'aménagement des bureaux provisoires au 1er étage de l'aile Est du bâtiment (ancien logement de fonction) ;
→ des travaux de gros-oeuvre dans la maison voisine (ex- Razali).

Le montant de ces travaux se sont élevés à **595 799,53 € TTC**. Les travaux de la première phase ont été réceptionnés en octobre 2019.

Une deuxième phase de travaux va démarrer d'ici la fin du premier semestre. L'appel d'offre entreprise est actuellement en publication.

Les travaux consistent en :
→ l'aménagement de la maison voisine (ex- Razali) qui permettra d'y transférer l'atelier pédagogique au rez-de-chaussé et l'atelier de restauration au premier étage ;
→ la création d'un ascenseur dans l'aile Est ;
→ la création de planchers dans aile Ouest (Nord et Sud) avec installation de rayonnages de type compactus (environ 4 km linéaire) ;
→ l'aménagement du rez-ce-chaussée de l'aile Est-Sud en espace de versement des documents.

Le montant de ces travaux est estimé à environ **1 600 000 € TTC** pour une durée de 12 mois.

La troisième phase consistera en l'aménagement de l'ancien gymnase du mas aux fins de réaliser une extension des magasins d'archives.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale met à disposition des bibliothèques de Tarn-et-Garonne des collections imprimées et audiovisuelles, forme et accompagne les bibliothécaires salariés et bénévoles, offre des conseils en matière de construction, d'aménagement et d'informatisation, de mise en réseau des bibliothèques, ou encore, propose des services innovants.

Son soutien à la Lecture Publique s'inscrit dans le cadre d'un nouveau plan d'aides, le Schéma Départemental de Lecture Publique (SDLP) 2020-2024, adopté par délibération de l'Assemblée plénière le 18 décembre 2019.

Le Conseil départemental souhaite que son intervention en matière de développement de la lecture publique soit la plus large possible. Dans le cadre de ce nouveau schéma, il s'inscrit donc comme le partenaire privilégié de toutes les communes, quelle que soit leur taille, comme celui des intercommunalités.

Plus encore, souhaitant encourager le maillage des territoires, la coopération entre les équipements, les synergies et l'optimisation des ressources et des dépenses des bibliothèques, il réaffirme la valeur ajoutée que constituent les structurations collectives (mise en réseau d'au moins deux lieux de lecture) et leur proposera également un partenariat.

Ce plan prévoit :

- un ensemble d'aides financières pour la création, la rénovation ou le réaménagement de bibliothèques, pour l'acquisition de mobilier et l'informatisation que les structures soient en réseau ou pas ;
- ainsi que deux nouvelles aides fléchées pour les réseaux constitués qui concernent des projets d'investissement liés à l'animation des réseaux et à la réalisation d'études d'opportunité.

Le budget prévisionnel 2020 de la Médiathèque départementale s'élève à 269 376 €.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

I – Fonctionnement 253 100 €

Le Contrat de Territoire Lecture : 25 000 €

Dans le cadre d'un futur **Contrat de Territoire Lecture avec l'État, la** Médiathèque continue de développer son offre de **ressources numériques** via son portail (20 000 €) et consacrera 5 000 € au développement d'actions relevant de **l'Éducation aux médias et à l'information** (EMI) envers les jeunes publics. L'État subventionnera ces projets à hauteur de 50 %.

L'acquisition de documents : 183 000 €

Le budget sollicité pour l'acquisition des documents, tous supports confondus, est semblable à celui des années précédentes.

La formation et l'action culturelle : 23 400 €

La médiathèque prévoit un budget de **10 000 €** pour la formation initiale et continue des bibliothécaires du réseau départemental et de **13 400 €** pour ses différentes actions culturelles (Mois du Film Documentaire, Média'Tour, projections de films à l'espace des Augustins).

Étude d'opportunité : 5 000 €

Dans le cadre du nouveau Schéma de Lecture Publique (SDLP), une autorisation d'engagement de 10 000 € est créée avec une inscription de crédits de paiement 2020 de 5 000 € et 5 000 € en 2021.

Frais divers : 16 700 €

II – Investissement

16 276 €

Aide au mobilier : 6 000 €

Dans le cadre du nouveau SDLP, deux communautés de communes ont fait part de leur intention de déposer un dossier pour un renouvellement de mobilier de bibliothèques. Une autorisation de programme 2020 de 30 000 € est créée à ce titre avec une inscription de 6 000 € de crédits de paiement au titre de 2020, le solde de 24 000 € étant prévu en 2021.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

Aide aux aménagements

Une autorisation de programme 2020 de 100 000 € est créée afin d'engager en Commission Permanente, le cas échéant, les demandes de communes ou d'intercommunalités en matière d'aménagement de lieu(x) de lecture.

Aide à l'informatisation : 4 000 €

Pour les éventuels projets communaux ou intercommunaux en matière d'informatisation de lieu(x) de lecture, une autorisation de programme 2020 de 10.000 € est créée avec une inscription de crédits de paiement de 4 000 € au titre de 2020 et de 6 000 € pour 2021.

Acquisition de matériel d'animation : 4 650 €

La Médiathèque met à disposition des bibliothèques du Département du matériel d'animation et dans cette perspective, souhaite acquérir une exposition multimédia sur le thème de l'écologie.

Autres matériels divers : 1 626 €

PROGRAMME DE TRAVAUX

Pour mémoire, lors du Budget Primitif de 2014, l'assemblée départementale a été informée de la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation importants sur le bâtiment de la médiathèque.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet d'architectes Cascarigny et le bureau d'études Girus.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2015 (changement des installations de chauffage et climatisation).

Au cours du Budget Primitif de 2016, nous avons donc vote une autorisation de programme globale de 1 213 000 € dans le but de réaliser tous les travaux nécessaires à cette réhabilitation avec les crédits de paiement repartis sur 4 ans.

Ainsi, en 2018, les travaux de réfection de l'ensemble des toitures du site et de remplacement des portes sectionnelles des garages ont été réalisés pour un montant de **185 785,48 € TTC**.

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_24-DE

L'étape suivante, qui sera réalisée en fin d'année 2020, portera sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures vitrées.

ESPACE DES AUGUSTINS

L'Espace des Augustins, espace culturel départemental ouvert depuis 2010, conforte sa montée en puissance et son bilan de fréquentation depuis les deux dernières saisons. Grâce aux moyens matériels, financiers et humains mis sur des postes tels que la programmation ou la communication, l'espace des Augustins a désormais acquis un niveau important de notoriété sur notre territoire.

La saison 2020-2021 fêtera l'anniversaire des dix ans d'ouverture de l'espace des Augustins. Une programmation plus importante est donc envisagée concernant les expositions et les spectacles.

Le budget prévisionnel global 2020, qui impacte la prochaine saison 2020-2021, s'élève à **116 400 €** en dépenses :

En fonctionnement : 95 400 €

Le budget 2020 est en augmentation par rapport à 2019 du fait de la programmation anniversaire des 10 ans de l'Espace des Augustins et de la demande croissante du public (pour mémoire, les actions programmées par les Augustins entre octobre 2019 et février 2020 obtiennent un taux de remplissage de plus de 80 % en moyenne). Les partenariats établis sont pérennisés et de nouveaux sont mis en place avec des projets en cours de construction pour la saison 2020-2021 tel que celui amorcé avec le CAUE par exemple.

En investissement : **21 000 €**

Le budget d'investissement correspond à l'engagement d'un nouveau plan pluriannuel pour l'acquisition de matériels lumière et d'exposition qui permettront d'une part, de hisser la salle au niveau qualitatif supérieur, en adéquation avec le niveau d'exigence de programmation et d'autre part, de renouveler des équipements actuellement vieillissants.

Les recettes prévisionnelles : 7 000 €

Pour 2020, le montant prévisionnel des recettes est de 7 000 € pour les actions tout public.